



HAL
open science

La France à Tianjin (1937-1945)

Corentin François

► **To cite this version:**

| Corentin François. La France à Tianjin (1937-1945). Histoire. 2018. <dumas-01985187>

HAL Id: dumas-01985187

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01985187v1>

Submitted on 17 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Mémoire Master 2
Histoire des Relations Internationales et Interculturelles

La France à Tianjin (1937-1945)

Sous la direction de Gilles RICHARD

(Professeur d'histoire contemporaine à l'université Rennes 2)



Présenté par Corentin FRANÇOIS

Année universitaire 2016-2017

Université Rennes 2 de Haute-Bretagne



La France à Tianjin (1937-1945)

Présenté par Corentin François

Sous la direction de Gilles Richard

Remerciements

Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide lors de la conception de ce mémoire :

- Gilles Richard, mon professeur référent.
- Toute l'équipe du Centre des archives diplomatiques de Nantes.
- Le personnel de la bibliothèque universitaire de l'université Rennes 2 et plus particulièrement l'équipe de sa bibliothèque de sciences sociales.
- Mes parents et mes camarades dont le soutien m'a été précieux.

Avertissement

Les noms propres chinois et japonais sont en majorité retranscrits tels qu'ils ont été trouvés dans les documents d'archives, exception faite de certaines personnalités telles Mao Zedong ou Chiang Kai Shek. Nous utiliserons ici le terme *Tianjin* et non *Tientsin* (en usage en 1937) par souci de cohérence avec le reste de la recherche historique.

Abréviations et sigles

CADN : Centre des Archives Diplomatiques de Nantes

COC : Corps d'Occupation en Chine

KMA : Kailan Mining Administration

YMCA : Young Men's Christian Association

YWCA : Young Women's Christian Association

Sommaire

Introduction.....	7
Chapitre 1 : De l'installation des Grandes Puissances au conflit sino-japonais : la Chine et Tianjin.....	13
Chapitre 2 : 1937-1938, Un début de conflit mouvementé.....	39
Chapitre 3 : 1938-1940, Le temps des blocus.....	68
Chapitre 4 : 1940-1943, Fin de la neutralité française et collaboration avec l'Empire nippon.....	104
Chapitre 5 : 1943-1945, La fin de la France à Tianjin ?.....	122
Conclusion.....	146

Introduction

Tianjin, comment ne pas tomber sous le charme de cette cité à l'histoire millénaire. C'est à la lecture des mes premières archives que naît mon désir d'explorer le récit des événements qui ont forgé la ville. De l'installation occidentale au milieu du 19^e siècle à sa disparition définitive au cours des années 1950, la ville s'agrandit, se développe et se modernise jusqu'à devenir l'un des centres névralgiques de la Chine. Son commerce est florissant et son rôle politique rivalise avec celui de Pékin. Au fil des années, elle offre un visage bien différent de celui d'une simple ville chinoise. Elle mute et se transforme en un véritable microcosme international où se croisent les cultures et les langues des Grandes Puissances. Le Royaume-Uni, la France, la Belgique, la Russie, le Japon ou l'Allemagne y installent des concessions pour le commerce et y accroître leur influence dans la région. Tianjin devient alors pour le Nord de la Chine, le carrefour du monde occidental.

La ville, bien que prospère, n'en est pas moins secouée par de nombreux événements qui façonnent son image et son administration. Tandis que la révolte des boxers en 1900 crée pour un temps le premier gouvernement international de l'époque contemporaine, la Grande guerre résonne d'un écho funeste et lointain qui divise le monde occidental. Malgré la disparition de certaines administrations étrangères au cours des années, leurs communautés persistent et les frontières qui séparent les concessions étrangères n'existent que sur le papier car, en réalité, au-delà de ces dernières chacun peut se sentir chez soi à Tianjin.

La période de 1937 à 1945, que j'ai choisie de traiter marque un véritable tournant dans l'Histoire de la ville. Les relations de voisinage entre les différentes communautés se détériorent et aboutissent parfois à la disparition totale de certaines Puissances. Le climat se refroidit considérablement et la tension atteint des sommets. Cette crise est la plus importante et la plus longue à laquelle Tianjin ait eu à faire face.

En 1937, le Japon déclare la guerre à la Chine pour l'inclure dans son projet de Grande Asie. Les nations européennes se retrouvent alors en position de témoins et victimes de ce conflit sanglant. Tianjin capitule très tôt lors du conflit et toute la ville est occupée par les japonais... Toute ? Non ! Les concessions étrangères conservent leurs territoires et leurs prérogatives. Cette situation agace l'Empire nippon, alors empêché de réaliser ses projets.

Pendant toute la durée de la guerre, ce dernier use de stratagèmes plus ou moins détournés afin d'inciter les occidentaux au départ.

À Tianjin, la France fait partie des nations visées par le Japon lors du conflit. Ce travail tentera de déterminer comment l'autorité française en place à Tianjin a vécu les années d'occupation de la ville par le Japon entre 1937 et 1945.

L'élaboration de ce sujet a été quelque peu longue. Initialement intéressé par la Révolution culturelle, mon choix se voit limité par le nombre de sources disponibles au centre des archives diplomatiques à Nantes. De plus, ce travail n'était peut-être pas assez novateur au regard de la bibliographie foisonnante sur le sujet. Je m'oriente alors vers la guerre civile mais de nouveau les sources se font rares.

Confronté à la pauvreté des archives, je me penche sur une période à l'impact retentissant, la Seconde guerre mondiale. Le nombre de sources dépasse toutes mes espérances, il est considérable. C'est par hasard que je découvre la ville de Tianjin. Et son fond d'archives me paraît assez conséquent pour répondre aux attendus d'un sujet de mémoire. Je m'interroge d'abord sur les relations entretenues à Tianjin entre les différents acteurs de la ville mais au fil de mon avancement, cette approche me semble vouée à l'échec. Il m'aurait été impossible d'analyser tous les échanges des nations alors en place. Un travail de ce type aurait nécessité mon déplacement à l'étranger afin de consulter les archives de tous les pays. Je me focalise alors sur la France. C'est au cours de mes lectures que naît l'idée de travailler sur les relations franco-japonaises. Malheureusement pour moi, les autorités nipponnes communiquent assez peu avec les autorités étrangères lors du conflit. Le Japon préfère garder une certaine distance, surtout son armée. C'est alors que je comprends que mon sujet peut porter sur le vécu de la France à Tianjin sous l'occupation japonaise.

La question qui s'est ensuite posée tient aux bornes chronologiques. Je devais nécessairement commencé en juillet 1937 avec la prise de Tianjin par les japonais mais c'est la borne finale qui m'a le plus questionné. Devais-je terminer mon travail par la rétrocession de la concession française en 1943, comme le font généralement les historiens étudiant Tianjin ou devais-je aller plus loin ? J'ai d'abord choisi de limiter mon travail à 1946, c'est-à-dire jusqu'à la seconde rétrocession de la concession. En effet, la France ne disparaît pas totalement de la ville après la rétrocession de 1943. Elle conserve un certain nombre de responsabilités, son consulat, des casernes militaires, leur contingent et diverses institutions. Pourtant, l'approfondissement de mes recherches jusqu'en 1946 posait un problème

fondamental. Je ne pouvais envisager de poursuivre mon travail après la défaite nipponne car la problématique de mon sujet visait la situation de la France face à l'occupation japonaise de la ville. Je décidai donc de limiter mes recherches à la fin de la guerre, soit en août 1945, suite à la reddition japonaise.

La dernière grande question est relative au titre de mon mémoire. Je souhaitais initialement le nommer « la concession française de Tianjin (1937-1945) » mais le terme de concession ne me convenait pas. En effet, la concession française désigne à la fois le territoire français de la ville, son administration et la population qui y réside. Tout en étant au cœur de mon sujet, cette dernière ne rassemble pas toutes les entités traitées dans ce mémoire. D'autres organisations, à l'extérieur de la concession, méritaient également de figurer dans mes recherches, tels l'arsenal de l'Est ou l'école des hautes études du commerce et de l'industrie. J'ai donc opté pour un titre plus sobre et plus équivoque : « La France à Tianjin (1937-1945) ». Le terme de « France » désigne ainsi de façon plus large, les administrations, territoires, institutions et populations françaises de Tianjin.

Pourquoi ce choix de travailler plutôt sur Tianjin que sur une autre ville ? La première raison est simple, la recherche historique est à l'heure actuelle assez pauvre à son sujet. La voie était donc toute tracée pour mes recherches. J'étais confiant sur le fait de pouvoir apporter ma pierre à l'édifice de l'Histoire et plus particulièrement à celle de Tianjin. Au-delà de ces considérations personnelles, la véritable importance d'un travail de recherche sur Tianjin tient dans la non-reconnaissance de la ville dans l'histoire chinoise. L'intérêt du travail d'historien n'est-il pas d'éviter tout oubli dans l'Histoire et de savoir y replacer les acteurs à leur juste valeur. A mon sens, la place de Tianjin est en effet bien trop souvent mésestimée voire occultée par l'aura des autres grands centres politiques ou économiques, comme Pékin ou Shanghai. Avec mon intérêt grandissant pour la ville, le besoin de lui redonner la place qui lui est due dans les grandes lignes de l'Histoire s'est pleinement affirmé. Par ailleurs, et tout simplement, la découverte de Tianjin m'a captivé et son histoire m'a passionné.

La totalité des archives utilisées provient du Centre des Archives Diplomatiques de Nantes (CADN). Ce dernier regroupe tous les documents d'archives issus

des postes diplomatiques français à l'étranger, tels que les ambassades ou les consulats. C'est le fond du consulat français de Tianjin qui m'a particulièrement intéressé. À lui seul, il couvre une période allant de l'installation du poste en 1861 aux semaines consécutives à sa fermeture en 1952. Pour la période de la Seconde guerre mondiale : 1937-1945, le nombre de documents est très important. Malgré quelques lacunes sur la fin de la période et un rangement parfois approximatif des documents, je réussis pourtant à la couvrir dans son intégralité.

Le fait de travailler sur un fond unique peut poser problème car certains documents manquent alors inévitablement. Ils ont pu être détruits par le poids du temps, par l'insalubrité des lieux de conservation, par des inondations ou le feu, alors que d'autres ont pu se perdre lors de déménagements successifs, etc. Une chose est certaine, à Tianjin, les documents jugés secrets ont été délibérément détruits par les agents du consulat. Le 10 mars 1945, les forces nipponnes encerclent le consulat avec des chars et des dizaines de soldats. Face à cette situation et dans l'ignorance des intentions japonaises, le consul décide alors de tous les détruire. C'est ainsi que des centaines de documents ont disparu afin d'empêcher toute récupération par les japonais. Cette destruction a immanquablement impacté mon travail de recherche car je n'ai eu accès qu'à la partie immergée des archives du consulat. De plus, certains documents ne mentionnent pas toujours les dates, les auteurs ou les destinataires et il m'a fallu alors jouer de malice pour réussir à replacer la source dans son contexte.

Les documents à disposition étaient de nature très diverse, ordonnances consulaires, rapports en tout genre, photographies, etc. Deux types de documents m'ont principalement aidé à comprendre l'histoire et le fonctionnement de Tianjin, les lettres entre les différents acteurs de la ville ainsi que les dépêches du consul français à son ambassadeur.

La voie postale et la forme épistolaire sont privilégiées par les autorités étrangères de l'époque. Ces dernières communiquent et traitent ainsi des affaires qui secouent la ville. Ces voies ne sont évidemment pas uniques car les consuls et les différentes autorités peuvent aussi se rencontrer lors d'entretiens ou d'échanges téléphoniques mais sauf quelques rares procès-verbaux, le témoignage de ces rencontres n'apparaît pas dans les archives. Les documents épistolaires soulèvent un problème non négligeable. Bien trop souvent ils traitent de sujets précis mais sans en expliquer tous les tenants et aboutissants. Il faut alors retrouver d'autres documents pour comprendre l'affaire, ce qui n'est pas toujours aisé.

Le second type d'archives sont les dépêches du consul. Ce dernier envoie à une fréquence plus ou moins régulière un rapport de situation à son supérieur, l'ambassadeur de

France en Chine. Pour la période de mes recherches, ces documents présentent tous un schéma identique. Le consul expose la situation militaire et l'avancement du conflit dans la région et au-delà, la situation politique dans le Nord de la Chine, la situation économique, puis celle de la ville. Contrairement aux lettres, ces documents sont très complets. Les événements y sont relatés de façon à ce qu'ils puissent être compris de tous. Véritable mine d'or pour historiens, une partie de ces documents a néanmoins disparu ou est éparpillée dans plusieurs fonds d'archives. Il est ainsi possible de disposer de plusieurs dépêches sur une période courte et de ne plus en trouver les deux ou trois mois suivants. Cette disparité renforce le sentiment d'incompréhension parfois inhérent à la recherche historique. Malgré cette imperfection, les dépêches restent les sources les plus pointues et détaillées du catalogue des archives.

Le dernier problème des archives consiste à discerner la véracité des informations. Pour les documents du consulat français vers toute autre autorité française ou inversement, les faits relatés semblent souvent conformes à la réalité. Il n'y aurait en effet aucun motif à ce que le consul trompe l'ambassade sur la situation à Tianjin. Pour autant, il convient de rester attentif car il n'est pas rare que certains consulats gonflent leurs chiffres pour éviter leur fermeture. Cependant à Tianjin, tel n'est pas le cas pour la période qui nous intéresse. Ce sont principalement les documents ou journaux en provenance des autorités nipponnes qui questionnent. Ces derniers relaient fréquemment de fausses informations à destination des chinois et des ressortissants japonais. Leur objectif est de discréditer les européens par la publication de chiffres volontairement réduits, par de faux événements ou de simples rumeurs. Parfois ces sources sont les seules à traiter de certains sujets et il est très souvent difficile d'y démêler les faits avérés des mensonges, rumeurs ou erreurs.

Afin de traiter convenablement la place de la France à Tianjin lors de l'occupation nipponne de 1937 à 1945, j'ai décidé de découper mon travail en cinq chapitres selon un modèle chronologique.

Dans le premier chapitre, nous introduirons l'histoire de la Chine depuis l'installation occidentale au milieu du 19^e siècle à l'agression japonaise de juillet 1937. C'est également dans ce premier chapitre introductif que nous présenterons plus en détails Tianjin, ses différents acteurs et plus particulièrement la place laissée à la France.

Nous entrerons véritablement dans le vif du sujet à partir du deuxième chapitre, dédié à la période 1937-1938. Le Japon occupe Tianjin, l'agitation terroriste bat son plein et les relations franco-japonaises se détériorent sérieusement.

Le troisième chapitre couvrira la période des blocus, de la fin de l'année 1938 à l'été 1940. Agacé par la présence occidentale, le Japon décide d'enfermer les concessions étrangères mais un tout autre événement vient menacer la ville et sa concession française. En 1939, Tianjin connaît des inondations records et une vague de sinistrés affluent sur les territoires étrangers pour y trouver refuge.

Le quatrième chapitre débutera suite aux accords de juillet 1940 qui mettent fin aux blocus. La France doit alors collaborer avec le Japon, la propagande fait rage et la déclaration de guerre des États-Unis au Japon modifie totalement le paysage de la ville. La France est alors poussée à rétrocéder sa concession à la Chine en 1943.

Le cinquième et dernier chapitre étudiera la place de la France entre la rétrocession de sa concession en juin 1943 et la reddition japonaise en août 1945. La France est en grande difficulté, le coût de la vie augmente, l'éducation est en crise et le Japon continue à faire pression sur ses autorités. Ce n'est qu'à la fin du conflit que l'administration française retrouve une place importante dans la ville.

Je vous souhaite une bonne lecture et espère vous faire partager au fil de ce mémoire mon amour pour Tianjin et son histoire.

Chapitre 1 : De l'installation des Grandes Puissances au conflit sino-japonais : la Chine et Tianjin

Avant d'entamer le cœur du sujet de ce mémoire, il est essentiel de revenir sur l'Histoire de la Chine avant l'agression japonaise de 1937. Ce chapitre a pour vocation d'expliquer comment la Chine, une des grandes puissances mondiales s'est fait démembrer par les Puissances occidentales et le Japon. Il permettra aussi de présenter l'implantation de la France au sein de l'Empire et en particulier à Tianjin avec sa concession française.

Pendant de longues années, la Chine est restée une des plus grandes puissances économiques et commerciales du monde. Cela a attiré l'Occident dès l'antiquité avec la route de la soie mais ce sont les Portugais qui s'installent les premiers en Chine à partir de 1557. En 1760, la Chine impose aux occidentaux un lieu d'échange unique, Canton (Guangzhou). Le commerce y est intégralement géré par une corporation de marchands, la Cohong. Cette dernière fixe les règles et les taxes douanières.

Cette situation change au milieu du 19^e siècle avec les Guerres de l'opium. Le visage de l'empire et la politique chinoise s'en trouvent totalement changés.

I) L'installation occidentale en Chine

A) Des Guerres de l'opium au « Break up of China »

1) La première Guerre de l'opium : 1839-1842

La Compagnie Britannique des Indes Orientales fait cultiver du pavot dans ses colonies d'Extrême-Orient. Une fois transformé, l'opium est vendu dans toute la Chine. Ce produit, connu depuis l'antiquité pour ses vertus médicinales, commence à être consommé dans un but récréatif à partir du 18^e siècle. L'achat de caisses d'opium passe de 4.000 en 1800 à plus de 40.000 en 1830. Malgré les mesures prises par les autorités chinoises pour la limiter, la consommation d'opium ne cesse d'augmenter.

En 1839, l'Empereur chinois nomme un mandarin pour stopper la contrebande d'opium britannique. Il arrive à Canton accompagné d'une véritable armée, fait cerner les entrepôts britanniques, arrêter les contrebandiers, prend en otage les marchands anglais et fait jeter plus de 20.000 caisses d'opium à la mer.

À l'époque et depuis un certain temps déjà, les marchands britanniques espèrent qu'une guerre avec la Chine éclate. Cela leur permettrait d'appuyer leur emprise sur le pays. Un corps expéditionnaire de 10.000 hommes est envoyé en Chine. Ils bombardent la ville de Tianjin, remontent le Yangzi Jiang et s'approchent de Nankin en 1842. L'Empereur est contraint de mettre un terme au conflit et de négocier.

Le traité de Nankin est signé le 29 août 1842. La Grande Bretagne y gagne l'ouverture de cinq nouveaux ports au commerce, la suppression du monopole de la Cohong à Canton, l'égalité entre les fonctionnaires chinois et les fonctionnaires étrangers de même rang, la présence de consulats britanniques, un tarif douanier uniforme et plus léger, l'annexion de Hong Kong, le remboursement des 20.000 caisses d'opium détruites, le privilège d'exterritorialité pour tous les sujets britanniques, ainsi que la possibilité pour ces derniers de s'installer dans les ports ouverts.

2) La seconde Guerre de l'opium : 1858-1860

En 1858, la France et la Grande-Bretagne s'allient pour entrer en guerre contre la Chine sous prétexte de l'assassinat d'un missionnaire français. La véritable raison de cette agression est pourtant bien différente. Par ce nouveau conflit, les deux puissances européennes espèrent accroître leur implantation en Chine. Un corps expéditionnaire est envoyé près de Tianjin. Face à la puissance de l'armée occidentale, l'empereur n'a d'autre choix que de signer la paix et accorder de nouvelles concessions par le traité de Tianjin.

Ce dernier offre aux vainqueurs l'ouverture de 11 nouveaux ports, le droit de remonter les fleuves ainsi que le droit pour les missionnaires catholiques et protestants de s'installer à l'intérieur des terres.

Les chinois décident cependant de ne pas appliquer le traité et de fortifier leurs côtes. Un nouveau corps expéditionnaire franco-britannique est envoyé entre la fin 1859 et 1860. Ils débarquent dans le Golf du Petchili, remontent jusqu'à Pékin et font fuir la cour au-delà de la

Grande Muraille. Le traité de Tianjin est de nouveau signé, la Chine est contrainte d'accepter des ambassades permanentes à Pékin et de payer de fortes indemnités de guerres.

3) Un demi-siècle de traités inégaux et de guerres

En 1844, la France et les États-Unis signent un traité similaire au traité de Nankin obtenu par le Royaume-Uni en 1842. L'année suivante un nouveau traité octroie à tous les pays occidentaux les mêmes privilèges. De nombreux pays s'installent alors en Chine comme l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Italie, la Russie, etc. Ils y pratiquent le commerce et y fondent des concessions.

Certains des privilèges et des territoires obtenus par les occidentaux l'ont été par la guerre. La France est ainsi entrée en conflit avec la Chine pour le contrôle du Fleuve rouge entre 1884 et 1885. Par sa victoire, cette première se voit octroyer l'Anname, le Tonkin et des faveurs pour la construction de chemins de fer dans le Yunnan.

C'est à la fin du 19^e siècle qu'un nouvel acteur entre en jeu, le Japon. Il déclare la guerre à la Chine en 1894 pour le contrôle de la Corée. Dès l'année suivante, la victoire nipponne est assurée, la Chine doit abandonner sa suzeraineté sur la Corée, et léguer un certain nombre de territoires au Japon dont l'île de Formose (l'actuelle Taïwan).

On appelle cette période le « Break up of China »¹. Elle se caractérise par la pseudo-rivalité des nations impérialistes et le démembrement de la Chine. Cette période ne se termine qu'en 1911 avec la Révolution et la République de Sun Yat Sen.

4) La Révolte des Boxers et le Protocole de 1901

La Révolte des boxers marque une césure dans l'Histoire coloniale de la Chine. Première véritable résistance traditionnaliste contre l'envahisseur impérialiste, elle a également initié l'installation militaire des Grandes Puissances sur le territoire de l'Empire.

¹ VERRON, Amaury, 1997, *La Révolte des Boxers et le Corps Français d'Occupation de Chine (1901-1945)*, In : WEBER, Jacques, *La France en Chine, 1843-1943*, Nantes, Ouest, 1997, p.16

Depuis le milieu du 19^e siècle les incidents entre la secte conservatrice des boxers et les occidentaux se multiplient. L'impératrice douanière Cixi y voit une occasion de bouter hors de l'empire les colons blancs et japonais. Le 20 juin 1900, après avoir rompu les liens diplomatiques avec les puissances impériales, celle-ci leur déclare la guerre avec l'appui de la secte. Pendant 55 jours, les boxers assiègent le quartier diplomatique de Pékin. La réponse est rapide puisque, dès juillet 1900, un corps d'armée composé du Royaume-Uni, de la France, de la Russie, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Autriche-Hongrie, du Japon et des États-Unis est envoyé pour calmer la situation. La révolte est écrasée dès le mois d'août.

Un traité de paix est signé l'année suivante, le 7 septembre 1901, il est appelé Protocole des Boxers. Il prévoit entre autre une forte indemnité de guerre en faveur des puissances vainqueurs mais surtout leur donne l'autorisation de contrôler le quartier des légations et celle de stationner des troupes le long de la voie ferrée Pékin-Shanhaiguan. Ce traité est interprété de façon très large par les gagnants qui s'octroient certaines libertés et parfois supplantent la souveraineté chinoise¹.

La France a une place et une influence notable en Chine. Son réseau de postes diplomatiques y est particulièrement développé et elle y dispose d'un contingent armé important. Son statut de protectrice des missions catholiques est également primordial.

B) La France en Chine

1) La présence française en Chine

a) L'installation diplomatique française en Chine

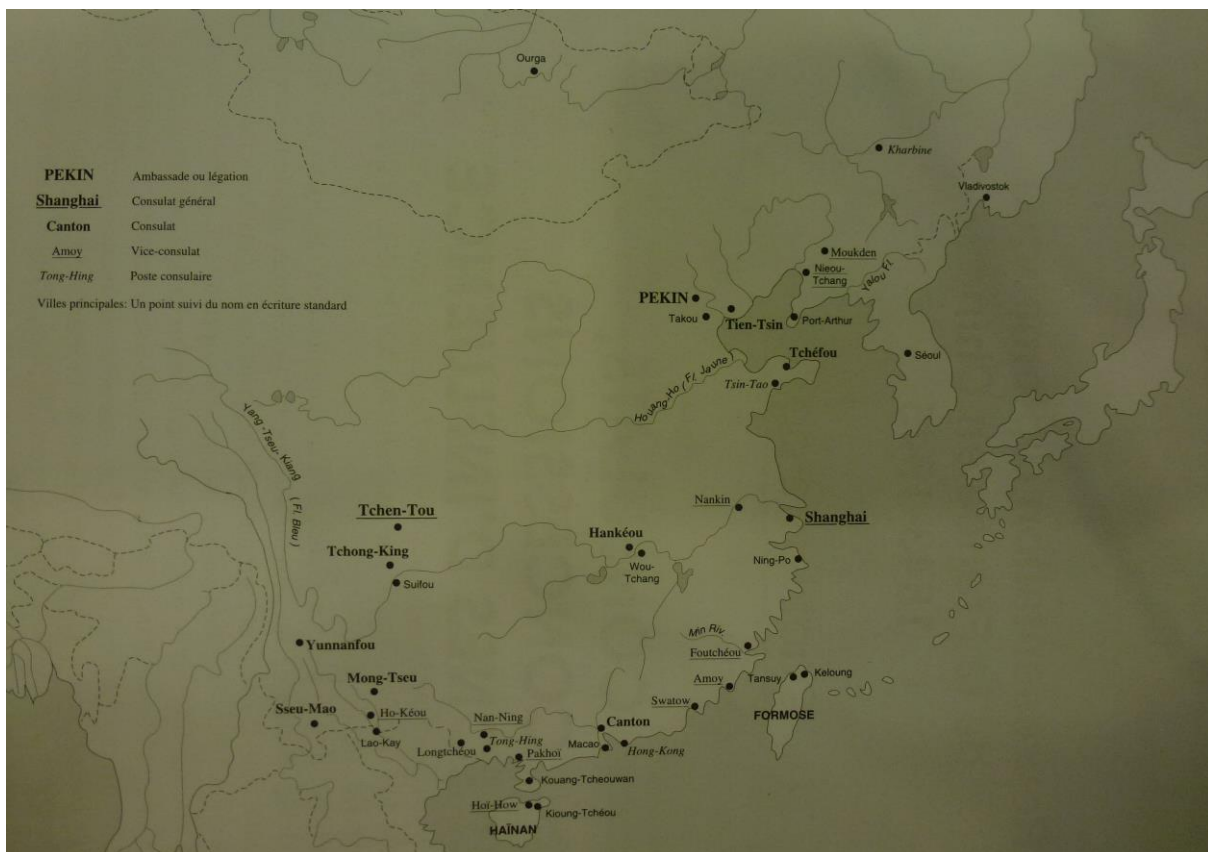
C'est à partir du 19^e siècle que la France commence à s'intéresser à la Chine. François Guizot, alors ministre des affaires étrangères, décide d'y envoyer une légation française afin d'y installer une représentation diplomatique. Chargé de cette mission, Théodore de Lagréné fonde un premier consulat à Macao en 1843. Il y installe sa légation et devient ainsi le premier ministre plénipotentiaire français en Chine. La légation est déplacée à Shanghai en 1860 puis déménagée à Pékin dès 1862. Ce n'est qu'en 1936 que la légation française se transforme en

¹ VERRON, Amaury, 1997, *La Révolte des Boxers et le Corps Français d'Occupation de Chine (1901-1945)*, In : WEBER, Jacques, *La France en Chine, 1843-1943*, Nantes, Ouest, 1997, p.146

ambassade. Paul Émile Naggiar devient alors ambassadeur de France en Chine. L'ambassade est de nouveau déplacée à Shanghai en 1937 pour protéger au mieux les français de la ville.

À l'image de la légation puis de l'ambassade, la diplomatie française est très mouvante en Chine. Elle répond à des besoins et des demandes qui fluctuent selon les endroits et les époques. De nombreux postes diplomatiques ont ainsi vu le jour tout au long de la présence française au sein de l'Empire, à Canton (1845), Amoy (1846), Fuzhou (1864), Hong Kong (1849), Shanghai (1848), etc.

Un consulat est ouvert à Tianjin en 1861. C'est un certain Edan qui obtient le titre de consul. Le poste est fermé en 1873 puis de nouveau ouvert l'année suivante. Sa circonscription consulaire change au fil des années, pour prendre de plus en plus d'importance. En 1937, Tianjin est devenu le pôle diplomatique français le plus important de la Chine du Nord, juste après Pékin.



(Figure 1 : « Représentation diplomatique française en Chine au début du 19e siècle », In WEBER, Jacques, *La France en Chine, 1843-1943*, Nantes, Ouest, 1997, p. 162)

b) Shanghai

Ce sont les britanniques qui s'installent en premier à Shanghai. En 1843, ils y fondent un consulat puis obtiennent une concession en 1845. Pour la France, c'est un certain Charles Montigny qui est nommé pour y établir un consulat. Il arrive en 1847 pour remplir sa mission et obtient une concession en 1849 entre la cité chinoise et le territoire britannique. Les débuts de l'installation française sont difficiles. La concession devient un repère de brigands, néanmoins elle ne cesse de s'agrandir et voit sa population augmenter au fil des années.

En 1854, un conseil municipal de Shanghai est fondé. Il initie les bases du gouvernement de la concession internationale. Cette concession prend pour base la concession britannique. Elle s'agrandit loin vers le Nord, le long de la rivière et son activité devient très vite florissante.

La concession française ne décolle véritablement qu'au début du 20^e siècle. Sa population de 116.000 habitants en 1910 passe en 17 ans à 300.000 habitants. Tout en restant sur les talons de la concession internationale, la concession française s'intègre dans cette dynamique mercantile qui projette Shanghai à la première place des villes commerçantes en Chine.

Le pari n'était pourtant pas gagné car la région de Shanghai n'a que peu d'attrait. La ville est entourée de terres marécageuses qui font naître « des sentiments mélancoliques »¹ aux étrangers qui s'y installent. D'autres villes ouvertes par le traité de Nankin auraient été plus propices à l'installation de concessions. L'intérêt des étrangers pour Shanghai réside dans le commerce. En effet, la région qui borde la ville est productrice de coton, de riz, de thé, de soie, etc. La cité chinoise a très tôt ouvert ses ressources au commerce avec le reste de l'Empire et des pays comme le Japon, la Corée et les pays d'Asie du Sud-Est.

Ce sont pour toutes ces raisons que la France (et le Royaume-Uni avant elle) s'est installée à Shanghai. Depuis des décennies les chinois y avaient instauré un système commercial élaboré, source d'un terreau fertile pour l'installation occidentale.

¹ BERGÈRE, Marie-Claire, *Histoire de Shanghai*, Paris, Fayard, 2002, p.29

2) Une occupation militaire : Le Corps d'Occupation français en Chine

À la suite de la révolte des boxers en 1900, les Puissances installent des corps d'occupations sur le territoire chinois. Le corps français est d'abord nommé Brigade d'Occupation en Chine mais il change très vite pour Corps d'Occupation en Chine (C.O.C). Il se compose initialement de 3 régiments d'infanterie coloniale, 3 batteries d'artillerie coloniale, un demi-escadron de chasseurs d'Afrique avec 50 chevaux, une compagnie de génie, un détachement de gendarmerie, une demi-compagnie de trains des équipages militaires, un détachement d'infirmiers militaires, des agents de Poste et du Trésor¹.

Le Protocole de 1901 permet à la France de stationner jusqu'à 1.700 hommes mais elle n'atteindra jamais ce plafond. Ses effectifs, tout en restant dissuasifs, demeurent réduits. Ce n'est pas un problème car la mission du C.O.C est avant tout politique. Il a pour principal but d'asseoir l'implantation française en Chine.

Malgré cette mission politique, le C.O.C a dû faire face à des situations de tensions voire à des recours armés, comme en 1910. Accompagné d'autres corps étrangers et soutenu par la dynastie Qing, le C.O.C participe alors au massacre de milliers d'insurgés chinois en révolte contre les taxes.

Malgré cela, la politique du C.O.C reste la non-ingérence dans les affaires internes de la Chine. Les troupes ont uniquement l'ordre d'intervenir si la ligne Pékin/Shanhaiguan ou une concession française sont véritablement menacées. Cependant, avec l'arrivée de Chiang Kai-Shek au pouvoir en 1927, le C.O.C perd sa neutralité dans les faits, car il aide le chef du Guomindang à se procurer des armes.

En 1937, le prestige du C.O.C n'est plus ce qu'il a été. Le sentiment anti-étranger qu'il inspirait s'est évaporé au profit d'un sentiment anti-japonais. Il se compose alors du 16^e Régiment d'infanterie coloniale dont un bataillon se trouve à Tianjin, de son état-major, d'une compagnie hors rang, d'un bataillon à Shanghai, d'une unité de chars à Tianjin, d'un groupe mixte d'artillerie coloniale à Tianjin et d'un bataillon à Pékin.²

¹ VERRON, Amaury, 1997, *La Révolte des Boxers et le Corps Français d'Occupation de Chine (1901-1945)*, In : WEBER, Jacques, *La France en Chine, 1843-1943*, Nantes, Ouest, 1997, p148

² VERRON, Amaury, 1997, *La Révolte des Boxers et le Corps Français d'Occupation de Chine (1901-1945)*, In : WEBER, Jacques, *La France en Chine, 1843-1943*, Nantes, Ouest, 1997, p.156

C'est dans le Nord de la Chine qu'est basé la majeure partie du Corps militaire français¹, plus particulièrement à Tianjin. Au début de l'année 1937, la France est la plus grande puissance militaire occidentale installée à Tianjin. Ses forces comptent plus de 1.400 Hommes alors que Etats-Unis en comptent 843, les britanniques 762 et les italiens 260. Seuls les japonais rivalisent avec leurs 2.000 soldats. Cette importance de la France à Tianjin s'explique par la présence de l'Arsenal de l'Est à proximité de la ville et de l'amirauté sur la concession française.

3) Implantation des missions religieuses occidentales en Chine

La religion chrétienne arrive très tôt en Chine. Dès le 8^e siècle des religieux viennent s'installer en Extrême-Orient. L'arrivée de Matteo Ricci en 1582 à Macao puis en 1600 à Pékin marque un tournant dans l'Histoire chrétienne en Chine. Il s'installe à la cour de l'empereur et est très vite apprécié pour son savoir. Pourtant, au fil des années, un sentiment antichrétien apparaît. En 1784, l'empereur fait enfermer 29 missionnaires (dont 7 meurent en prison)².

C'est en 1844, avec le traité de Huangpu que la religion chrétienne retrouve une place en Chine. En effet, le traité, en plus d'ouvrir le commerce aux occidentaux, avalise la présence de la religion chrétienne en Chine. Il permet l'établissement d'églises, d'hôpitaux, d'hospices, d'écoles et de cimetières. La seconde date importante de ce 19^e siècle est 1860, avec la signature du traité de Tianjin, qui clôt la seconde guerre de l'opium. Ce dernier octroie aux missionnaires la libre circulation dans l'Empire et accorde à la France un protectorat sur les missions catholiques en Chine.

Ce protectorat a un enjeu particulier pour la France, il lui permet de pallier sa relative faiblesse économique en Chine et ainsi d'accroître plus aisément son influence en Chine. L'État a un rôle de protection et d'aide aux missions. Il n'est pas rare de voir, comme à Tianjin, des consulats financer des œuvres catholiques, même après la séparation de l'Église et de l'État en 1905. Cette situation ne réjouit pas les autres nations présentes dans l'Empire du milieu. En 1890 par exemple, l'Allemagne obtient le droit de délivrer les passeports de ses missionnaires catholiques.

¹ On peut cependant noter que la France viole le Protocole de 1901 en laissant un contingent militaire à Shanghai sans en avoir l'autorisation.

² DE MÉNOVILLE, Corinne, *Les Aventuriers de Dieu et de la République*, Les Indes savantes, Paris, 2007, p.17-18

Le protectorat français s'étiole à petit feu à partir des années 1930, pour définitivement disparaître en 1945. Les intérêts principaux ne sont plus religieux mais commerciaux et financiers.

L'implantation des missions catholiques n'est pas de tout repos car naît un fort sentiment xénophobe chez la population chinoise, qui perçoit les missionnaires comme des conquérants. De nombreux incidents ont lieu. Des missions catholiques et des missionnaires sont pris à parti et massacrés par la population, comme lors de la révolte des Boxers ou encore en 1870 à Tianjin. Des rumeurs circulent sur le couvent des Sœurs de la Charité. Elles achèteraient des orphelins pour leur prélever le cerveau et les yeux afin de concocter des drogues. Le 21 juin 1870, une foule en colère se réunit devant la cathédrale pour demander des explications. Le consul se déplace pour calmer la situation mais un coup de feu est tiré. La foule se précipite sur les français, c'est le début du massacre. On dénombre une dizaine de religieux tués ainsi que le consul, son chancelier et trois autres français.¹

La xénophobie chinoise peut aussi s'expliquer par la réticence du haut clergé à valoriser un clergé indigène. Il faut en effet attendre 1926 pour voir intronisé le premier évêque indigène, Monseigneur Sun. Sa nomination fait chuter la xénophobie et les actes antichrétiens dans la région.

D'autres religions tentent leur chance en Chine, comme le protestantisme. Anglicans, méthodistes, baptistes, presbytériens ou luthériens sont largement présents. Malgré un accueil plus chaleureux des populations, leur nombre et leur influence ne réussissent pas à détrôner celle du catholicisme.

II) De la Chine des Qing à la Seconde Guerre Mondiale

De longues décennies durant, la Chine est restée une très grande puissance démographique et agricole. À la veille du 19^e siècle le territoire de l'Empire s'étend des confins du Tibet aux plaines de Mongolie. Son territoire est immense et on estime qu'à cette période un tiers de la population mondiale est chinoise.

¹ DE MÉNOVILLE, Corinne, *Les Aventuriers de Dieu et de la République*, Les Indes savantes, Paris, 2007, p.157-158

La dynastie des Qing est l'héritière d'une longue tradition de rites culturels et religieux, d'innovations techniques et de puissances militaires. Pourtant à l'aube du 19^e siècle, cette époque semble révolue, les crises s'accroissent et l'arrivée des Puissances occidentales n'arrange pas la situation, au contraire.

A) Des Qing à la République de Chine

1) La Chine des Qing

a) Un Empire en difficulté

La pression fiscale augmente de plus en plus, notamment du fait de l'expansion territoriale et du système mandarinal. Il faut installer des mandarins sur les territoires conquis et allouer de fortes sommes d'argent afin d'engager des conseillers. À ce premier point, qui pèse sur les impôts, s'ajoutent des taxes locales établies par les mandarins. Ces taxes illégales servent un système de pots de vin destinés à l'empereur. Cela permet aux fonctionnaires de s'élever dans la hiérarchie. La dynastie Qing, qui est d'origine mandchoue, a élaboré ce système pour conserver les mandarins Han à sa solde. Les frais de guerres, les indemnités et l'occupation des Puissances à partir du milieu du 19^e siècle ne font qu'alourdir le fardeau de la fiscalité. Ces facteurs cumulés coûtent énormément d'argent à l'Empire, si bien qu'à la fin du siècle, il est proche de la faillite.

Au problème fiscal peuvent s'ajouter des difficultés démographiques et agricoles liées à des guerres intestines et aux nouvelles plantes importées des Amériques au 17^e siècle. La croissance agricole évolue au même rythme que l'augmentation de la population.

Les terres cultivables commencent cruellement à manquer, les forêts sont alors défrichées et transformées en champs mais cela provoque dans certaines régions des inondations et des famines. De plus, les terres appartiennent en très large majorité à de grands propriétaires qui exercent des loyers excessifs et ainsi écrasent les populations rurales. À ces problèmes s'ajoute un manque de techniques agricoles. Les récoltes ne sont pas suffisantes pour nourrir la population qui ne cesse d'augmenter.

b) Un Empire en révolte

Cette pression fiscale et la situation agraire ont déclenché une série de révoltes tout au long des 18^e et 19^e siècles : de 1863 à 1878 dans le Gansu, de 1855 à 1873 dans le Yunnan, de 1853 à 1855 dans la région de Shanghai, etc.

C'est l'intrusion occidentale qui déclenche le plus grand nombre de révoltes, dont celle des Taiping, la plus grande révolte du 19^e siècle.

Hong Xiuquan est né près de Canton, il fait parti des lettrés en échec face aux examens mandarinaux. Ce dernier nourrit une certaine rancœur contre la dynastie en place et les mandarins. Dans sa jeunesse, il étudie dans des écoles protestantes et cela l'incite à se penser frère cadet du Christ. Son but est de remplacer la dynastie Qing et de proclamer un nouvel État Han qui prônerait l'égalité entre les Hommes, le partage des récoltes et l'abolition des classiques confucéens. En 1851, avec le soutien de milliers de personnes, il monte sur le trône du Xianfeng et se fait appeler *Roi céleste*, puis il s'installe à Nankin en 1853. Ce lieu résonne d'un écho particulier car il s'agit de l'ancienne capitale Ming, les prédécesseurs Han des Qing.

La dynastie au pouvoir, dépassée par les événements, fait appel aux occidentaux pour remettre de l'ordre dans l'Empire. Les britanniques répondent favorablement à cette demande par l'envoi d'un contingent de mercenaires dirigés par Charles Gordon. En juillet 1864, Nankin est reprise par les occidentaux au prix d'un terrifiant massacre. Le *roi céleste*, voyant sa fin arriver préfère se suicider. Ce choix ne satisfait pas les hommes de Gordon qui découpent son corps, le brûlent puis le jettent dans la rivière. Ainsi s'achève la révolte des Taiping dont on voit ressurgir des débris d'armées jusqu'en 1868.

c) Un Empire réformiste ?

L'intrusion occidentale au milieu du 19^e siècle et les nombreuses révoltes auxquelles l'Empire a dû faire face l'ont poussé à se réformer.

Les années 1860 marquent le premier mouvement de modernisation initié sur la base du *Zhong xue wei ti / Xi xue wei yong - le savoir chinois fondamental / le savoir occidental pour la forme*. C'est un mouvement timide et très conservateur. Des ouvrages occidentaux sont ainsi traduits en chinois, des arsenaux sont construits, etc.

La seconde phase de réforme intervient en 1895, suite à la défaite de la Chine contre le Japon. Un groupe de lettrés, mené par Kang Youwei, s'oppose au système impérial en place et montre sa volonté de réorganiser le pays dans une optique occidentaliste. Le jeune empereur Guangxu, qui s'est lié d'amitié avec Kang Youwei, adhère à ces préceptes et nomme de nombreux lettrés au gouvernement en 1898. On appelle cet épisode les *100 jours*. Au cours de cette période, les lettrés réformateurs rédigent une quarantaine de traités impériaux destinés à réformer le pays. C'était sans compter sur l'impératrice douanière Cixi. Très conservatrice, cette dernière s'allie à l'armée, fait interner l'empereur et exécuter les lettrés réformateurs. L'échec est total.

La troisième vague de réformes intervient au début du 20^e siècle, suite à la révolte des boxers. La Chine est de plus en plus surclassée par les Puissances et écrasée par de nombreux problèmes internes (fiscalité, agriculture, démographie, etc.). Des réformes sont alors mises en œuvre dans le domaine militaire, économique, éducatif et politique (construction d'une monarchie constitutionnelle).

2) De la Révolution à la République

La dernière vague de réforme Qing abandonne l'absolutisme pour un système constitutionnel. Cela permet l'émergence de nouvelles forces sociales : bourgeoisie d'affaires, journaux, groupes politiques, etc. La société se politise et des figures comme celle de Sun Yat Sen apparaissent.

Né en 1866 dans une famille paysanne, dans la région de Canton, il rejoint rapidement son frère aîné à Hawaï. Il y étudie chez des protestants méthodistes anglais dont il apprend la langue et les préceptes. À son retour en Chine en 1887, il s'installe à Hong Kong en qualité de médecin. C'est à cette période qu'il se politise et adhère aux idées nationalistes. Fort de sa culture sino-anglo-saxonne, il part voyager à travers le monde. C'est lors d'un séjour à Tokyo en 1905 qu'il crée son parti politique, appelé plus tard le Guomindang. Sa pensée est basée sur 3 principes fondamentaux pour le pays : le nationalisme, la démocratie et le bien-être du peuple.

De retour en Chine, il prend part aux révoltes qui secouent le pays et finit par proclamer la République de Nankin en 1912. À cette époque, l'empereur Puyi est âgé de 6 ans et sa régence est assurée par le chef des armées, Yuan Shikai. Sun Yat Sen, soucieux d'éviter

une véritable guerre civile, négocie pour trouver un consensus. Il accepte de laisser son poste de président de la République à Yuan Shikai si ce dernier promet de consolider la démocratie et de programmer des élections. Yuan Shikai obtient l'abdication de Puyi et organise des élections législatives. Le Guomindang remporte le scrutin des urnes mais Yuan Shikai ne l'entend pas ainsi. En 1913, ce dernier évince le parti nationaliste et se proclame président pour 10 ans puis empereur en 1915. Les villes du sud, acquises au Guomindang, se rebellent contre cette décision. Yuan Shikai finit par abdiquer et restaure la République en 1916 avant d'être assassiné la même année.

La Chine entre alors dans une ère de troubles appelée *la période des seigneurs de la guerre*. La Chine est totalement fragmentée, déchirée par des souverains autoproclamés. Le Guomindang, parti officiel au pouvoir, tente difficilement d'unifier le pays en pleine guerre civile.

3) Le Guomindang et les Communistes

C'est au cours de cette période de troubles qu'apparaît une nouvelle force politique destinée à changer le visage de la Chine : le parti communiste chinois (PCC). Il naît en 1921 lors de son premier congrès à Shanghai et le premier secrétaire est nommé en la personne de Chen Duxiu. Le parti est créé à la suite du mouvement du 4 mai 1919 par la jeunesse intellectuelle de l'époque, autour de cercles d'études socialistes et communistes.

En 1923, Sun Yat Sen décide de s'allier à cette nouvelle force qui se considère comme anti-impérialiste et anti-colonialiste. Malheureusement pour cette jeune alliance, le chef de file du Guomindang décède deux ans plus tard, en 1925. Chiang Kai-Shek, son chef des armées devient alors l'Homme fort du parti.

Né en 1887 dans une famille de propriétaires fonciers, celui-ci se destine à préparer les examens mandarinaux mais leur suppression en 1905 l'en empêche. Il est jeune lorsqu'il rencontre Sun Yat Sen qui le prend sous son aile. De cette amitié naît une proche collaboration. Il participe activement aux opérations militaires de réunification du pays pour aboutir en 1928 à la reprise de Pékin et à la restauration de la République.

En 1927, Chiang Kai Shek décide de rompre avec la volonté de son aîné, Sun Yat Sen, en brisant l'alliance avec les communistes. Suite à cette rupture, une crise apparaît au sein du PCC. Chen Duxiu est évincé et un nouvel homme commence à se distinguer, Mao Zedong.

Né en 1893 dans une famille de paysans aisés, Mao Zedong participe à la Révolution de 1911 et se destine à la carrière d'instituteur. À la création du parti communiste, il est nommé responsable de la province du Hunan, où il anime des réunions et des luttes. C'est principalement à la suite de la rupture de 1927 qu'il se distingue.

Des bases révolutionnaires communistes s'installent dans des régions reculées et difficiles d'accès. La propriété foncière y est abolie et des réformes agraires sont mises en place. Le PCC prend de plus en plus d'importance et cela ne plaît pas à Chiang Kai Shek. La décision est prise de détruire ces bases par de grandes opérations militaires. La dernière provoque un exode des communistes appelé la *Longue marche*. Entre novembre 1934 et octobre 1935, plus de 100.000 hommes et femmes parcourent plus de 10.000 kilomètres dans la montagne pour arriver jusqu'au Shaanxi. Seules 20.000 personnes parviennent au but, les autres sont mortes ou ont été abandonnées.

Deux ans plus tard, un événement majeur bouleverse la guerre civile entre le Guomindang et le Parti communiste : l'intrusion japonaise.

B) L'intrusion japonaise

1) Le Japon sur la voie de l'industrialisation

L'Occident arrive au Japon dans le courant du 16^e siècle mais divers troubles conduisent à la fermeture du pays, nul n'y entre et nul ne le quitte. Seul un port reste ouvert au commerce avec les néerlandais et les chinois, celui de Nagasaki, au sud du pays.

C'est bien plus tard que le Japon sort de son autarcie. À plusieurs reprises, des baleiniers américains croisent des navires nippons au large du Pacifique. Washington décide d'envoyer une légère escadrille à Tokyo en 1853 pour demander l'ouverture du pays au commerce mais cette démonstration de force n'impressionne guère les japonais qui refusent catégoriquement. Une nouvelle flotte est envoyée l'année suivante, beaucoup plus puissante et

impressionnante que la première. Le jeune Shogun accepte un accord avec les États-Unis dès 1854. Celui-ci autorise l'ouverture de deux ports au commerce et l'installation d'un consulat.

Cette nouvelle ouverture provoque dès les années 1860 une mouvance anti-shogunat dans le but d'instaurer un régime à l'occidental. C'est chose faite en 1867, le pays entre alors dans un processus d'imitation de l'Occident contrôlé par l'État japonais. En 10 ans, le servage et les castes sont supprimés, l'État centralisé est consolidé, le pays envoie des étudiants et des ingénieurs à l'étranger pour acquérir les techniques et savoirs du monde occidental.

Le Japon réalise en 10 ans ce que les puissances européennes ont réalisé en plusieurs décennies. En parallèle de ces développements technologiques, le pays voit émerger des discours nationalistes et expansionnistes chez une frange de l'armée, de la population et de la caste politique.

2) De la première guerre sino-japonaise à l'incident de juillet 1937

Les premières frictions entre le Japon et la Chine ont lieu à partir de 1894. Le Japon essaye d'implanter son commerce en Corée mais la Chine voit d'un mauvais œil ce rival qui tente de s'installer chez son vassal. Cette dernière bloque toutes les tentatives nippones si bien qu'en août 1894 le Japon débarque une armée en Corée. La guerre se termine l'année suivante par une victoire éclatante du Japon, la Chine est déjà surpassée par son voisin. Elle est contrainte d'abandonner sa protection sur la Corée, de léguer Taïwan, les îles Pescadores et Port Arthur¹ au Japon et de lui accorder des privilèges identiques aux autres Puissances. Par ce premier conflit, le Japon entre dans le grand processus de démembrement de la Chine, le « Break up of China »².

Lors des décennies suivantes, le Japon réalise un certain nombre d'avancées sociales tel le suffrage universel masculin mais la grande dépression frappe le pays de plein fouet au début des années 1930. Cette période marque l'essor de la mouvance conservatrice et militariste. Ces milieux planifient un programme de sortie de crise, fondé sur le réarmement du pays et l'expansion territoriale axée sur le concept de Grande Asie. L'idée est de créer en Extrême-Orient une sphère de prospérité économique anti-colonialiste et anti-impérialiste

¹ Le Japon ne conserve pas longtemps Port Arthur qui est rendu à la Russie l'année suivante.

² VERRON, Amaury, 1997, *La Révolte des Boxers et le Corps Français d'Occupation de Chine (1901-1945)*, In : WEBER, Jacques, *La France en Chine, 1843-1943*, Nantes, Ouest, 1997, p.16

centrée autour du Japon. Il s'agit en vérité davantage d'un empire piloté par le Japon que d'une zone de co-prospérité.

Cette expansion démarre véritablement en 1931 avec l'invasion de la Mandchourie. Les japonais envahissent la région sous le prétexte d'attaques terroristes chinoises sur les chemins de fer. En réalité, ce sont les japonais eux-mêmes qui font sauter les lignes. La Mandchourie est déclarée indépendante l'année suivante et est renommée Mandchoukouo. Puyi est placé à la tête de l'État pour justifier le principe de Grande Asie mais ce sont les japonais qui contrôlent véritablement cet État fantoche.

L'incident qui marque le point de rupture entre la Chine et le Japon a lieu le 7 juillet 1937 près du pont Marco Polo, au nord de Pékin. Des troupes nippones, en exercice dans la région, s'inquiètent de la disparition de l'un des leurs. La tension monte avec les soldats chinois et des coups de feu sont tirés. L'événement aurait pu se solder ainsi, mais l'occasion est trop bonne pour que le Japon n'en tire pas bénéfice. Cela fait déjà quelque temps qu'il attend une opportunité pour attaquer la Chine. Cet incident marque le début de la Seconde Guerre mondiale, un conflit qui ne trouve son terme que 8 ans plus tard.

III) Tianjin et sa concession française

Après avoir résumé la situation en Chine depuis l'arrivée occidentale puis japonaise, nous pouvons entamer la partie la plus importante de ce premier chapitre : la ville de Tianjin. Vous n'aurez pas manqué de remarquer la place importante de Tianjin tout au long de l'histoire coloniale de la Chine. Cette partie est destinée à approfondir sa présentation et plus spécifiquement celle de la place de la France en son sein.

A) Caractéristiques de la ville

1) Une grande ville fluviale

La ville de Tianjin fait partie de l'un des ports ouverts aux occidentaux suite à la Seconde guerre de l'opium. Elle se situe dans la province du Hopei, le long du fleuve Pei Ho à 120 kilomètres de Pékin, dans une région saline et productrice de coton, avec une position stratégique proche de la mer. Elle constitue en effet la principale défense de la capitale

chinoise depuis la baie du Bohai. C'est aussi par Tianjin que transite la majeure partie des marchandises destinées à la capitale, ce qui en fait un carrefour commercial essentiel.

La ville se développe principalement après l'arrivée des occidentaux, en devenant, grâce à son réseau ferroviaire, la porte de la Chine du Nord. Peuplé par plus de 838.000 chinois¹ en 1923, la ville ne cesse de s'agrandir, si bien qu'elle devient le centre économique du Nord de la Chine, rivalisant même avec Shanghai. En 1937, Tianjin est le troisième pôle économique du pays, derrière Shanghai et Hong-Kong.

Elle devient une vitrine de la modernité à la chinoise. On y installe le premier service postal public du pays en 1878, la nouvelle administration des télégrammes chinois en 1880, la première ligne de voies ferrées commerciales et la première véritable gare de Chine en 1888, des arsenaux, etc.²

2) La présence étrangère à Tianjin

Tianjin a accueilli jusqu'à neuf concessions étrangères différentes, le Royaume-Uni et les États-Unis en 1860, la France en 1861, l'Allemagne en 1895, le Japon en 1898, la Belgique et la Russie en 1900, l'Italie en 1901, l'Empire Austro-hongrois en 1902. Cela fait de Tianjin la ville chinoise ayant accueilli le plus grand nombre de concessions.

Les Puissances sont installées au sud de la ville, en aval du fleuve. Loin de la cité chinoise, les occidentaux peuvent ainsi s'occuper de leurs affaires et laisser les chinois vaquer à leurs occupations. Les concessions deviennent de plus en plus attractives et attirent un grand nombre de chinois, d'occidentaux et de japonais. Dans ce melting-pot de cultures, la ville devient un laboratoire de la mondialisation géré par les Puissances en place. « Dans quelle ville étrange ai-je grandi. Pour trois ou quatre pièces de monnaie en bronze je pouvais aller en pousse-pousse de chez moi en Angleterre, vers l'Italie, l'Allemagne, le Japon, ou la Belgique. Je marchais jusqu'en France pour suivre des leçons de violon. Je devais traverser la rivière pour me rendre en Russie, ce que je ne manquais pas de faire, parce que les Russes possédaient un beau parc boisé avec un lac. »³

¹ CADN, Fond de Tianjin, carton 691PO 1 46, *Les consulats français en Chine, Tientsin par Albert NACHBAUR*, 1923

² SINGARAVÉLOU, Pierre, « Tianjin, cité cosmopolite », *L'Histoire*, n°425-426 (juillet-août 2016), p.116-121

³ John, Hersey, « A Reporter at Large : Homecoming I. » In *L'Histoire*, n°425-426 (juillet-août 2016), p.116-121

Le 16 juillet 1900, le Royaume-Uni, la France, la Russie, le Japon, et l'Autriche-Hongrie fondent le premier gouvernement international de l'époque contemporaine afin de bouter la révolte des Boxers. Ce gouvernement devient par la suite davantage un relais de l'impérialisme qu'une alliance pour la survie des intérêts occidentaux et japonais.

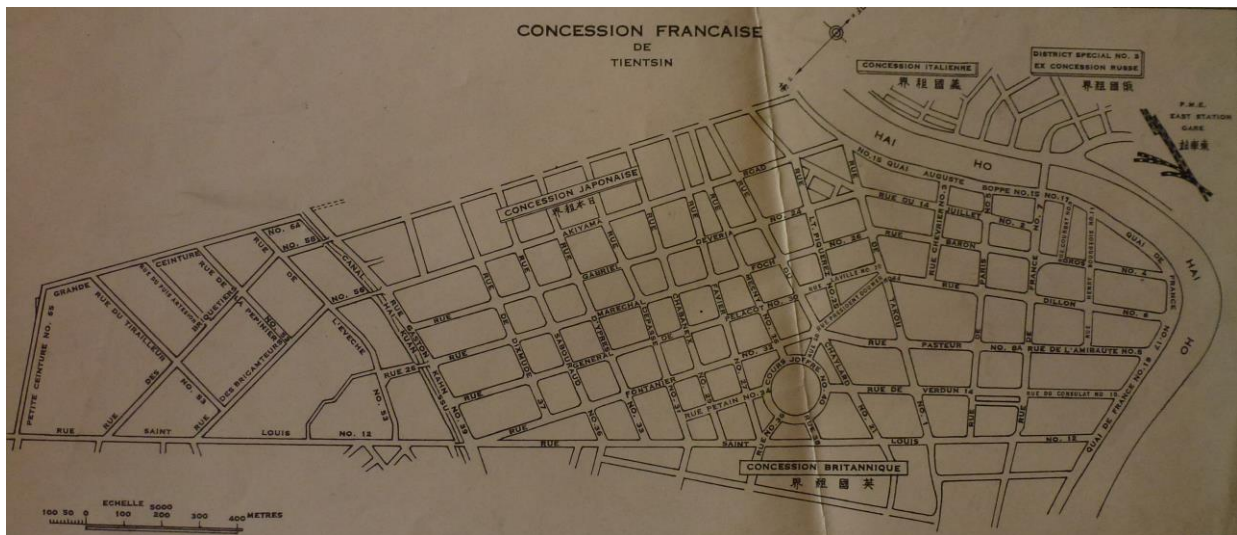
La Grande guerre marque un virage sur la position des Puissances étrangères à Tianjin. La défaite des Empires centraux conduit l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie à rétrocéder leurs concessions en 1917. La Révolution russe et sa doctrine anti-impérialiste pousse les soviétiques à se séparer de leurs concessions en 1920. La Belgique quant à elle, quitte la ville en 1928. En 1937, à la veille de la guerre, Tianjin ne compte plus que les concessions française, britannique (avec la concession américaine, donnée au Royaume-Uni en 1902), japonaise et italienne. Malgré cela, la ville compte toujours de nombreux capitaux étrangers russes ou belges par exemple et des consulats de nations qui ne disposent pas ou plus de concessions comme les États-Unis.

Dans cette grande ville de concessions, la France et sa concession ont une place toute particulière.

B) La France et la concession française de Tianjin

1) Description de la concession française

La France s'installe à Tianjin en 1861 entre un coude du fleuve Pei Ho et une limite située entre les rues de France et de Takou. Au sud se trouve la concession britannique et au nord la concession japonaise (à partir de 1898). Initialement havre pour missionnaires, la concession s'agrandit vers l'ouest en 1900, jusqu'au canal Haï Kuan, puis une seconde fois en 1937 au quartier de Lao Si Kai. Accordé à la France par la Chine, ce territoire ne lui appartient pourtant pas, il résulte en réalité d'un bail à perpétuité. La France y exerce son autorité et son administration mais n'est pas propriétaire de ces terres. Tianjin reste sous souveraineté de la Chine, ce qui distingue une concession d'une colonie. En 1937, la concession atteint une surface définitive de 170 hectares.



(Figure 2 : Plan de la concession française de Tianjin)¹

D'un point de vue démographique la concession française est la plus peuplée de toute la ville avec quelques 36.000 chinois, et 1727 étrangers² en 1928³. En 1935, la population approche même les 100.000 âmes. Ces chiffres ne sont pourtant plus à considérer pour la période 1937-1945 car les événements de juillet 1937, les inondations de 1939 ou l'exode chinois lors des blocus économiques de 1938-1940 font énormément fluctuer la démographie de la concession.



(Figure 3 : Vue aérienne de l'Est de la concession française de Tianjin)⁴

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 26, *Plan de la concession française de Tianjin*, juillet 1944

² Dont 229 français, 92 américains, 164 britanniques, 266 japonais et 338 russes.

³ BORS, André, *Inventaire des archives du consulat de France à Tientsin*, Nantes, CADN, 1999, p.7

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 398, *Vue aérienne de l'Est de la concession française de Tianjin*

La concession française dispose d'une place stratégique à Tianjin car c'est en partie sur son territoire qu'est construit le pont international sur le Pei Ho. Cela offre à la France un accès privilégié à la gare de l'est, située de l'autre côté du fleuve sur l'ex concession russe, ce qui lui donne du poids face au Japon durant la seconde guerre mondiale. En effet, nul ne peut traverser le pont sans l'autorisation du consulat français.

2) L'administration de la concession

a) Le consulat

C'est le ministère des Affaires étrangères à Paris qui pilote toutes les relations extérieures. Il est divisé en sous-directions, puis en départements, comme le département Asie-Océanie dont font partie la Chine et le Japon. Dans les pays où la France a des intérêts, le ministère peut envoyer une mission diplomatique, sous la possible forme d'une délégation, d'une légation ou d'une ambassade. Leur rôle est multiple. Celles-ci ont pour missions de représenter la France et son État, de protéger les intérêts français, et de faire le lien entre les français ou les étrangers et l'État français.



(Figure 4 : *Consulat de France de Tianjin*)¹

À l'ambassade sont rattachés un certain nombre de consulats-généraux, de consulats, de vice-consulats, de postes diplomatiques ou d'agences consulaires qui lui sont subordonnés. À une échelle locale, leurs rôles sont identiques à ceux de l'ambassade, à ceci près qu'ils doivent l'informer de la situation dans leur circonscription.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 398, *Consulat de France de Tianjin*

Selon les périodes, Tianjin dispose d'un consulat ou d'un consulat général, administré par un consul secondé d'un vice-consul, d'une chancellerie pour les questions administratives et judiciaires, d'un interprète, et de personnels divers. Il s'agit d'un poste important avec la charge d'un grand nombre de ressortissants et d'intérêts français.

b) Charles Lépissier, un nouveau consul¹

Né en 1882 à Canton d'un père commissaire des douanes, il part très vite étudier en France. Il revient en Chine diplômé en droit et de l'institut des langues orientales. Initialement nommé élève-interprète à Pékin, il est vite appelé à occuper de nombreux postes à responsabilité à travers le Pays (Shanghai, Canton, Yunnanfou, Harbin, etc.).

Il obtient la légion d'honneur en 1921 pour un coup d'éclat qui propulse sa carrière. Habile négociateur, il réussit à vendre un vieux stock de matériel laissé à Harbin et fait gagner plus de 3 millions de francs au trésor français. Apprécié pour ses qualités au travail, ses supérieurs lui reprochent parfois une trop grande sévérité avec ses collaborateurs, notamment avec les autorités chinoises et une certaine vanité. Toutefois, il jouit globalement d'un capital sympathie auprès de ses confrères diplomates.

Il s'installe pour la première fois à Tianjin en 1931, lorsqu'il y est nommé gérant du consulat. Sa mutation résulte de l'agacement des autorités chinoises de Yunnanfou qui ne le supportent plus. Sa titularisation au poste de consul advient une année plus tard, en 1932, mais ses années en poste sont difficiles, entre un cruel manque de personnel et le début des conflits sino-japonais.

Il quitte Tianjin pour un congé en France en 1939, mais de fait n'y revient plus car il est nommé au commissariat général de l'information à Paris puis à la sous-direction d'Asie.

Il est mis à la retraite en 1940 suite à un décret qui limite l'âge au travail. Pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, il devient exploitant d'une ferme dans la Seine et Marne. À la libération, le gouvernement provisoire français le consacre toutefois ministre plénipotentiaire à compter du 1^{er} janvier 1942 avant de le mettre définitivement à la retraite. Il meurt bien des années plus tard, le 2 mars 1975.

¹ BENSACQ-TIXIER, Nicole, *Dictionnaire biographique des diplomates et consuls en Chine, 1918-1953*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2013

c) La municipalité

À Tianjin, la municipalité est élue à partir de 1896 par les hommes âgés de plus de 21 ans, résidant sur la concession. Les étrangers peuvent également voter s'ils possèdent un terrain sur la concession ou une procuration d'un propriétaire terrien, y sont locataires, y dirigent un commerce, etc. Ce conseil municipal est composé de 14 membres dont les larges missions s'étendent de la gestion de la voirie aux services de soins.

À son arrivée à Tianjin, Charles Lépissier se trouve dans une situation délicate avec la municipalité française. En effet, le secrétaire général de cette dernière, Mr Blanchet contrôle toutes les institutions de la concession. Ce dernier connaît parfaitement le système et dispose du privilège de l'ancienneté. Selon le règlement administratif, ses prérogatives sont supérieures à celles du consul. Cet état de fait est jugé inacceptable par le nouveau consul qui engage alors un véritable bras de fer avec Mr Blanchet. Celui-ci finit par lâcher prise face à l'autorité naturelle de Lépissier. Un nouveau règlement est entériné et place le rôle du secrétaire général sous la dépendance du consulat.



(Figure 5 : *Hôtel municipal de la concession française de Tianjin*)¹

Ce système n'est pas longtemps expérimenté car la guerre vient tout chambouler. De fait, le conseil municipal est dissous et d'abord remplacé par une commission provisoire d'administration puis en 1942 par un comité provisoire, uniquement composé du consul et de deux représentants français désignés par ses soins.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 398, *Hôtel municipal de la concession française de Tianjin*

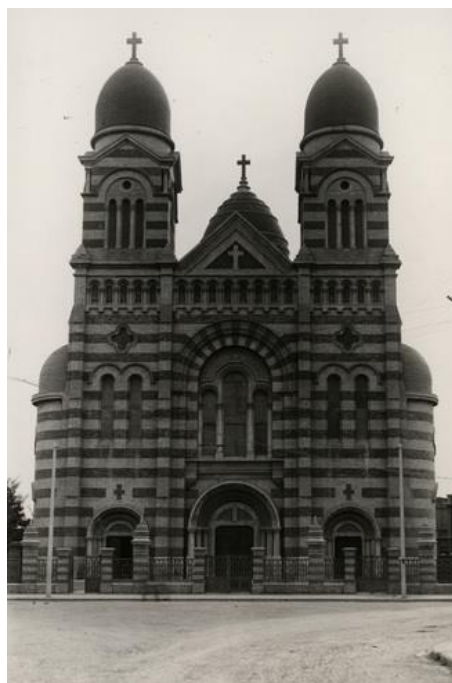
2) Les institutions françaises à Tianjin

a) Les missions chrétiennes

Comme nous l'avons vu plus tôt, la concession française résidait à l'origine en un havre pour missionnaires. La majorité de la concession était sous le contrôle de missions jésuites et plus minoritairement de lazaristes. Au fil du temps et des agrandissements successifs de la concession, de nouvelles fraternités viennent s'installer à Tianjin.

En 1937, on compte sur la concession française trois fraternités et trois sororités : les lazaristes qui gèrent la Cathédrale Saint Joseph, l'église Saint-Louis, la cathédrale Notre-Dame des Victoires (en dehors de la concession) et la procure des lazaristes ; les jésuites qui gèrent la procure des jésuites, le musée-laboratoire et l'institut supérieur des hautes études industrielles et commerciales (en dehors de la concession) ; les frères maristes qui gèrent l'école municipale française de Lao Si Kai et le collège Saint Louis ; les filles de la charité qui gèrent l'hôpital général ; et les franciscaines missionnaires de Marie et celles d'Egypte.

D'autres missions et propriétés religieuses sont dispersées à travers la ville et la région. Elles dépendent toutes de la Cathédrale située dans le quartier de Lao Si Kai et de son vicaire apostolique, Monseigneur de Vienne.



(Figure 6 : *Cathédrale Saint Joseph*)¹

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 398, *Cathédrale Saint Joseph*

Cette implantation sur le territoire français s'explique en partie par la protection et l'aide apportée par la France aux missions chrétiennes. Très impliquées dans la vie de la communauté, les différentes missions aident grandement au rayonnement de la France dans la ville et dans la région via des écoles ou des œuvres de charités.

b) Les écoles

Tianjin compte cinq écoles sous gestion française dont quatre sur le territoire de la concession, seule l'école des hautes études se situe sur le territoire de l'ex concession allemande, sur l'autre rive du Pei Ho.

L'école française de Tianjin est fondée en 1933. Laïque et administrée par la municipalité, elle est fréquentée par les enfants des familles européennes de la concession et des alentours. En 1936, ses effectifs atteignent les 42 élèves, à majorité français.

L'école franco-chinoise de Lao Si Kai est bien plus ancienne. Elle est fondée dès 1894 par la procure lazariste mais est gérée par les frères maristes à partir de 1896. Financée par la municipalité française et le gouvernement chinois, ses effectifs, exclusivement des élèves chinois, approchent les 520 à la veille de la guerre et ne cessent d'augmenter.

L'école des hautes études de l'industrie et du commerce est créée en 1923 par les jésuites. Réservée aux étudiants chinois, l'école est en partie subventionnée par la municipalité française et ses cours sont dispensés en anglais. Il s'agit d'une grande école qui forme ses étudiants aux diplômes supérieurs.

Le collège Saint Louis, fondé en 1888, est dirigé par les frères maristes à destination des enfants des familles aisées de Tianjin. Partagée entre une section française et britannique, l'école accueille 192 élèves à la veille de la guerre.

Le pensionnat Saint Joseph est fondé en 1913 par les sœurs franciscaines de Marie. Il compte 340 élèves de multiples nationalités dont 75 élèves chinois et 40 français.

Si l'enseignement n'est pas nécessairement dispensé en français, les établissements offrent tout de même l'opportunité d'en apprendre les rudiments par des cours obligatoires ou des cours du soir. L'école et l'apprentissage du français sont des vecteurs très importants dans la mise en place d'un *soft power*. Les autres nations l'ont également compris mais c'est

l'anglais qui finit par primer sur le français. Sans être oubliée, la langue de Molière devient progressivement secondaire.



(Figure 7 : *École Saint Louis*)¹



(Figure 8 : *École municipale française*)²



(Figure 9 : *Pensionnat Saint Joseph*)³

Ces écoles ne sont pas les seules sur le territoire de la concession car cette dernière compte également 39 écoles chinoises, une école anglo-chinoise, une école sino-américaine et une école russe. Elles sont toutes indispensables car plus de 10.000 élèves, garçons et filles, fréquentent les établissements de la concession en 1937.

c) les œuvres françaises de Tianjin

La France entretient un certain nombre d'œuvres à Tianjin. D'horizons divers, elles permettent au rayonnement français de conforter et pérenniser les liens entre les expatriés. Le Centre français en est l'exemple le plus probant. Fondé en 1932, cette association comprend les œuvres suivantes :

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 398, *École Saint Louis*

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 398, *École municipale française*

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 398, *Pensionnat Saint Joseph*

Le Cercle français, à but social et sportif, qui comporte entre autre une salle de lecture, de danse, de billard, de jeux, 5 cours de tennis, etc.



(Figure 10 : *Laboratoire Pasteur*)¹



(Figure 11 : *Cercle français*)²

La bibliothèque française qui possède plus de 10.000 ouvrages et reçoit une grande partie de la presse venue de métropole.

La Chambre de commerce française de Chine.

D'autres comme le Laboratoire Pasteur n'en font pas partie. Inauguré en 1922 pour lutter contre la rage, il a permis de diminuer de moitié le nombre de cas en 20 ans, passant ainsi de 300 patients par an au début des années 1920 à moins de 150 dans les années 1940.

L'Hôpital général français est fondé par les filles de la charité en 1862. Il comprend un hôpital européen, une infirmerie pour les chinois de la municipalité et de la compagnie des tramways, un hôpital pour les chinois indigènes, un dispensaire et un orphelinat.

En 1937, l'implantation occidentale en Chine est vieille de plus de 70 ans. Cette dernière est constellée de concessions et de postes diplomatiques étrangers. Tianjin est une des nombreuses villes de concessions en Chine. Véritable carrefour des Grandes Puissances, cette cité connaît au cours du conflit sino-japonais de profondes mutations qui marquent profondément son visage.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 398, *Laboratoire Pasteur*

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 398, *Cercle français*

Chapitre 2 : 1937-1938, Un début de conflit mouvementé

À Tianjin les hostilités débutent dans la nuit du 28 au 29 juillet 1937. Épaulée par l'aviation chinoise, la police de la ville donne l'offensive contre la gare de l'Est, l'aérodrome japonais et le quartier général nippon. L'assaut est un échec et les survivants se cachent ou quittent la ville par peur de représailles. Tianjin reste sans police pendant dix jours, toutefois le Japon, soucieux de retrouver la ville en ordre, propose un accord aux fuyards : la soumission au nouveau règne japonais en échange de l'amnistie et de leur réintégration dans la police. La quasi-totalité accepte ce compromis et la police échappe ainsi aux exactions japonaises. Des « vengeances politiques »¹ sont cependant à signaler chez les fonctionnaires réfractaires au nouvel ordre nippon et une épuration se met en place dans la ville.

La situation redevient normale dès la première quinzaine du mois d'août. Seules subsistent quelques poches insurrectionnelles dans les faubourgs de la cité pendant plusieurs jours.

Cette bataille n'a pas uniquement impacté la ville chinoise puisque la concession française, qui a pourtant essayé de s'en protéger, est directement touchée par le conflit.

I) Les événements de juillet 1937 et leurs répercussions

A) La défense de la concession française

1) Fermeture de la concession

La concession est placée en état de défense dès le 28 juillet 1937 à 18 heures. Les rues sont évacuées et les voies de communication avec la concession japonaise sont coupées par des sacs de sables et des barbelés. Le pont international est fermé et toutes les frontières de la

¹ CADN, Fond de Tianjin, carton 691PO 1 21, *Lettre de Charles Lépissier au ministre des affaires étrangères*, 28 février 1938

concession sont protégées par des postes militaires. Le but est d'éviter toute intrusion sur le territoire français, qu'il s'agisse de combattants chinois ou de soldats japonais.

Malgré la fin de la bataille de Tianjin, la concession française reste fermée encore plusieurs mois. Un couvre-feu est instauré et des trois portes installées sur les barrières qui protègent l'entrée de la concession, seule celle de la rue Saint Louis reste ouverte en journée. Des clôtures et des fortifications sont établies autour du quartier de Lao Si Kai à l'Ouest.

Cette situation agace les commerçants installés en bordure de concession qui voient leur chiffre d'affaires baisser et les entreprises à l'arrêt depuis le blocage de leurs employés aux postes frontières. Un système de brassards et de cartes d'identités est alors organisé pour ces derniers. Pour autant, malgré ce dispositif, des problèmes restent à signaler, certains chinois ne parviennent pas ou difficilement à passer les barrières.



(Figure 12 : *Porte rue Saint Louis*)¹



(Figure 13 : *Porte rue Gaston Khan*)²

Dès les premières heures du conflit quelque chose se casse à Tianjin, les territoires sont séparés par des barrières, et l'époque relatée par John Hesrey dans son *A Reporter at Large : Homecoming I*. semble lointaine³.

¹ CADN, Fond de Tianjin, carton 691PO 1 21, *Porte rue Saint Louis*, 1937

² CADN, Fond de Tianjin, carton 691PO 1 21, *Porte rue Gaston Khan*, 1937

³ Cf. Chapitre 1 « La présence étrangère à Tianjin ».

2) Quels acteurs pour protéger la concession ?

a) La police

La police française est exclusivement aux mains du consul. En 1937, elle compte 20 agents français et plus de 530 agents chinois. En 1938, le nombre de policiers français est relevé à 32¹. Cette augmentation s'explique certainement par les temps de troubles qui secouent la ville et les incessantes altercations avec les soldats nippons. Seuls les agents français peuvent désamorcer les situations délicates. En effet, aucune responsabilité n'est laissée aux agents chinois car ils ne se font pas respecter par les militaires japonais.

C'est cette police qui assure la protection de la concession, mais si nécessaire, le consul peut faire appel au C.O.C pour épauler les forces de l'ordre. Dans ce cas, c'est toutefois à la police française d'intervenir car, d'un point de vue diplomatique il est moins grave qu'un policier chinois se fasse malmener qu'un militaire français. Chaque patrouille de l'armée est ainsi accompagnée par un ou deux policiers municipaux pour éviter toute intervention militaire.

b) Le recours à l'armée

Le consul Charles Lépissier réquisitionne les troupes du C.O.C dès le 28 juillet 1937, puis une seconde fois le 9 août et une troisième le 28 septembre, pour défendre le territoire de la concession et le quartier de Lao Si Kai, car la police seule ne peut s'en charger. Des militaires sont regroupés aux frontières afin d'empêcher toute intrusion et des patrouilles sont déléguées à la surveillance des rues de la ville. Ces réquisitions permettent également de protéger le service des télégrammes et les douanes chinoises des pressions et agressions japonaises. L'armée française permet à la police de mieux gérer les événements et a un effet bénéfique sur le moral de ses agents. La situation ne revient à la normale que le 4 octobre 1937, date à laquelle Lépissier met fin aux réquisitions des 28 juillet et 9 août, toutefois les militaires appelés le 28 septembre restent affectés à la protection des télégrammes et de la douane.

Le consul sollicite plusieurs fois l'armée au cours de la seconde guerre mondiale, mais toujours dans un but dissuasif et non agressif. En juin 1938, la police chinoise (certainement

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin au chargé d'affaire de France en Chine*, 11 février 1939

piloté par les forces japonaises) persécute l'école des hautes études de l'industrie et du commerce dans le premier district sur le territoire de l'ex-concession allemande. L'armée est appelée en renfort pour refouler les policiers en dehors de l'école et pour en surveiller le périmètre. Les armes des troupes françaises ne sont pas chargées. Le but n'est pas de générer des troubles mais de les éviter. En période de tension, l'armée a soutenu à plusieurs reprises le consulat dans la protection de ses archives et documents secrets.

c) Le corps des volontaires

Un troisième corps peut être appelé si besoin, le corps des volontaires. Divisé en deux sections, celui-ci se compose initialement de 74 hommes (32 européens et 32 annamites)¹ mais les événements précipitent le nombre de volontaires, qui atteint la centaine dès début août 1937. Le consul fait appel à eux à partir du 31 juillet pour une mission bien précise, la surveillance des entrées et sorties de la concession de la population chinoise. Équipés de brassards, les volontaires sont affectés à de multiples points stratégiques de la frontière avec pour consignes de ne laisser entrer que les personnes chargées de vivres et d'équilibrer au mieux le nombre d'entrées et de sorties de la concession.

Il ne s'agit pas de véritables militaires, ainsi leur rôle est-il cantonné à l'accueil des réfugiés le temps que la situation se stabilise. C'est chose faite le 6 octobre 1937, jour de leur démobilisation. D'une importance capitale, ce corps des volontaires a considérablement apaisé le travail de la police et de l'armée française durant ces deux mois de troubles et d'incertitudes.

La France n'est pas la seule à disposer d'un tel service, les britanniques possèdent également un corps de volontaires, soumis contrairement aux français à une forte discipline et à un code propre. Beaucoup plus entraînés, ils peuvent réaliser de véritables missions militaires. Cela s'explique par la modeste présence des troupes britanniques à Tianjin. À leur niveau, l'entraînement des volontaires français n'a pas besoin d'être aussi intensif car ils sont appuyés par un contingent armé en nombre suffisant.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 19, *Rapport du commandant des volontaires de la concession française au consul français de Tianjin*, 7 octobre 1937

Malgré les précautions prises par l'armée et le consulat pour protéger la concession et ses habitants, deux incidents viennent heurter la France de plein fouet.

B) L'armée française face au conflit sino-japonais

1) L'incident de la gare de l'Est

En vertu du protocole de 1901, la France dispose à la gare de l'Est d'un poste militaire, d'un poste de police et d'une maison au Nord. Le premier comprend généralement deux militaires français, un sous-officier ou un caporal accompagné d'un adjoint. La seconde est occupée par un gradé indochinois et trois tirailleurs annamites.

Dans la nuit du 28 au 29 juillet 1937, alors que la bataille fait rage dans la ville, le sergent Chrétien, le caporal Ferrer et le soldat Weber sont en faction à la gare de l'Est. De temps à autre des tirs atteignent les murs du poste sans pour autant mettre en danger la vie des militaires. Mais aux environs de 5 heures du matin, le sergent Chrétien profite d'une accalmie pour jeter un œil par-dessus le muret qui les protège et reçoit le tir nourri d'une batterie de mitrailleuses japonaises. À 14 heures 30, une rafale atteint la porte du poste et le blesse ainsi que le soldat Weber. Afin d'obtenir de l'aide pour ses compagnons, le caporal Ferrer n'a d'autre choix que de parlementer avec les japonais. Un médecin japonais leur procure des premiers soins sommaires avant de les transporter au quartier général de son armée. On tente de leur bander les yeux, leur refuse de communiquer avec leur état-major et les installe dans une pièce noire exposée aux balles. Ce n'est que le 30 juillet au matin qu'ils peuvent téléphoner afin qu'une ambulance française vienne les chercher, à 7 heures¹.

Par ailleurs, les tirailleurs annamites du poste de police sont retenus depuis le début de la bataille pour Tianjin. On leur a confisqué leurs armes, coupé l'accès aux communications et sommé de rester cantonnés dans leur abri. Ils ne sont libérés que le lendemain par le caporal Ferrer. Seul le lieutenant indochinois y est laissé.

Cet événement est très étrange car l'hostilité japonaise est alors clairement palpable. Le caporal Ferrer est à plusieurs reprises menacé par des gradés japonais, le poste de garde est

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 79, *Dossier relatif aux incidents de la gare de l'Est de Tientsin des 29 et 30 juillet 1937 et au décès du tirailleur Nguyen Van Thoai à Lao Si Kai le 29 juillet 1937*

arrosé de rafales de mitrailleuses, les militaires français sont traités comme des prisonniers, etc.

On pourrait émettre l'hypothèse que les tirs de mitrailleuses sur le poste français résultent de la possible pression ressentie par les troupes nipponnes mais le caporal Ferrer a clairement vu le gradé en faction ordonner les tirs. L'agression pourrait également s'expliquer par la pénombre nocturne mais cela ne tient plus en journée. Par ailleurs, les japonais savaient que le poste était tenu par des militaires français. Au vu des faits, il est plus judicieux de penser que le Japon a outrepassé ses droits et s'est pris pour le maître du lieu, sans penser à ses voisins français ou britanniques.

2) La mort du tirailleur annamite

Le véritable coup dur se déroule tôt le matin du 29 juillet 1937, en bordure du quartier de Lao Si Kai. L'histoire, quoique banale est malheureusement beaucoup plus tragique. Le soldat annamite Nguyen Van Thoai est en poste sur l'une des nombreuses entrées de la concession, avec pour rôle d'empêcher l'entrée des soldats chinois ou japonais sur le territoire français. Alors qu'il installe la défense du poste, il est touché par une balle perdue qui lui traverse le bras et se loge dans sa poitrine. Directement conduit à l'hôpital, il y meurt vers 7 heures du matin.

3) La suite des événements

Suite à ces deux incidents, un bras de fer s'engage entre la France et le Japon. Ce dernier refuse de reconnaître son erreur pour la gare de l'Est et la mort du tirailleur. Après des excuses prononcées à demi-mot, le Japon accepte néanmoins de verser des indemnités aux victimes, à savoir 343 700 francs au sergent Chrétien qui a dû être amputé d'un bras, 7 000 francs pour le soldat Weber, et 20 000 francs pour la famille du tirailleur Nguyen Van Thoai¹.

L'émotion est très vive après la mort de ce dernier. Une rue de la concession est renommée en son honneur. L'année suivante, à l'occasion de la fête nationale du 8 mai, une stèle commémorative est érigée sur le lieu de son attaque à Lao Si Kai.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 79, *Lettre du ministre des colonies au ministre des affaires étrangères*, 19 février 1938

Ces deux incidents ne sont pas les seuls troubles à agiter la France en ce début de conflit, car la guerre provoque une grande migration de la population chinoise dans les concessions françaises et britanniques.

C) La concession française, un refuge en période de troubles

1) Quels réfugiés ?

Suite aux incidents des 28 et 29 juillet 1937, un grand nombre de chinois viennent se réfugier en concession française pour éviter le conflit ou les représailles japonaises. On estime leur nombre de 40 000¹ à 60 000². Ils font passer sa population de 110 000 habitants à 160 000-170 000 habitants. Le flux est tel que des barrages sont installés pour limiter l'entrée des réfugiés. La police doit même interdire aux jonques d'accoster sur les quais. À l'arsenal de l'Est, le nombre est moins important car seuls 5 000 chinois s'y réfugient.

Étonné, le consulat ne s'est pas préparé à l'accueil d'autant de personnes. Des camps de fortunes sont aménagés dans le quartier de Lao Si Kai et des œuvres de bienfaisance soutiennent la municipalité face à la vague de réfugiés.

Les journaux japonais profitent de cet exode pour engager une campagne anti-français. Ils diffusent des informations sans fondement afin de terroriser la population et faire passer la France pour un pays laxiste. Par exemple, l'afflux de migrants aurait permis à des soldats chinois d'entrer en concession française pour y assassiner des ressortissants japonais³ et des journalistes chinois s'y seraient réfugiés pour publier librement des articles anti-japonais⁴.

Les chinois ne sont pas les seuls à venir se réfugier en concession française, s'y trouve également un certain nombre de japonais. Le lieu leur paraît plus sûr que leur propre concession.

¹ GOTTELAND, Mathieu, La France et le Japon à Tianjin, 1937-1940 : De la neutralité à la collaboration, *Academia*, https://www.academia.edu/7639685/La_France_et_le_Japon_%C3%A0_Tianjin_1937-1940_De_la_neutralit%C3%A9_%C3%A0_la_collaboration [page consulté le 10 juillet 2017]

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 51, *Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 11 août 1937

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 97, *Revue de presse du Tensin Nippo*, 10 août 1937

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 104, *Revue de presse du Keishin Nichi-Nichi Shimbun*, 13 septembre 1937

À partir du 13 août 1937, le consul invite toute la population étrangère à la concession à rentrer chez elle. La situation dans la cité chinoise est apaisée et la concession française risque de manquer de provisions.

2) Ravitaillement et limitation des prix en concession française

L'afflux de réfugiés pose des questions de ravitaillement à la concession. C'est un problème récurrent sur toute la période étudiée. De ce fait, le consulat et la municipalité sont amenés à prendre un certain nombre de mesures, tels le recensement et l'inventaire de toutes les denrées alimentaires sur la concession (principalement de la farine).

Un certain nombre de godowns (entrepôts) d'entreprises privées japonaises ou de la compagnie des tramways sont basés sur la concession avec des réserves pour leurs employés ou la vente mais le consulat interdit la sortie de toutes denrées alimentaires. Cela altère les relations avec les japonais qui n'acceptent pas cette situation. Ils ne sont pas les seuls, la compagnie des tramways est également très ennuyée car elle n'a plus la possibilité de nourrir ses employés dans les régions alentours. Comme la situation est moins délicate que prévue, le consulat accepte de délivrer des laissez-passer à usage unique pour la sortie de sacs de farine à titre exceptionnel.

La France et le Royaume-Uni s'accordent sur l'approvisionnement en viande pour les deux concessions. Il est convenu que la France dispose de 2 006 kg de viande par jour, réparti de la façon suivante : les militaires 240 kg, les français 82,80 kg, les étrangers 283,200 kg et pour les chinois 1 400 kg¹. Selon une ordonnance du consulat, les magasins ne sont autorisés à vendre de la viande que le matin (entre 9 heures et midi) et à répartir les stocks de la façon susmentionnée, sans vendre plus de 0,400 g par personne, sous peine de fermeture définitive. Le prix de la viande n'est pas limité mais les bouchers ont la consigne claire de ne pas pratiquer des prix « exagérés »².

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 19, *Lettre du président du conseil d'administration municipal de la concession française de Tianjin à Mr. Michaud*, 31 juillet 1937

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 19, *Avis de la municipalité française de Tianjin*, 31 juillet 1937

Contrairement à la viande, le prix de la farine est réglementé. C'est la base de l'alimentation, le prix au sac est fixé à 4,80\$¹. À l'image des bouchers, les contrevenants sont sanctionnés par la fermeture immédiate de leur commerce.

Cette période de rationnement est marquée par une coopération franco-britannique sur le partage de la viande et le prix de la farine. De fait, les prix fixés en concession française le sont de même en concession britannique. Cela pour éviter la spéculation et permettre aux deux concessions de subsister convenablement.

II) Agitation dans la concession française

Le début du conflit sino-japonais marque une vague d'agitation dans la ville et plus particulièrement au sein des concessions. Assassinats, attentats et propagandes politiques y deviennent habituels.

A) La neutralité française

1) Le principe de la neutralité

Le principe de la neutralité est simple, la France ne doit privilégier aucune faction au détriment d'une autre dans le conflit sino-japonais. Pourtant, cette impartialité est très difficile à mettre en place sans froisser ses relations avec les deux camps.

La France a une position délicate en Chine et à Tianjin en particulier. Officiellement amie de la Chine de Chiang Kai Shek et du Japon, elle ne peut se positionner entre les deux camps. Cela lui attire des mécontentements avec les deux belligérants. La Chine lui reproche de ne pas protéger ses soldats et ses administrations de l'envahisseur mais c'est le Japon qui conteste le plus sa neutralité. L'Empire nippon exploite la neutralité française contre elle. Si la France n'est pas avec lui, cela veut dire qu'elle est contre lui. Un féroce bras de fer s'engage alors entre les autorités françaises et japonaises pour le maintien de la neutralité de la concession française. Un bras de fer vain pour la France et qui prend fin deux ans plus tard.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 19, *Avis de la municipalité française de Tianjin*, 2 août 1937

2) La mise en œuvre de la neutralité

Lors de la bataille pour Tianjin la concession française s'efforce de rester neutre. Ainsi le 28 juillet 1937 ferme-t-elle la concession aux passages de troupes chinoises et japonaises puis le 29 juillet le pont international. Cela est très mal perçu par l'armée nippone qui coupe les communications entre la concession française et l'arsenal de l'Est, fait fermer le pont international du côté de l'ex-concession russe et y installe deux nids de mitrailleuses. Suite à de difficiles négociations avec l'état-major japonais, l'entrée des troupes nipponnes sur le territoire français est approuvée, sous réserve d'une autorisation, par l'une des portes prévues à cet effet, en longeant un itinéraire bien défini le long des quais pour atteindre le pont international. Des affiches à destination des soldats japonais sont posées à des points clés de la concession pour leur rappeler l'obligation de se soumettre à la loi française dès leur entrée sur cette dernière. De plus, la France demande aux cargaisons japonaises, en départ ou en provenance de la concession française, de se plier aux fouilles par souci de confiance.



(Consignes du commandement japonais à l'entrée du pont international (Figure 14 à gauche)¹ et à l'entrée de Lao Si Kai (Figure 15 à droite)²)

La neutralité française est perçue par une frange de la population chinoise comme caduque. Des chinois se questionnent sur un certain nombre de points : pourquoi la France accepte-t-elle de laisser passer des troupes japonaises sur sa concession, pourquoi laisse-elle

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Consignes du commandement japonais à l'entrée du pont international*, 1937

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Consignes du commandement japonais pour l'entrée à Lao Si Kai*, 1937

des soldats nippons frapper impunément des chinois en pleine rue, pourquoi continue-t-elle d'entretenir de bonnes relations avec le Japon alors qu'elle est censée être amie avec la Chine ? Etc. Certaines de ces questions sont légitimes car la population n'est pas forcément avisée de toutes les intrigues de la concession française. Il est certain que des soldats japonais malmènent parfois des chinois mais la France essaie au mieux de les arrêter, sans pour autant compromettre son amitié avec le Japon. Elle laisse passer les soldats japonais en concession française mais uniquement dans un cadre et un itinéraire précis, etc. De plus, des rumeurs circulent au sujet des relations qu'entretiendraient la France et l'Empire nippon. Il se raconte notamment que la France aurait perçu 200 000 yens de pots de vin de la part des japonais¹. Ces rumeurs sont colportées par la presse ou le bouche à oreille pour nuire à la France et comme nous le verrons plus tard, le Japon s'en fait une spécialité.

La neutralité est surtout primordiale dans la vie courante de la concession. Le consul a strictement banni toute activité politique de nature à troubler l'ordre public de sa concession, comme il l'écrit à son homologue japonais : « Nous ne tolérons en concession française aucune activité politique ni en faveur ni contre le Japon, ni en faveur ni contre le gouvernement central chinois² ». Les ventes de livres, brochures, écrits, images, chansons, etc. possiblement subversifs sont interdites par la loi, sous peine de sévères sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la concession. Cette interdiction concerne autant les agitateurs politiques japonais que chinois.

La question de l'enseignement est un sujet très sensible pour la France et le Japon. Lors de la bataille pour Tianjin, ce dernier vise en priorité les écoles et universités chinoises car beaucoup d'étudiants y entrent en résistance. La plupart fuit dans les concessions étrangères et s'inscrivent dans leurs écoles et universités. Le Japon blâme cette France qui cache des rebelles chinois et pousse son consulat à interdire l'inscription de nouveaux étudiants dans les écoles de sa concession. Cette liberté ne lui est rendue que l'année suivante.

L'éducation subversive est interdite dans les écoles de la concession, seuls les ouvrages en vigueur en cité chinoise sont autorisés, mais comme la cité est aux mains des japonais, ce sont ces derniers en réalité qui décident des programmes pour les écoles chinoises

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 104, *Lettre de 72 corporations de Tianjin au consulat français de Tianjin*, 20 août 1937

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin au consul japonais de Tianjin*, 6 août 1938

de la ville. Des inspecteurs vérifient régulièrement si la règle est bien respectée. Quand tel n'est pas le cas, le consulat peut temporairement ou définitivement fermer l'école en cas de récidive. Des conférences obligatoires sont organisées par l'administration japonaise à l'intention des professeurs chinois de toute la ville afin de leur inculquer les nouveaux programmes. Des inspecteurs japonais vont même jusqu'à contrôler les écoles sans l'autorisation préalable du consulat.

Le consulat ordonne aux écoles de supprimer de leurs bibliothèques tous livres jugés subversifs mais certains établissements refusent, comme l'école secondaire des filles de la mission catholique de Lao Si Kai qui se met en grève. Malheureusement pour les écoles, la décision du consulat est intransigeante et elles doivent au final s'y soumettre. Autre exemple, certains enseignants, comme le directeur de l'école Yuan Tong à l'ouest de la concession, lancent une initiative de rapprochement sino-japonais. Pour le consulat c'est inacceptable, aussi l'invite-il à choisir entre l'enseignement et la politique et le menace-t-il d'une fermeture de son établissement en cas de récidive¹. Ces deux exemples illustrent bien la volonté de la France d'essayer au maximum d'assurer une neutralité, fustigeant tant les pro-chinois que les pro-japonais.

Dans les faits, la neutralité française profite davantage aux chinois car la concession, tout en interdisant la propagande politique, assure tout de même une certaine liberté et protection. Elle est un refuge pour les opposants politiques chinois qui profitent de l'asile apportée par la France pour commettre divers délits.

B) L'agitation en concession française

1) Des assassinats

Le début du conflit sino-japonais et de l'occupation nippone est marqué par une activité terroriste forte et d'un certain nombre d'assassinats politiques. Nous nous focaliserons principalement dans cette partie sur trois affaires significatives, celle du meurtre du président

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 92, *Lettre du consul français de Tianjin au ministre des affaires étrangères*, 21 février 1939.

de la Chambre de commerce Wang Tchou Lin, de l'assassinat de Wang Kai Che veuve d'un général allié du Japon et celle d'un directeur de banque chinoise.

Le 28 décembre 1938, Wang Tchou Lin est assassiné à la sortie d'un restaurant en concession française. La responsabilité de son meurtre est difficile à attribuer entre les possibles partisans du Guomindang ou les japonais.

Il est l'un des premiers chinois à rallier le comité de prévention de la paix fondé en août 1937 par les japonais pour un retour normal de la situation. À ce titre des postes prestigieux (directeur général de la gabelle, présidence du comité économique sino-japonais, etc.) et de nombreux avantages lui ont été accordés, ce qui pourrait expliquer son assassinat par les forces nationalistes. C'est pourtant la piste japonaise qui est privilégiée car Wang ne s'entend pas avec le nouveau commandement japonais. Il trempe dans des magouilles qui gênent les japonais et s'oppose aux blocus de 1938-1940. Le meilleur moyen de se débarrasser de cet homme important aurait pu être de le faire disparaître en catimini. Mais le faire assassiner en concession française viendrait conforter l'idée que l'endroit n'est pas sûr, et le repère de terroristes nationalistes et communistes.

Wang Kai Che est touché d'un coup de revolver à l'hôpital britannique de la concession française le 31 décembre 1938. Une jeune femme est retrouvée blessée à ses côtés. Il s'agit de Yoshiko Kawashima (Kin Pi Hoei de son nom chinois), cousine éloignée de Puyi, fille adoptive de japonais aisés et femme du général Liou P'ei Tch'en, commandant d'armée à la solde des japonais. Élevée au Japon, elle est surnommée la « Jeanne d'arc japonaise »¹ suite aux événements de Mandchourie auxquels elle participe à la tête d'une armée. En 1938, elle est infiltrée à Tianjin pour renseigner le Japon sur les activités dissidentes à sa politique dans la région. Il est impossible de déterminer qui est réellement visé dans l'attentat, Wang Kai Che ou Yoshiko Kawashima. L'identité du(des) meurtrier(s) reste inconnue mais il est plus cohérent de penser aux nationalistes ou aux communistes qu'au Japon.

Le 17 mai 1938, deux hommes s'introduisent dans un hôtel rue Dillon, près du poste central de Police en concession française. Ils menacent le personnel de leurs armes et ressortent avec le directeur d'une banque chinoise. Malgré ses appels à l'aide, ce dernier est rapidement abattu d'une balle dans la tête en pleine rue. Deux policiers de passage sont

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 20, *Lettre du consul français de Tianjin au Chargé d'affaires de France en Chine*, 9 janvier 1939

blessés par les malfaiteurs qui s'enfuient dans la voiture d'un groupe terroriste anti-japonais répertorié.

Dans les deux premières situations, le ou les coupables restent inconnus mais l'une tend vers une implication japonaise et l'autre vers les nationalistes. Même si cela ne prouve rien, nous pouvons constater que la situation de l'époque est ambiguë pour les autorités françaises. De plus, ces deux affaires sont réutilisées par les japonais pour démontrer l'inefficacité française face au terrorisme et prouver à la population que la concession est un repère d'agitateurs. Le troisième cas illustre que les attaques terroristes ont parfois lieu en plein jour, à la vue de tous.

Des rumeurs circulent sur l'introduction d'anciens soldats nationalistes en concession française pour y assassiner des japonais et sur des primes données par des étudiants rebelles pour l'assassinat de ressortissants nippons. Ces faits, jamais avérés, participent à alimenter un climat de tension en concession française. La concession britannique est soumise aux mêmes problèmes de violence et peine autant que sa voisine française à endiguer la situation.

2) Des attentats

De nombreux attentats sont également commis en concession française lors de cette période et les attaques à la bombe deviennent monnaie courante. Le 28 juin 1938 une « boîte infernale »¹ est découverte à la douane française, le 5 juin 1938 trois incendies volontaires sont allumés et deux bombes lancées, l'une sur le cinéma Cathey et l'autre en pleine rue, le 6 mai le journal chinois pro japonais *Yong Pao* est attaqué à la bombe, le 7 septembre 1938 à 22 heures 40 une bouteille de phosphore d'hydrogène est même projetée depuis la concession japonaise sur le territoire français, etc.

La France n'est pas la seule à être visée par les attentats, les autres concessions (britannique, italienne, japonaise) et la cité chinoise sont également prises à partie. Les malfrats sont rarement identifiés, pro-japonais, anti-japonais, anti-étrangers, etc. À chacun de ces événements, le Japon accuse les étrangers de gravement négliger leur travail de protection de la population, même si des attentats sont également commis sur son territoire. Les japonais argumentent alors d'agitateurs venus des concessions étrangères.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine, 5 juillet 1938

Ces attentats sont beaucoup plus simples à préparer qu'un assassinat car ils ne nécessitent que très peu de matériel, les bombes retrouvées sont très souvent artisanales. Cela incite le consul à modifier le règlement relatif aux matières inflammables. Il interdit aux résidents de la concession de conserver, vendre ou fabriquer des matières inflammables ou explosives préjudiciables à la sûreté publique, tels le phosphore, la dynamite, l'acide sulfurique, etc.¹ Ce contrôle des matières dangereuses arrive tardivement et ne stoppe pas en totalité les attentats.

Certains criminels n'hésitent pas à s'attaquer à la police de la concession comme au 1^{er} mars 1939. Deux hommes tirent alors sur un policier français pour lui voler son arme avant de s'enfuir en concession japonaise². Ces fréquentes agressions conduisent le consul français à questionner le consul nippon sur ce terrorisme à l'égard des agents de la police française et sur le possible refuge des agresseurs en concession japonaise. Deux hypothèses s'offrent à nous, soit le Japon n'arrive pas endiguer le terrorisme, soit il y participe, même par omission.

3) Des actions politiques

La concession française abonde d'agitateurs politiques qui œuvrent contre les étrangers, contre le Japon ou les chinois. Ils éditent des tracts, collent des affiches, publient des livres interdits, organisent des réunions et profitent de la neutralité française pour commettre leurs délits. En septembre 1938, deux étudiants sont arrêtés alors qu'ils recouvrent des affiches du consulat, qui appelaient à garder le calme, par des affiches incitant à la rébellion. Lors de leur interrogatoire, ils révèlent la présence d'un laboratoire de fabrication de bombes en concession britannique³. La police apprend alors qu'ils sont étudiants à l'université sino-japonaise en concession japonaise. Cela discrédite derechef et clairement toutes les allégations nipponnes sur l'absence d'agitateurs sur le territoire japonais.

En août 1937, deux étudiants de la concession française sont accusés par le Japon de profiter de la sécurité de l'école de Lao Si Kai pour organiser des réunions secrètes et une association de défense anti-japonaise⁴. Cette affaire n'aboutit pas car aucun des deux étudiants

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 7, Ordonnance consulaire, 1^{er} novembre 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin au consul japonais de Tianjin*, 2 mars 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 6 octobre 1938

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 19, *Lettre de la mission catholique de Lao Si Kai au consul français de Tianjin*, 10 août 1937

n'est connu de la direction de l'établissement mais il est certain que de telles réunions s'organisent sur le territoire de la concession. En avril 1938, un chef de la guérilla nationaliste, Kouo Tchen Lien est arrêté en concession française pour l'organisation d'opérations dans la région de Tianjin. À défaut de le remettre aux mains des japonais, la France préfère le relâcher en territoire chinois en lui interdisant tout retour sur la concession¹. C'est aussi cela la neutralité française, ne pas inculper des personnes qui ne troublent pas la sécurité de la concession, tout en l'écartant du territoire français au regard de la connaissance de ses activités.

4) L'affaire des faux billets

L'affaire des faux billets est assez significative des relations entretenues par la France et le Japon à Tianjin en ce début de conflit sino-japonais au sujet de l'agitation dans les concessions étrangères.

Au début du mois d'août 1938, les autorités japonaises saisissent à la sortie de leur concession un camion en partance pour le Sud du Hopei. Elles y retrouvent 15 000\$, 90 000\$ ou 1 000 000\$ selon les sources. Ces dollars proviennent d'une usine située à la frontière de la concession française, dont une entrée donne sur la concession japonaise. Doublement impliquées, les autorités nipponnes souhaitent participer à l'enquête. Le refus du consul français est catégorique ce qui n'empêche pas le Japon d'envoyer des policiers en civil pour forcer la main des français, sans résultat. Les presses à billets et plus de 7 000\$ sont confisqués et au final toute l'équipe est arrêtée. Le consul japonais demande la remise de ces derniers à sa police ainsi que les billets confisqués mais il essuie un nouveau refus de son homologue français. Par la suite, les ouvriers sont libérés en territoire chinois et la liste de leurs noms est transmise à la gendarmerie nipponne².

Cette affaire est révélatrice de l'entêtement japonais à toujours vouloir s'immiscer dans les enquêtes étrangères, et à solliciter la remise des coupables ou témoins. Soucieuse de son autonomie, la France refuse le plus souvent l'intervention japonaise mais ne s'en montre pas moins coopérative. Il n'est pas rare de la voir offrir des renseignements à la gendarmerie japonaise comme la liste de noms précédemment citée.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 8 mai 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 2 août 1938

Quant à elle, la presse pro-japonaise ne se prive jamais d'asséner de grands coups sur les occidentaux, qu'elle incrimine de collaborer avec les communistes et les nationalistes. Au cours de cette enquête, elle accuse la France de protéger les agitateurs, car cette dernière refuse de remettre aux autorités nipponnes le matériel, les billets confisqués, ainsi que les individus arrêtés.¹ Pour autant, les consuls français et japonais restent en bons termes.

III) Des relations franco-japonaises difficiles

Les relations franco-japonaises sont souvent complexes et parfois conflictuelles. À cette époque cependant, la situation est globalement gérable pour la France, qui ne voit pas encore son indépendance remise en cause.

A) Incidents avec les autorités japonaises

1) Survol des territoires français et exercices de tirs japonais

Depuis le mois de juillet 1937, l'armée japonaise n'a de cesse de survoler la concession française et l'arsenal de l'Est à très basse altitude. Ces vols s'accroissent avec le début du conflit sino-japonais pour atteindre leur paroxysme en septembre de la même année. Ils rasant le sol et peuvent rester en vol stationnaire de 15 à 20 minutes plusieurs fois par jour². Cette situation, à la fois dangereuse pour les aviateurs japonais et les installations françaises, agace le commandant du C.O.C. Ce dernier avertit du risque que des avions japonais soient pris pour cibles en cas de perception de menace. Cela n'arrangerait en rien le contexte déjà lourd. À son niveau, le commandant japonais justifie la situation au motif des vents ou de soldats fraîchement arrivés. Cette dernière explication peut effectivement être crédible mais elle paraît au final difficile à conforter car les vols se multiplient et perdurent. Il est alors envisageable de penser que ces vols ont vocation à provoquer les français, à démontrer la force japonaise ou à espionner l'arsenal.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Revue de presse du Yong Pao*, 31 juillet 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 79, *Lettre du commandant du C.O.C au général commandant les forces japonaises en Chine*, 13 octobre 1937

L'apogée de ce conflit s'intensifie le 17 septembre 1937 vers midi. À basse altitude, trois avions nippons piquent vers un poste occupé par des soldats français et tirent plusieurs rafales avant de recommencer¹. Il s'agit en réalité d'un entraînement au combat aérien avec des munitions à blanc. Le commandant japonais explique de nouveau le fait par l'arrivée de nouveaux éléments à l'aérodrome militaire. Cette affaire aurait pu très mal se conclure si la France avait répliqué aux tirs et abattu un avion. Ces vols diminuent avec le temps mais sans vraiment s'arrêter, participant ainsi au climat de tension entre la France et le Japon dans la région.

2) Intrusion d'agents japonais en territoire français

La police et la gendarmerie japonaise n'hésitent pas à bafouer la souveraineté française en s'introduisant sur son territoire pour interroger, arrêter, perquisitionner, ou malmener tout individu.

De nombreux cas sont répertoriés : le 4 juin 1938, le capitaine de la gendarmerie nipponne, accompagné de 8 hommes, entre en concession française pour interroger le directeur de l'école primaire supérieure russe. La police française et le consul interviennent pour refouler les japonais vers leur concession. Pour éviter tout problème les soldats nippons invoquent un malentendu. Cette excuse est acceptée par la France afin de ne pas envenimer la situation². Le 5 juillet 1938, des japonais arrêtent le fils d'un commandant rebelle chinois puis un homme est enlevé par des policiers chinois en concession française. Le 16 septembre 1938, deux camions de gendarmerie japonaise pénètrent en concession française pour y interroger un policier français au sujet du possible meurtre d'un ressortissant japonais³, etc.

Le 21 octobre 1937, deux agents de la police consulaire japonaise s'introduisent chez un sous-officier de l'armée française, bousculent son boy et gagnent sa chambre. Sa femme les repousse alors vigoureusement vers la sortie. Ce n'est pas la première fois qu'un tel incident a lieu, en effet quelques jours plus tôt un cas similaire avait été signalé⁴. Dans cette affaire, les japonais s'attaquent directement à un gradé militaire et à sa vie privée. Le symbole

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 79, *Lettre du commandant du C.O.C au général commandant les forces japonaises en Chine*, 21 septembre 1937

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 7 juin 1938

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Rapport de [inconnu]*, 5 juillet 1938

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 79, *Lettre du consul français de Tianjin au consul japonais de Tianjin*, 29 octobre 1937

est très fort, et par ce geste c'est la France qui est atteinte. Mais toujours soucieuse de ne pas créer de conflit, l'autorité française classe l'histoire.

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples sur des pages et des pages. Les japonais s'autorisent à entrer sur le territoire français pour régler leurs enquêtes sans en avertir les autorités concernées. Nous allons voir qu'ils se considèrent parfois en terrain conquis sur le territoire français.

3) La concession française, un territoire conquis : une perspective japonaise

Le Japon considère légitime sa place en Chine et sur les concessions étrangères. Pour lui, elles n'ont plus lieu d'exister et entravent ses manœuvres. À de nombreuses occasions les forces japonaises se permettent d'asseoir leur autorité sans s'encombrer d'une quelconque morale diplomatique.

Cette situation amène les japonais à se comporter en concession française comme sur le territoire chinois. Ces événements répétés, le plus souvent anodins, sont légion, comme ce camion japonais qui décharge sa cargaison au milieu de la chaussée avant de gifler un policier français d'origine chinoise le 25 août 1938¹ ou encore ce militaire français interdit de passage par un soldat japonais sous prétexte qu'il n'est pas prioritaire face à un camion de l'armée impériale, même en concession française². Le 27 août 1937, vers 17 heures, trois japonais entrent concession française et barrent la rue des Briquetiers dans le quartier de Lao Si Kai pour y acheter un cheval. Ce qui est notable dans cet événement est le fait que les soldats achètent leur monture 130 yens, alors même que cette monnaie n'a pas cours sur la concession française³.

Occasionnellement, la situation devient plus difficile à contrôler. À plusieurs reprises, des soldats japonais s'installent en concession française, occupent le territoire pour s'amuser et narguer les autorités françaises. Parfois, cette installation est littéralement militaire comme le 10 septembre 1938. Une vingtaine d'hommes en armes prend position sur les quais et la rue

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin au consul japonais de Tianjin*, 29 août 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 19, *Compte rendu du sergent-chef Scour au Lieutenant-colonel Astier de Villatte, chef d'État-major*, 22 août 1937

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 19, *Compte rendu de patrouille de l'adjudant chef Blanzat de la police française*, 28 août 1937

de France pour y établir des nids de mitrailleuses. Le consul Charles Lépissier lui-même se charge de régler la situation. Ce n'est qu'après plusieurs heures de négociations que les japonais repartent¹. Des situations similaires, où le Japon installe des mitrailleuses, sont multiples mais généralement elles le sont en frontière de la concession et non en plein centre.

Un événement illustre en particulier la dégradation du respect du territoire et de la souveraineté française. Il a lieu à une période de fortes tensions et d'avenir très incertain. Le 17 octobre 1938, une sentinelle japonaise tire sur un homme en territoire français, près de la frontière de Lao Si Kai, en pensant qu'il s'agit d'un espion. En réalité, l'homme se révèle être Tchang Lien Kouri du service municipal des travaux publics. La police et le consul arrivent très tôt sur les lieux mais des soldats impériaux les cernent et les empêchent de conduire l'homme à l'hôpital. La situation se désamorce bien plus tard, seulement lorsque le consul japonais en est averti. Les japonais essaient de justifier leur acte par le statut spécial du quartier, qui n'a été acheté à la Chine qu'en 1937².

Le statut de la concession est souvent contesté par les militaires nippons qui ne valident pas le territoire de la concession comme un territoire français mais comme un territoire chinois. C'est en effet le cas, la concession française n'appartient pas à la France, son territoire lui est accordé par la Chine, par un bail perpétuel. Toutefois, pour l'autorité française cette rhétorique n'a aucun sens car c'est elle qui en assure pleinement toute l'administration. Cet argument est uniquement un moyen pour le Japon d'accentuer son désir de suprématie.

Les japonais appliquent également leurs lois aux français en dehors des concessions, en arrêtant des camions militaires français ou en tirant profit des installations étrangères pour se protéger. En octobre 1937, des soldats nippons stoppent un camion français et embarquent ses occupants pour les interroger, sous le prétexte de la guerre³. Ceci est clairement une violation du protocole de 1901 sur la circulation de l'armée française sur le territoire chinois. Cela pose une question difficile : que se passerait-il si un soldat français s'opposait aux injonctions illégales des japonais ? Pour ne pas avoir à répondre à cette question, les autorités

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin au consul japonais de Tianjin*, 12 septembre 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 24 octobre 1938

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 79, *Lettre du commandant supérieur des troupes françaises en Chine à Tianjin au général commandant les forces impériales japonaises en Chine du Nord*, 28 octobre 1937

françaises donnent consigne à leurs militaires de garder leur sang-froid car une altercation violente pourrait tourner à l'incident diplomatique.

Les militaires ne sont pas seuls à bafouer la souveraineté française, les diplomates et la police également. En septembre 1938, les autorités japonaises organisent en concession française une rencontre avec des rebelles pour la libération de prisonniers nippons, cela dans le but de se protéger ou se mettre à l'abri¹. Les japonais utilisent les concessions comme peut le faire le Guomindang ou les communistes mais sans le reconnaître, et à leurs yeux cela est tout à fait légitime.

4) Altercations avec l'armée impériale nipponne

Le sentiment de supériorité japonais mène parfois à des situations délicates où soldats nippons et soldats ou policiers français se disputent jusqu'au sang. Nous prendrons ici deux exemples précis. Le premier, une banale bagarre et le second, une véritable bataille rangée.

Le 21 janvier 1938 dans la soirée, trois soldats japonais ivres proposent des cigarettes à des soldats français. Ces derniers refusent et sont assaillis de coups de poings par les trois soldats. L'aide d'un garde municipal et d'un soldat japonais sobre permet de les séparer².

C'est principalement le second événement qui est intéressant. Le 21 septembre 1938, près du pont international, un soldat japonais ivre sort de son camion et gifle un agent de circulation français. C'est le début de l'incident car le coup lui est rendu. Témoins de la scène, des soldats japonais se mêlent à l'affaire et engagent la lutte avec les policiers français présents. La rixe réunit plusieurs dizaines d'individus de part et d'autre. Un inspecteur-chef de la police française est blessé à la main par une baïonnette. L'altercation prend fin lorsque le soldat ivre est conduit à la police de la concession. Ils sont suivis par des dizaines de soldats et civils japonais jusqu'au poste. Quatre heures durant, ils réclament sa libération. Entre temps le chauffeur ivre s'est enfui, il n'est retrouvé que plus tard, endormi sur les toilettes du

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin au consul japonais de Tianjin*, 10 septembre 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 79, *Rapport du service de la sûreté de la garde municipale de Tianjin*, 22 janvier 1938

personnel. À 20 heures, confiant sur son statut de japonais « il commande qu'on lui apporte à dîner »¹.

Une forte riposte s'élabore, des journaux chinois, japonais ou russes fustigent les autorités françaises et démentent leur version des faits. Des réunions mixtes de militaires et de civils japonais s'organisent pour débattre de l'attitude à observer afin de démettre les autorités françaises de leur administration. Le soir même des soldats japonais s'introduisent sur le territoire de la concession pour jouer à l'escrime, gifler les policiers français ou les malmenner.

Cette affaire aurait pu être perçue comme un banal fait-divers mais elle se transforme très vite en procès à charge contre la France. Cela illustre parfaitement le climat de tension qui règne à Tianjin à cette période.

5) Une surveillance japonaise des territoires français

Le Japon applique une surveillance masquée ou assumée sur la concession française. Nous l'avons vu plus haut, il s'emploie à contrôler le secteur de l'éducation, jusqu'à demander la liste des professeurs de certaines écoles françaises ou à surveiller leurs élèves² mais cette attitude va beaucoup plus loin.

Les militaires nippons installent un ballon de reconnaissance à la frontière du quartier de Lao Si Kai pour épier la concession française depuis les airs, mais cette précaution « inutile et discourtoise »³ des japonais n'est rien à côté de la découverte des français à fin de l'année 1938. Selon une source anonyme, la concession française abriterait une police secrète japonaise dans les locaux de l'hôpital Oriental, rue du Maréchal Foch, au cœur même de la concession. Elle serait composée de 26 détectives chinois, 3 détectives japonais, d'un coréen et d'un austronésien. Son existence n'a jamais été prouvée, cependant il est fort probable qu'une telle institution ait existé⁴. Le consulat et la police soupçonnent également la présence de taupes à la solde des japonais dans le consulat et la municipalité.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 25 septembre 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 42, *Lettre de l'école des hautes études de l'industrie et du commerce au consul français de Tianjin*, 23 septembre 1937

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin au consul japonais de Tianjin*, 1^{er} septembre 1938

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 20, *Lettre du chef de la police britannique au chef de la police française*, 28 décembre 1938

À deux reprises, l'arsenal de l'Est est le témoin de japonais venant procéder à des vérifications ou des repérages de terrain (sans compter les survols de l'aviation japonaise). En décembre 1938, une troupe de militaires s'installe près de la base française pour effectuer toute une série de mesures topographiques¹, et en juillet 1939, une cohorte de soldats prétexte un simple passage par le village de l'arsenal mais la raison est plus simple, connaître les réelles limites du territoire français².

Cette dernière partie est toutefois à prendre avec recul car il s'agit davantage de suppositions que de véritables faits avérés. Une recherche plus approfondie sur le sujet permettrait certainement de valider les allégations françaises, ce dont nous sommes incapables en l'état.

6) Des relations officielles animées de bonnes volontés

Il est décidé par l'armée impériale que les relations entre son quartier général et les étrangers seraient suspendues le temps des hostilités. Cela ennuie les autorités françaises qui tentent de privilégier le contact direct et la bonne entente. La municipalité ouvre un fond pour « les frais d'accueil de camaraderie à des officiers japonais »³, et des gradés nippons sont parfois invités par la France pour cultiver les liens entre les deux pays.

L'armée japonaise préfère garder ses distances et diligente un intermédiaire pour dialoguer avec les étrangers. Ce Kobayashi est chargé de faire la passerelle entre les différentes autorités mais son comportement très indélicat et agressif incite les autorités françaises et britanniques à demander son remplacement pour un gradé supérieur. Il est décrit par le consul français comme un personnage « endimanché, mal éduqué, familier et surtout sans crédit ni autorité »⁴.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 79, *Lettre du lieutenant Coiguard, officier de garnison de l'arsenal de l'Est au lieutenant-colonel commandant d'arme*, 26 décembre 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 79, *Lettre du lieutenant Coiguard, officier de garnison de l'arsenal de l'Est au lieutenant-colonel commandant d'arme*, 19 juillet 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 79, *Lettre du consul français de Tianjin au colonel commandant des places de Tianjin et de l'arsenal de l'Est*, 26 juillet 1938

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 19 septembre 1938

Malgré sa bonne volonté pour entretenir ses relations avec l'occupant japonais, la France se confronte invariablement à un mur implacable et froid, soutenu par une presse assassine et diffamatoire.

B) La propagande anti-française

1) La concession française, une administration anti-japonaise ?

Les autorités françaises doivent affronter une propagande anti-française très vigoureuse, relayée par de nombreux journaux japonais ou chinois tels le *Keishin Nichi-Nichi Shimbun*, le *Tenshin Nippo* ou le *Yong Pao*. Leur but est de les discréditer aux yeux des populations chinoises et japonaises de la ville. L'un de leurs sujets de prédilection est de prétendre que la concession française est un refuge de bandits en tout genre, nationalistes, communistes, étudiants, agitateurs, etc.

À chaque attentat, assassinat ou soi-disant faux pas de la France, les journaux ne manquent pas de fustiger ses choix ou ses actions. La presse étaye ses allégations de témoignages¹ ou faits, repris à l'avantage des japonais, comme lors du rationnement au début du conflit. Le *Keishin Nichi-Nichi Shimbun* cite l'exemple d'un entrepôt japonais en concession française qui n'a pas reçu l'autorisation de faire sortir des sacs de riz. La véritable raison est la probable pénurie en concession française mais le journal compare ce fait à une atteinte aux biens japonais².

Selon les journaux, la population japonaise des concessions étrangères ne serait aucunement en sécurité car ces dernières accueilleraient ou aideraient (selon les articles) des agitateurs dans le seul but de causer du tort aux ressortissants nippons.

La France n'est pas la seule à être victime d'un tel pugilat, les britanniques sont également frappés par cette propagande anti-étrangère. Selon les périodes et les événements, la France et le Royaume-Uni sont plus ou moins affectés.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 19, *Lettre de l'ambassadeur de France au Japon au consul français de Tianjin*, 20 août 1937

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 104, *Revue de presse du Keishin Nichi-Nichi Shimbun*, 7 août 1937

2) Entre information et désinformation

Ces journaux n'hésitent pas à relayer des rumeurs pour appuyer l'inefficacité des autorités françaises face au terrorisme. En août 1937, le *Keishin Nichi-Nichi Shimbun* titre que deux voitures militaires japonaises ont reçu des coups de revolver sur le territoire français¹. Cette fausse rumeur n'est que l'une des nombreuses relayées par les journaux. Ces dernières viennent parfois ébranler les grandes instances japonaises de Tianjin. Le consul français a déjà été interpellé par son homologue nippon au sujet de rumeurs parues dans la presse².

Les journaux ne vérifient pas leurs sources et certains faits-divers sont librement interprétés. Le 4 juillet 1938, des pierres sont lancées sur la concession japonaise depuis le territoire français. Sans attendre davantage d'explications, le *Tenshin Nippo* titre « cet attentat est le fait des agitateurs anti-japonais »³. Quelques jours plus tard, on apprend que ces jets ne sont pas le fruit d'insurgés mais de simples jeux d'enfants.

Outre le fait de relayer des rumeurs et/ou de ne pas vérifier leurs sources, certains journaux n'hésitent pas à inventer de toute pièce des événements fantasmés. Le *Keishin Nichi Nichi Shimbun* publie un article qui glorifie la sympathie des français envers le Japon. Selon le journal, un convoi de vin, de gâteau et d'argent aurait été acheminé vers l'armée japonaise⁴. Ce mensonge vise tout simplement à dresser la population chinoise contre la France.

Toute cette presse est néanmoins versatile. En deux jours, elle peut changer son discours sur les étrangers. La seule constance est celle de magnifier le Japon. Ainsi peut-elle utiliser tous les événements à son avantage, même lorsque la situation n'est pas en faveur de l'Empire du soleil levant.

3) La neutralité en ligne de mire

La neutralité est un sujet sensible pour la France et la presse pro-japonaise l'a très vite compris. Cette dernière attaque régulièrement la concession française pour sa neutralité en la qualifiant d'administration pro-nationaliste. Pour la presse japonaise, si la France ne chasse pas les agitateurs du Guomindang et les communistes de son territoire c'est assurément

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 19, *Lettre de [inconnu] au consul japonais de Tianjin*, 28 août 1937

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul japonais de Tianjin aux consuls français et britannique de Tianjin*, 6 juillet 1938

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Revue de presse du Tenshin Nippo*, 5 juillet 1938

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 4 octobre 1938

qu'elle n'est pas véritablement neutre. Le *Yong Pao* du 20 juillet 1938 prend les exemples du bureau des télégraphes en concession française et celui des téléphones en concession britannique. Depuis le début du conflit, ces deux administrations ne dépendent plus du gouvernement nationaliste mais la France et le Royaume-Uni refusent de les céder à la Chine collaboratrice car elles tomberaient alors aux mains des japonais. Pour le journal, c'est une preuve de l'absence de neutralité des concessions étrangères.

Le journal donne ainsi quelques conseils de neutralité aux concessions comme : fouiller toutes les habitations de leurs territoires, expulser les suspects, faire disparaître les journaux, livres et revues de propagande anti-japonaise ou refuser sur le territoire des concessions les individus au passé trouble¹. Ces conseils ne relèvent pourtant pas d'un état de neutralité mais bien plutôt d'une collaboration avec le Japon. Cela semble légitime pour la presse pro-japonaise, qui tente de démontrer à la population le danger représenté par la neutralité française et britannique.

Les relations franco-japonaises, déjà difficiles, se compliquent en septembre 1938 tandis que deux événements successifs frappent le monde et la Chine : la prise des Sudètes par l'Allemagne nazie et l'instauration du Conseil Fédéral de la République chinoise.

C) La crise de septembre 1938

1) Des origines à la crise

La crise de septembre 1938 résulte de deux événements très distincts et sans lien évident. Tout d'abord, le Japon instaure le 22 septembre 1938, à Pékin, un Conseil Fédéral de la République chinoise pour le contrôle de la Chine et de ses différents gouvernements. La question pour les japonais est de savoir si les occidentaux pensent reconnaître ou non ce nouveau gouvernement. Puis la tension, déjà vive, s'intensifie à l'annonce de la situation critique en Europe où l'Allemagne nazie se prépare à annexer les Sudètes au III^e Reich. La perspective d'une guerre en Europe réjouit le Japon car cela lui permettrait d'occuper les concessions étrangères et ainsi écartier de son chemin les occidentaux qui empêchent son expansion.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Revue de presse du Yong Pao*, 20 juillet 1938

Le Japon encercle les territoires étrangers de barbelés et blockhaus, procède à des démonstrations aériennes au-dessus des concessions, installe un ballon d'observation¹, fait évacuer les stocks de farine des godowns en concession française et britannique et enquiert la population japonaise d'évacuer les dites concessions. Tout cela inquiète énormément les autorités étrangères qui se réunissent début septembre pour élaborer une sortie de crise. Ces dernières craignent très fortement que l'armée impériale ne s'empare des concessions par la force, d'autant que l'armée japonaise participe à des troubles particulièrement violents et provocateurs en septembre².

La situation se détend suite à une déclaration de l'armée nipponne autorisant la population japonaise à rester dans les concessions et aux accords de Munich qui mettent fin à la crise des Sudètes en Europe. Malgré cela la crise à Tianjin n'est pas totalement désamorcée, l'ambiance reste tendue. Les installations militaires nipponnes qui encerclent les concessions sont maintenues en place et l'avenir incertain.

2) Un clivage japonais

Les autorités japonaises ne s'entendent pas sur la stratégie à tenir au sujet des étrangers. Une partie souhaite conserver des liens diplomatiques tandis que l'autre souhaite les chasser de Chine et occuper militairement leurs territoires. Limiter ce désaccord à une simple opposition entre civils et militaires serait trop réducteur car même si l'armée est plus que favorable à une solution armée, les autorités civiles sont quant à elles davantage partagées. Le débat est très vif au consulat japonais, alors même que l'ancien consul Mr Horiuchi est selon les mots de Charles Lépissier, un homme « d'une extrême modération³ ». Son successeur Mr Tashiro, tout en restant agréable, est plus agressif au sujet des occidentaux.

La population donne également son avis sur la conduite à tenir et des réunions sont organisées après l'incident du pont international en septembre 1938. La minorité active de ces rassemblements semble pleinement acquise aux idéaux militaires, à savoir la solution armée, mais toute une frange de ressortissants nippons voit d'un mauvais œil cette issue, de toute évidence extrêmement néfaste pour les affaires.

¹ Cf Chapitre 2 : « Une surveillance japonaise des territoires français »

² Cf Chapitre 2 : « Altercations avec l'armée impériale »

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 4 juin 1938

Aux civils et militaires viennent s'ajouter les instances extérieures à Tianjin, celles qui décident au sommet de la pyramide. Par exemple, c'est à Pékin qu'est décidé l'évacuation des ressortissants japonais des concessions occidentales et non à Tianjin. Et de fait, la hiérarchie semble plus adepte de la force.

3) Plans d'évacuation des concessions

Pour pallier une potentielle invasion de la concession française, les autorités militaires et consulaires s'entendent pour organiser un plan d'évacuation de la concession. Ce plan n'est jamais entré en vigueur mais a été sérieusement envisagé à deux reprises.

La première fois en juillet 1937 lors de la prise de la ville par les armées nipponnes. Un navire est réquisitionné par l'autorité militaire française pour envisager le retrait de la population¹. Ni le consulat, ni le chef des armées ne savent comment la situation risque d'évoluer, toutefois les choses s'apaisent et le navire est libéré de ses obligations.

La seconde fois a lieu en septembre 1938. Le contexte tendu pousse l'autorité militaire à conseiller aux soldats français l'envoi de leurs familles en Indochine et à réquisitionner un bateau à vapeur pour un éventuel déménagement du consulat et de ses employés². Outre cette initiative individuelle de la France, une véritable solidarité internationale s'organise pour secourir la population. Le couple franco-britannique s'entend pour développer un plan de protection des civils et projette de réunir femmes et enfants dans les grands bâtiments de la concession britannique, soit 416 personnes pour la France et 700 pour le Royaume-Uni. Le consulat américain apporte également son concours à cette démarche en offrant la protection de ses murs aux deux autres pays³. De fait, le plan n'aboutit pas car le besoin ne s'en fait pas ressentir. De tels plans sont indispensables en temps de troubles toutefois leur réelle mise en œuvre marquerait inéluctablement la fin des concessions et le règne des occidentaux à Tianjin.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 19, *Lettre du commandant supérieur des troupes françaises en Chine au consul français de Tianjin*, 31 juillet 1937

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 19, *Lettre du colonel Jacomy au consul français de Tianjin*, 27 septembre 1938

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 6 octobre 1938

La période du début de conflit sino-japonais est très mouvementée pour la France, entre les incidents de la fin juillet 1937, les attaques répétées des agitateurs dans sa concession et les velléités japonaises. Malgré cela, la France réussit à résister à la déferlante nipponne mais seulement pour un temps car la fin de l'année 1938 marque un nouveau tournant. Le Japon passe à la vitesse supérieure et tente de mettre les autorités occidentales au pied du mur avec un blocus de leurs concessions.

Chapitre 3 : 1938-1940, Le temps des blocus

En décembre 1938, suite à une longue période de tensions le Japon entame successivement deux blocus des concessions occidentales de Tianjin. Les raisons en sont multiples et leur impact désastreux pour la France et le Royaume-Uni. Mais un événement vient peser dans la balance et menace de faire totalement chavirer les barques occidentales déjà très fragilisées.

I) Les blocus

A) Les origines des blocus

1) Le blocus économique

Le blocus a pour première vocation de limiter au maximum les entrées et sorties des personnes et des biens en concession française, avec à terme le but de l'étouffer. Si la concession n'a plus les moyens de commercer, elle devrait finir par abdiquer ou mourir à plus ou moins long terme. Le Japon instaure également des restrictions économiques sur des produits comme les lainages, tissus, cuirs, peaux, coton, etc.¹ L'empire souhaite écarter les occidentaux de son chemin et cela lui permet d'installer un monopole dans la région.

Cette asphyxie des concessions est considérée comme de la jalousie par le consul français². C'est la prospérité de la concession française qui est visée, le Japon tente de la ruiner de façon déloyale.

Le blocus est également établi afin d'imposer aux occidentaux la nouvelle monnaie instaurée par le Japon en Chine du Nord, le dollar de la banque fédérale de réserve (FRB\$). C'est un point essentiel pour la politique de monopolisation nipponne.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 8 juin 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 7 décembre 1939

Ce nouveau dollar fait partie intégrante du Bloc yen, constitué de la monnaie japonaise (yen), mandchoue (dollar mandchou ou guobi) et de Chine du Nord (FRB\$). En janvier 1941, vient s'y ajouter le dollar de la banque centrale de réserve (CRB\$) pour la zone centrale de la Chine occupée. Cette monnaie est uniquement convertible avec les monnaies nipponnes et mandchoues, dans le but d'exclure tout commerce avec les étrangers et ainsi instaurer un monopole économique japonais sur la Chine.

Avant les blocus, la monnaie en usage chez les occidentaux est le dollar légal (fapi\$). Ce dernier est beaucoup plus avantageux car il est convertible avec les devises des nations occidentales telles le franc, la livre sterling ou le dollar américain. Le dollar légal est soutenu par un fond de stabilisation américano-britannique mais est interdit à partir de mars 1939 sur les territoires occupés par le Japon.

Malgré cette proscription, la concession française de Tianjin continue à l'utiliser car le dollar légal est plus pratique et surtout convertible avec le franc. Le Japon ne l'entend pas ainsi et compte bien obliger les occidentaux à adopter le dollar FRB. Le Royaume-Uni opte pour un système de double monnaie dès décembre 1938. Et cela entraîne une vague de propagande pro-japonaise contre la France ainsi qu'une réaction des banques et de Chongqing contre les britanniques. L'usage du dollar légal pose de plus en plus de souci aux administrations françaises car les loyers et les taxes sont exigés en dollar légal. Les ressortissants japonais ne peuvent alors pas les payer. Un accord est trouvé pour un temps, les ressortissants nippons peuvent s'acquitter en FRB\$ mais les taxes sont majorées. L'autorité française sait que cette situation ne peut perdurer et qu'à terme elle risque de devoir adopter le FRB\$.

Les banques françaises doivent bloquer tous leurs comptes de dollars légaux pour le 17 décembre 1941. Les autorités françaises et allemandes s'entendent pour convertir leurs dollars légaux à un taux de 40 FRB\$ pour 100 dollars légaux¹. Elles n'ont plus réellement le choix et doivent se plier aux exigences japonaises. Par ailleurs, le Japon souhaite contrôler toute l'économie, ainsi de très nombreuses transactions en FRB\$ doivent-elles avoir l'aval de la banque fédérale de réserve ou du comité politique du Nord de la Chine².

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Échange des CNC Fapi \$ en FRB \$*, 11 février 1942

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Note du consul français de Tianjin*, 27 décembre 1941

2) Prétentions japonaises en Chine

Le Japon voit les concessions étrangères comme un obstacle à son expansion en Chine. Sans l'implantation occidentale, le Nord de la Chine serait entièrement entre ses mains. Les intérêts internationaux sont très importants à Tianjin et bloquent le Japon dans sa recherche d'hégémonie sur la Chine et son projet de grande Asie. Pour le Japon, les concessions ne devraient être qu'un simple lieu de rassemblement pour les populations étrangères mais en aucun cas avec le droit pour ces dernières de les administrer.

À défaut de pouvoir occuper les concessions par la force, le Japon décide de les isoler. Pour le consul français Charles Lépissier, cette situation est un aveu de faiblesse des japonais qui peinent à parvenir à leurs fins du fait de la présence des occidentaux¹. L'avenir nous montre pourtant que le consul se méprend car les blocus permettent effectivement aux japonais de mettre les étrangers à genoux.

Le Japon a déjà tenté de s'accaparer de possessions françaises. Timidement, il demande à ce que le poste français de la gare de l'Est lui soit concédé. En effet, les français sont les derniers à y être installés et cela gêne les japonais pour lesquels le poste français reste un obstacle à l'occupation complète de la gare et au ravitaillement des militaires japonais².

L'un des autres grands objectifs des blocus est d'endiguer le problème des agitateurs politiques et des terroristes. Le Japon pense que la France et le Royaume-Uni ne font pas assez d'efforts pour les contenir et coopérer avec le Japon. La neutralité française agace terriblement les autorités nipponnes qui voient en elle une porte ouverte à toutes les dérives anti-japonaises.

L'idée d'occuper les concessions étrangères imprègne l'esprit des autorités japonaises depuis quelques temps et les événements européens de septembre 1938 auraient pu leur permettre de la réaliser. Les japonais auraient pu aussi entrer en guerre contre les occidentaux et ainsi scinder le front européen en deux, Europe/Asie³. Malheureusement pour le Japon, les accords de Munich (1938) mettent fin à tout projet d'occupation. Par conséquent, ils décident

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin au chargé d'affaire de France en Chine*, 2 janvier 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 78, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 2 mai 1938

³ GOTTELAND, Mathieu, *La France et le Japon à Tianjin, 1937-1940 : De la neutralité à la collaboration*, Academia, https://www.academia.edu/7639685/La_France_et_le_Japon_%C3%A0_Tianjin_1937-1940_De_la_neutralit%C3%A9_%C3%A0_la_collaboration [page consultée le 10 juillet 2017]

de passer à l'offensive par un tout autre procédé, le blocus. Selon Mathieu Gotteland, ces blocus pouvaient montrer la bonne volonté et l'amitié du Japon à l'égard d'Adolf Hitler.

Enfin une dernière hypothèse vient s'ajouter aux origines des blocus. Ils serviraient d'exercice à taille réelle en vue d'un blocus de plus grande envergure, celui de Shanghai. Mais ce dernier n'a pas lieu car la France perd la guerre en métropole et est contrainte de collaborer avec le Japon¹.

Toutes ces raisons poussent les japonais à instaurer un premier blocus entre décembre 1938 et février 1939. Celui-ci marque le début d'une période difficile pour la France même si la situation reste globalement gérable lors de ce blocus.

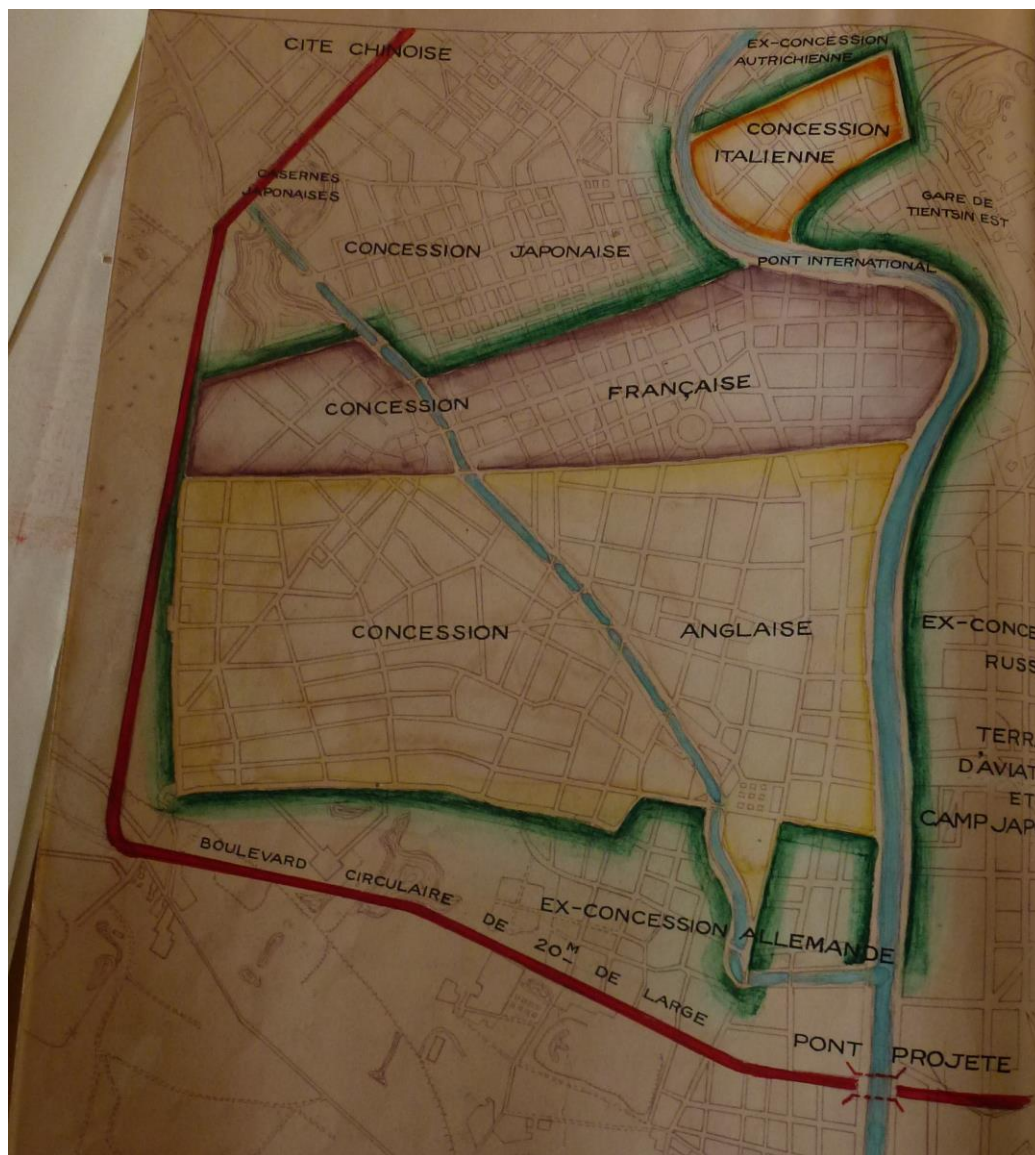
B) Le blocus de décembre 1938 - février 1939

1) Mise en place

Le blocus est prévu par les japonais depuis le mois d'avril 1938², bien avant les événements de septembre 1938 et ces derniers n'ont fait que confirmer la nécessité d'un tel dispositif. Le Japon entame la construction d'une route autour des concessions françaises et britanniques en septembre 1938 et commence à y installer des barbelés et défenses en décembre suivant. L'installation de clôtures entre les concessions française et japonaise commence à la même période. L'armée nipponne installe des fortifications (en sacs de sable) et des mitrailleuses le long des frontières françaises. Le pont international est également défendu par de petits blockhaus dont les canons sont orientés vers le territoire français, mais au final il est rendu aux autorités françaises le 16 décembre. Ces aménagements se poursuivent tout au cours des mois de décembre 1938 et janvier 1939. Un projet de pont est imaginé au bout de la route circulaire qui entoure les concessions. Ce pont aurait deux fonctions, permettre aux troupes japonaises de traverser le fleuve et bloquer l'accès aux quais des concessions mais sa construction n'est prévue qu'en début d'année 1939.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 5 septembre 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 11 février 1939



(Figure 16 : Carte du boulevard circulaire lors du blocus des concessions)¹

Le 14 décembre 1938, les autorités françaises, britanniques et italiennes sont officiellement averties du blocus par l'intermédiaire du consul des États-Unis J.D Caldwell, le blocus a pris effet à minuit entre les 13 et 14 décembre. Le Japon justifie sa mise en place au prétexte de la non-coopération des britanniques dans une affaire en cours. C'est pourtant la France qui est visée en priorité, la concession britannique n'est isolée que quelques jours plus tard, le 17 décembre².

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Carte du boulevard circulaire lors du blocus des concessions*, 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 2 janvier 1939

2) Circulation

a) des personnes...

À partir du 14 décembre 1938, les entrées et sorties de la concession sont soumises au contrôle des forces japonaises. Les européens peuvent circuler tranquillement entre 6 heures et 23 heures, sans restriction, sous réserve d'être munis d'un passeport. Pour les horaires de nuit, une carte spécialement délivrée par le consulat est nécessaire¹. Les militaires en uniforme sont quant à eux exemptés de ces formalités, car en vertu du protocole de 1901 ils peuvent librement circuler. On peut cependant relever qu'à maintes reprises des soldats du C.O.C sont arrêtés par des sentinelles nipponnes avant d'être relâchés².

Pour les autres populations la situation est différente. Alors que les ressortissants japonais sont incités à quitter les territoires étrangers, les chinois sont maltraités et humiliés. Certains sont contraints de se déshabiller, les sentinelles japonaises éventrent leurs bagages et n'hésitent pas user de la force, pour exemple ce coolie transpercé par une baïonnette nipponne alors qu'il tentait de rejoindre la concession britannique³. Les files d'attente chinoises sont délibérément retardées pour décourager les chinois à sortir ou entrer et s'étirent alors interminablement.

Pourtant ce premier blocus témoigne davantage d'une « caricature de contrôle ⁴ ». De fait, les européens circulent à leur guise et les humiliations perpétrées contre les chinois ne servent qu'à les démoraliser. Le but de la manœuvre est de faire passer les européens pour seuls fautifs mais cela n'opère pas car la haine du peuple chinois se focalise sur le Japon.

b) ...des objets

Les activités commerciales de la concession tournent au ralenti et les denrées peinent à entrer. Mais les soucis de ravitaillement ne sont alors pas un véritable problème car les autorités françaises ont pu anticiper et se préparer à subvenir aux besoins de la concession. La plus importante complication réside dans la sortie des ordures ménagères et des cercueils.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin au chargé d'affaires de France en Chine*, 11 février 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin au chargé d'affaires de France en Chine*, 2 janvier 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin au chargé d'affaires de France en Chine*, 2 janvier 1939

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin au chargé d'affaires de France en Chine*, 2 janvier 1939

Pour les ordures, la France avait négocié un accord pour les déverser dans un marécage à proximité de Tianjin, et ainsi le remblayer sous deux ans. Mais le blocus stoppe net cet accord et les autorités françaises se voient dans l'obligation de chercher un nouveau terrain. Par chance, Lao Si Kai regorge de zones à combler. Toutefois une telle situation ne peut durablement se prolonger, ainsi la France tente-t-elle de renégocier ses accords sur le marécage¹.

Les cercueils constituent un problème tout aussi important, surtout pour un territoire aussi peuplé que la concession française. Les morts européens peuvent être inhumés dans l'un des cimetières de la concession, à l'inverse des chinois dont les cimetières sont situés hors des terrains étrangers. Le consul français demande donc à ce que leurs cercueils puissent y être amenés pour le respect des morts et afin de ne pas attiser le mécontentement de la population chinoise.

La sortie des ordures et des cercueils est une priorité d'hygiène absolue pour éviter aux épidémies de se propager, de toucher les populations extérieures à la concession ainsi que l'armée impériale. Le consul nippon accepte donc la requête de son homologue français pour le transport des morts².

3) Une victoire des Occidentaux ?

La réaction des puissances étrangères au blocus est intense. Dès le 16 décembre 1938, une réunion s'organise entre les consuls des puissances présentes à Tianjin pour décider de la marche à suivre. Seul le Japon est absent. Une série de mesures est exigée aux japonais : le libre passage pour tous les militaires sur le pont international, peu importe l'heure, la simple vérification de l'identité des civils occidentaux lors de leurs passages aux frontières (même en horaire de nuit) et la garantie d'accès à la gare. Cette réaction surprend l'autorité japonaise qui accepte les deux premières exigences mais refuse l'accès à la gare³.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin au consul japonais de Tianjin*, 24 décembre 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin au chargé d'affaires de France en Chine*, 2 janvier 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin au chargé d'affaires de France en Chine*, 2 janvier 1939

Ce premier blocus est levé le 10 février 1939 à 11 heures¹. Il est principalement néfaste à la concession italienne. Cependant il soude la solidarité internationale, en particulier le couple franco-britannique qui décide de ne plus rien négocier sans en aviser l'autre.

Pour autant, peut-on en conclure que le blocus signe l'échec total des japonais et une victoire des Occidentaux ? Il est évident que ce premier blocus est imparfait car il laisse énormément de liberté aux étrangers et les contrôles de l'armée japonaise restent très sommaires. Mais il n'est pas un échec lorsqu'on le replace dans la suite des événements. Il ne sert en effet qu'à expérimenter à taille réelle ce que pourrait donner un véritable blocus des concessions sur un long terme : le coût, la réaction des Européens, la logistique à mettre en place, etc. Pour le Japon, ce premier blocus pourrait davantage s'apparenter à un exercice préparatoire au véritable blocus.

4) Un nouveau consul, Lucien Colin²

Le temps des blocus est marqué par l'arrivée d'un nouveau consul de France à Tianjin, Lucien Colin. Né le 19 mars 1896 à Vincennes d'un père employé des postes, il entre à l'école des langues orientales en 1917. L'année suivante, c'est fraîchement diplômé qu'il est envoyé à Pékin comme élève interprète mais il démissionne pour exercer comme chef comptable à la banque industrielle de Canton. Deux ans plus tard, il réintègre son poste à Pékin avant d'en occuper divers au cours des années suivantes : chancelier intérimaire, secrétaire archiviste, interprète.

Il arrive pour la première fois à Tianjin en 1927 en qualité d'interprète, avant d'assurer la gérance du consulat à deux reprises. Après des congés en France en 1932, il est nommé secrétaire interprète à Shanghai puis consul adjoint à la légation de Pékin. Considéré comme un agent modèle par ses confrères, il reçoit la légion d'honneur en 1934. Suite au conflit sino-japonais, et après diverses mutations, il réalise enfin son souhait de retour à Tianjin en novembre 1938. Il y est alors nommé gérant du consulat puis consul en mars de l'année suivante. Sa bonne connaissance de la ville, son autorité naturelle et son franc-parler lui permettent de surmonter les épreuves auxquelles il est confronté à Tianjin : les blocus, les inondations, les japonais, etc. En 1943, il est mandaté pour participer aux négociations sur la

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin au chargé d'affaires de France en Chine*, 11 février 1939

² BENSACQ-TIXIER, Nicole, *Dictionnaire biographique des diplomates et consuls en Chine, 1918-1953*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2013

rétrocession de la concession mais il quitte son poste en janvier 1944 pour retourner à Pékin comme consul adjoint à l'ambassade.

À la fin de la guerre Lucien Colin est très affaibli. Rapatrié en France en mai 1946, il ne tarde pas à être muté ministre plénipotentiaire à Panama en octobre de la même année. Ses années en Chine l'ont beaucoup affecté mais la passivité de son poste à Panama lui fait presque regretter l'agitation du conflit sino-japonais. Il rejoint Manille en qualité de ministre puis est déclassé sans raison vers Colombo. Justice lui est rendue en 1958, date à laquelle il est promu ambassadeur extraordinaire à Colombo. Il prend sa retraite en 1959, après une vie de diplomate riche et mouvementée.

Suite au semi-échec du premier blocus, le Japon tente de redresser la situation. Bien que la majorité des travaux d'encerclement soient achevés, les japonais poursuivent l'implantation de nouveaux barbelés et chevaux de frises, notamment dans le quartier Lao Si Kai, entre les concessions françaises et japonaises. Le Second blocus prend effet à partir du 14 juin 1939 à 6 heures du matin suite à l'assassinat du chef de la police chinoise de la concession britannique.

C) Le blocus de juin 1939 - juillet 1940

1) Le ravitaillement

a) Approvisionnement alimentaire

L'eau n'est pas un problème pour la concession française car elle a fait construire un puits artésien sur les hauteurs de Lao Si Kai, qui répond largement à ses besoins. La concession sait pouvoir tenir de longues années si l'eau est rationnée. De plus, les concessions française et britannique sont raccordées pour l'écoulement des eaux. Cette dernière possède sur son territoire une usine d'assainissement des eaux qui permet aux deux nations de vivre convenablement.

Le ravitaillement en nourriture est plus problématique car elle provient de l'extérieur. Dès les premiers jours du blocus, la France traite cette question comme une priorité absolue et trouve un arrangement avec le Japon pour l'entrée en concession de cinq camions par jour.

Les produits frais sont transportés par convoi militaire, et par ce moyen la France essaie de promouvoir l'intérêt du C.O.C en Chine. Les denrées sont livrées au marché français¹, et leurs prix fixés par le consulat, sur la base des prix pratiqués hors concession, avec une majoration de 10% pour les frais de transports spéciaux. La vente ne se fait qu'au détail pour éviter toute spéculation et assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation adaptée à ses besoins. Le Japon accepte cet accord car son but n'est pas de littéralement tuer les concessions mais de les étouffer économiquement. Il s'agit d'un blocus, non d'un siège.

Outre les produits frais, la farine constitue la base de l'alimentation à Tianjin. La concession française dispose de stocks de farine conséquents mais insuffisants pour subsister à long terme. Les prix sont également fixés par le consulat, le prix du sac l'est à 14.50\$² et selon les périodes peut atteindre 20\$³. Cette envolée des prix s'explique par les fortes inondations de 1939, qui détruisent une grande partie des récoltes de la région. La situation devient alors plus complexe à gérer toutefois les prix finissent au final par redescendre.

L'autorité française instaure un service de police spécialisé dans le contrôle des prix et de la spéculation. Son rôle est de traquer les contrevenants afin d'assurer le bon fonctionnement de la concession. Si un individu est surpris à conserver des sacs de farine non déclarés et/ou à vendre des denrées alimentaires sans autorisation ou à des prix prohibitifs, il encoure de graves ennuis auprès du consulat. Ce dernier met un point d'honneur à éradiquer ce type de comportements sur son territoire.

Comme lors du premier blocus, la sortie des cercueils de la concession française est autorisée par le Japon. La question des ordures se règle également car l'accord pour le remblayage du marécage est renouvelé⁴.

b) Approvisionnement en charbon

Au début du blocus, le charbon n'est pas un problème car l'approvisionnement parvient sans difficulté. Mais le Japon en fait interdire l'entrée sur le territoire des concessions à partir de la fin du mois d'octobre 1939. La France réagit très vite et obtient un accord pour

¹ L'appellation « marché français » désigne les deux bâtiments qui constituent le marché ainsi que l'ensemble des magasins qui vendent des produits alimentaires sur la concession française.

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Fourniture pour l'ambassade de France à Pékin*, 13 mars 1940

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 22 février 1940

⁴ Cf Chapitre 3, « ...des objets »

le ravitaillement en charbon de la concession par la Kailan Mining Administration (KMA). Les livraisons commencent à partir du 21 novembre avec beaucoup de difficultés : retards, erreurs de livraisons, lieux de livraisons non respectés, etc. Certains navires de la KMA arrivent à quai à demi-coulés ou noyés sous plusieurs centimètres d'eau et par conséquent avec une cargaison devenue inutilisable¹. Les retards de livraison s'accumulent, si bien que la concession française frôle la disette en charbon. Avec l'hiver qui approche, une telle situation serait désastreuse pour la concession, privée alors de chauffage et avec des usines au fonctionnement gravement compromis.

Des bureaux spéciaux de livraison et dépôt de charbon sont aménagés par le consulat afin de gérer les stocks et contrôler sa revente aux particuliers. À partir du 21 décembre 1939, la vente du charbon au détail s'effectue sur trois points de vente, rue Pasteur, rue Piquerez et rue Chaylard. Chaque matin, des milliers de personnes viennent se fournir en charbon dans ces dépôts. Par souci pratique, l'achat en gros se déroule directement sur les quais. À l'image de l'alimentation, les prix sont fixés par le consulat, selon le type de charbon. Le prix d'un sac de charbon est limité à 2\$² pour les particuliers dépourvus d'une carte de ravitaillement. Mais cette limite n'empêche pas certains commerçants de revendre leur charbon à des prix prohibitifs.

Par anticipation, la municipalité a fait des réserves pour ses employés et les possibles situations d'extrême urgence. Et si un hôpital et/ou une école venaient à manquer de charbon, la municipalité pourrait ainsi les aider.

L'interdiction de sortie du charbon vers la concession britannique explique également le phénomène de contrebande. Le Royaume-Uni n'a pas d'accord avec le Japon pour l'approvisionnement en charbon et il commence cruellement à en manquer à la fin de l'année 1939. Or, si la France soutient son allié, le Japon mettrait fin aux accords avec la KMA pour le charbon. Il n'est donc pas judicieux pour les autorités françaises d'aider son allié britannique.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Rapport du centre de distribution du charbon de la concession française*, 29 décembre 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Rapport du centre de distribution du charbon de la concession française*, 1^{er} février 1940

2) Circulations en concession française

a) Circulation des personnes

À partir du 14 juin 1939 et l'instauration du nouveau blocus, toutes les entrées et sorties de la concession française sont soumises à des fouilles systématiques des sentinelles japonaises aux frontières. Pour toute sortie ou entrée sur le territoire français, un visa délivré gratuitement par le consulat est requis. Pourtant, malgré ces précautions, certains abus persistent de la part des sentinelles japonaises, comme à l'égard de ces ressortissants britanniques malmenés et obligés de se déshabiller à la frontière française¹.

De nouveau, c'est la population chinoise qui souffre le plus de la situation. Comme lors du premier blocus, les files d'attentes s'étirent démesurément, ce qui empêche nombre de chinois de pouvoir rejoindre leur travail en dehors des concessions. Ces derniers sont fouillés, molestés et/ou interrogés. Nous prendrons ici deux exemples significatifs de l'acharnement japonais à l'égard de la population chinoise, celui d'un étudiant de l'école des hautes études de l'industrie et du commerce et celui de coolies salariés de l'arsenal de l'Est.

Le 9 juillet 1939, comme chaque jour le jeune Chan Tsung Shun passe la frontière pour se rendre à l'école sur l'ex-concession allemande mais il est arrêté par des soldats nippons et interrogé. Durant deux longues heures, les sentinelles le questionnent sur les activités communistes et anti-japonaises au sein de l'école et sur ses professeurs, Mr Boycott et Mr Senin. Il est frappé et torturé². Son cas n'est pas isolé mais peu d'affaires sont au final signalées car la majorité des victimes chinoises préfèrent se cacher plutôt que de dénoncer les violences nipponnes.

La seconde situation concerne directement la France. Des sentinelles arrêtent un camion de coolies à la solde de l'armée française pour les interroger. Les questions fusent : pour quelles raisons travaillent-ils pour la France, quel est leur salaire, quels sont les effectifs de l'armée française, le nombre d'armes automatiques et individuelles en leur possession, etc³.

Dans ces deux exemples, la manœuvre vise clairement à intimider la population chinoise afin qu'elle cesse tout contact avec la France. Dans le second cas, la situation est plus

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine, 6 juillet 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Rapport relatif aux mauvais traitements données à un étudiant de l'école des hautes études lors d'un interrogatoire datant du 9 juillet*, 11 juillet 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Note de service des forces militaires françaises*, 28 mai 1940

grave car il s'agit alors d'une tentative d'obtention de renseignements secrets. Le Japon exploite sa position de force pour malmener l'autorité française sans pour autant s'attaquer directement à elle.

b) Exode chinois et japonais de la concession

En 1936, la concession française abrite 378 ressortissants japonais et le début des hostilités sino-japonaises porte sa population à 2 000. C'est suite aux injonctions d'évacuation de l'armée japonaise, lors de la crise de septembre 1938, que débute l'exode nippon de la concession française. En un mois, l'effectif renoue avec un niveau ordinaire de 409 japonais. Puis le blocus fait nettement chuter cette population qui atteint un seuil de 109 ressortissants en janvier 1939¹.

Il convient cependant de noter que 50% des japonais qui évacuent la concession lors du blocus conservent leurs biens ou organisations en concession française et continuent à en payer le loyer et les taxes. On peut aisément imaginer qu'à leurs yeux le blocus n'est qu'une mauvaise passe temporaire. On peut même relever l'arrivée de deux nouveaux ressortissants nippons lors du blocus. Ce nombre très infime pourrait passer inaperçu mais il illustre à quel point Tianjin peut être une ville cosmopolite et le blocus non-fatal aux concessions. Les japonais sont davantage contraints par la force des événements à déménager, à contrecœur, que par réelle volonté.

La population japonaise n'est pas la seule à se retirer de la concession française, la population chinoise la quitte également en grand nombre. Entre le 19 décembre 1939 et le 2 février 1940, l'excédent des entrées et sorties pour la population chinoise s'élève à 31 264 personnes, essentiellement des résidents qui travaillent à l'extérieur de la concession. Ce départ définitif de 31 264 chinois de la concession représente 679 départs par jour. À ce chiffre pourraient s'ajouter les départs antérieurs et postérieurs à ce recensement².

Il convient toutefois de relativiser ce chiffre car plusieurs données peuvent majorer ses proportions. Tout d'abord, certains chinois de la concession britannique peuvent s'infiltrer dans la population en exode car la concession française dispose de certains atouts pour

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 99, *Dépêche du consul français de Tianjin au chargé d'affaires de France en Chine*, 11 février 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 7 février 1940

optimiser les déplacements. En effet, cette dernière est plus proche de la cité chinoise et de la concession japonaise, et surtout, son territoire comprend le pont international, principal point d'accès à la rive nord du Pei Ho. Malheureusement, les autorités britanniques n'imitent pas le souci de décompte de la France et il est donc difficile d'évaluer avec certitude le nombre de départs depuis leur territoire. Par ailleurs, ce recensement est réalisé en hiver, en période de disette, celle du charbon et de la nourriture. Il est fort probable qu'en période printanière, estivale ou automnale l'exode aurait été moins conséquent.

Cet exode appauvrit la concession car ce sont des contribuables qui la quittent et non les réfugiés des inondations de 1939.

c) La situation des affaires commerciales en concession française

Le blocus met gravement en danger le commerce de la concession. De nombreuses entreprises sont totalement à l'arrêt ou fonctionnent au ralenti. Confrontés aux abus des sentinelles japonaises aux frontières, les employés extérieurs à la concession sont empêchés d'y entrer ou alors très difficilement, si bien que certaines entreprises décident de les loger dans leurs locaux. Le coût en est très élevé mais le contexte l'impose.

Les marchandises entrent sur le territoire de la concession avec les plus grandes difficultés et terriblement de retard. Bien souvent, elles sont tout simplement stoppées net aux postes de contrôles japonais. Les maisons d'exportation sont à l'arrêt total et celles d'alimentation voient leur chiffre d'affaires continuellement baisser. Cette situation critique entraîne la fuite des investisseurs potentiels et cela n'augure rien de positif pour les entreprises de la concession.

Au sein de la concession la hausse des prix génère une chute de la consommation et une pénurie de monnaie. Les habitants n'achètent plus que les produits de première nécessité et certaines enseignes exigent d'être payées en devises étrangères, tel le dollar américain car la baisse du dollar légal effraie.

Dans l'hypothèse du maintien du blocus, le consul craint le retour de la concession à son état initial, à savoir, un quartier résidentiel sans commerces ni pôles attractifs. Le blocus

met grandement à mal la concession française, à l'époque pourtant la plus prospère de la ville. Au même titre que les français, les britanniques souffrent beaucoup de ce climat difficile.

3) Agitation politique

Selon les services de police français, la criminalité dans les concessions a baissé avec le début du blocus car les perturbateurs de la cité chinoise ne peuvent plus s'introduire sur le territoire français. Néanmoins, même au ralenti, le terrorisme continue à frapper et à faire des dégâts. Par exemple, en mai 1939, le grand théâtre est attaqué par un partisan nationaliste pour y assassiner Mr Glauser, le directeur de la banque fédérale¹. Selon les renseignements français, les japonais continueraient à fomenter des actes terroristes sur les territoires étrangers pour ensuite pouvoir les incriminer².

Par ailleurs, les arrestations d'agitateurs par la police française se poursuivent ainsi que la chasse aux activités de propagande. Les autorités françaises et nipponnes tendent de plus en plus à collaborer pour endiguer la situation. Le blocus semble être une petite victoire dans le combat mené par le Japon contre les agitations politiques au sein des concessions étrangères.

4) Les accords de juillet 1940³

Le second blocus devient de plus en plus difficile à vivre pour la concession française, ainsi le dialogue s'ouvre-t-il avec les autorités japonaises pour une sortie de crise. Les négociations s'engagent à l'été 1940 pour aboutir en juillet aux accords de Tokyo. Signés par le gouvernement de Vichy, ce traité a pour vocation de renforcer la coopération entre les autorités nipponnes et françaises mais en réalité il permet au Japon d'asseoir son emprise sur la concession par une série de mesures visant à mieux la contrôler.

Tout en préservant son indépendance administrative et son privilège d'exterritorialité la France doit se plier aux exigences japonaises :

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 20, *Lettre du consul français de Tianjin au chargé des affaires de Suisse à Shanghai*, 9 mai 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 103, *Renseignements de la municipalité française de Tianjin*, 27 janvier 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Mémorendum « Maintenance of the Law and Order within the French Concession in Tianjin »*, Juillet 1940

Un recensement de la population est exigé pour permettre aux autorités nipponnes de tout connaître des résidents de la concession française (nombre, identité, adresse, etc.) et ainsi pouvoir les localiser et intercepter si besoin.

En cas de descente ou d'arrestation, la police française doit obligatoirement en aviser les autorités japonaises afin qu'elles puissent y diligenter un ou plusieurs observateurs.

Dans la lutte contre les agitateurs anti-japonais, la France doit informer le Japon de toutes informations susceptibles de lui être utiles et des observateurs nippons peuvent également participer aux perquisitions. La France conserve le droit d'assister aux interrogatoires menés par les japonais sur la concession et s'il s'agit de personnes soupçonnées d'activités anti-japonaises, celles-ci doivent nécessairement être remises aux autorités nipponnes.

Le Japon obtient même l'installation de postes de gendarmerie sur la concession française à des points stratégiques pour lui. Ces postes peuvent accueillir jusqu'à 21 agents en simultané. Les gendarmes japonais, habillés en civil, n'ont qu'un rôle d'observateurs et ne peuvent intervenir de leur propre chef. Pour autant, cette mesure marque la plus forte rupture, car pour la première fois l'armée nipponne obtient le droit de s'installer sur le territoire français.

Le Japon ne revendique pas uniquement le contrôle de la police et de ses enquêtes sur les agitateurs. Il s'invite également dans les écoles, les salles de spectacles et chez les éditeurs. Le consul est contraint de réaffirmer l'interdiction de tout enseignement subversif dans les écoles de la concession. Les publications doivent être soumises à une licence, les papiers anti-japonais sont strictement prohibés et la France se doit de présenter aux autorités nipponnes toute la presse de la concession. Les théâtres et cinémas sont également soumis à la censure japonaise. Les films et pièces de théâtre doivent obligatoirement être jugés par un comité japonais, qui s'arroge le droit de les censurer ou interdire, alors même que ces spectacles sont destinés à être diffusés ou joués sur le territoire français.

La concession britannique n'est pas mieux lotie que la France. À la suite de ces accords les deux concessions ne deviennent plus que des ombres, considérées comme des administrations fantoches à la solde des autorités japonaises. Cette période marque le début de la fin du rayonnement français à Tianjin.

5) La France entre deux feux

Lors des deux blocus, la France se trouve piégée entre deux feux. D'une part, la population chinoise est partagée dans ses opinions à son égard et d'autre part, le Japon met en danger les possessions françaises.

Une frange minoritaire de la population chinoise demande à la France de se plier aux exigences japonaises et de détruire les poches d'agitation dans sa concession, car sa neutralité nuit au bien-être de la population qui en fait les frais¹. En parallèle, la majorité n'adhère pas aux idéaux du Nouvel Ordre en Asie Orientale, instauré par le Japon. Pour elle, cet Ordre ne sert qu'à cacher les ambitions et les « actions bestiales² » du Japon. Cette majorité se définit comme loyale au gouvernement national et donc sympathisante de la France, censée être une amie de la Chine. Elle souhaite ardemment que la France résiste aux velléités nipponnes.

Chez les japonais la situation est tout aussi complexe. La France traite le Japon comme un pays ami mais comprend parfaitement ses véritables ambitions. Si la France n'infléchit pas ses positions, le Japon les lui imposera. Le changement de consul marque le début d'une nouvelle philosophie dans la pensée diplomatique française à Tianjin. Lucien Colin reconnaît qu'il faut laisser davantage de place au Japon et à la Chine collaboratrice car ce sont désormais ces derniers qui contrôlent la région. Cette opinion tranche radicalement avec les idéaux de Charles Lépissier, l'ancien consul.

L'alliance entre la France et le Royaume-Uni peut également porter préjudice à l'autorité française car la concession britannique est de plus en plus en délicatesse avec les autorités nipponnes. La France doit user de ruse car la situation est très tendue. Le dénouement, nous le connaissons, ce sont les accords de Tokyo en juillet 1940. La France et le Royaume-Uni jouent la carte des négociations et de la collaboration avec le Japon par crainte de disparaître.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre de Tchang Siang Mao, directeur de l'école secondaire Yuen Tong de Tianjin au consul français de Tianjin*, 30 décembre 1938

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre de 570 citoyens de Tianjin au consul français de Tianjin*, 14 août 1939

II) Les inondations de 1939

En août 1939, Tianjin est touchée de plein fouet par de violentes inondations. La concession, alors en plein blocus japonais, est submergée par les eaux, puis par une vague de réfugiés. La situation devient critique pour les autorités françaises qui doivent faire face à ce nouveau défi. Face à ce désastre, elle est épaulée par de nombreux organismes mais les problèmes perdurent, et mettent par conséquent la concession en danger de mort.

A) Le temps des inondations : août-septembre 1939

1) De la crue à la décrue

a) Une crue historique¹

Tianjin se situe dans une zone à risques, au confluent de 5 réseaux fluviaux de très grande capacité. La ville a déjà connu des inondations ou des crues records en 1890, 1904, 1912, 1917, 1924, 1929 et 1937 mais celle de 1939 surclasse toutes les précédentes.

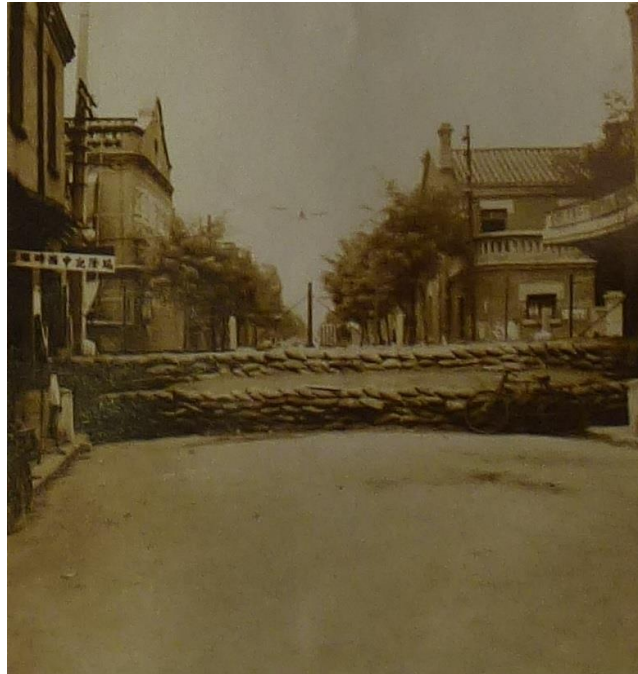
Le niveau de l'eau commence dangereusement à monter au début du mois d'août 1939. Les jours suivants sont marqués par la destruction de plusieurs digues en amont de l'estuaire du Pei Ho, inondant ainsi toute la région entre Pékin et Tianjin. Le 12 août, les eaux recouvrent la chaussée en cité chinoise et des quartiers de la ville commencent à être inondés. Il ne reste plus qu'une seule digue pour protéger la ville, mais alors que le niveau du fleuve continue à monter et que des pluies diluviennes s'abattent sur la région, cette dernière cède dans la nuit du 18 au 19 août. Les eaux mettent à peine 24 heures pour atteindre Tianjin.

b) La défense de la concession

Les travaux de fortification de la concession commencent le 4 août 1939. Les coolies de la municipalité sont réquisitionnés pour implanter des digues le long des quais de la concession française, à Lao Si Kai et en bordure du territoire. Des pompes sont également installées en plusieurs points stratégiques afin d'évacuer l'eau des égouts vers le canal à l'Ouest ou le fleuve. L'objectif est d'éviter que l'eau n'entre en concession. À leur niveau, les

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Rapport de l'ingénieur municipal de la concession française de Tianjin*, [date inconnue]

britanniques et les japonais s'affairent à consolider leurs frontières. L'acquisition de pompes et de nouveaux sacs de terre devient indispensable car l'édification des digues requiert beaucoup de matériel et d'énergie.



(Figure 17 : Barrage rue Akiyama)¹

Les travaux se poursuivent mais l'inondation semble inévitable pour la concession, c'est alors une véritable course contre la montre qui s'engage. Au soir du 19 août, les eaux approchent la frontière Ouest des concessions et les travaux s'intensifient toute la nuit. À 3 heures du matin le 20 août, l'ex-concession allemande est totalement inondée. À 8 heures, c'est la concession britannique qui commence à être submergée. À midi, un tronçon entier de la digue sud japonaise cède. L'eau commence à s'infiltrer en concession française, à 15 heures certains quartiers sont déjà noyés sous plusieurs centimètres. La concession japonaise est complètement immergée le 21 août à 5 heures du matin. La concession française tente de résister mais à 8 heures et demi l'eau commence à déborder les barrages de la rue Akiyama, à la frontière nord. « Toute lutte contre l'inondation devient impossible, et nous devons, le plus rapidement possible évacuer notre matériel automobile sur les points hauts de la concession² » écrit alors l'ingénieur en chef de la municipalité française.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Barrage rue Akiyama*, 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Rapport de l'ingénieur municipal de la concession française de Tianjin*, [date inconnue]



(Figure 18 : *Digue quai A. Boppe*)¹



(Figure 19 : *Digue quai de France*)²

Le 22 août, la concession est entièrement recouverte par les eaux. Par endroits, les flots atteignent plus de 1,80 mètre, seuls le Quai A. Boppe et la rue de France restent à peu près préservés et les équipements des hôpitaux et du laboratoire Pasteur sont évacués. Mais les dégâts sur l'ensemble de la concession semblent extrêmement importants.

c) Protection de l'usine électrique³

La protection de l'usine électrique est un bon exemple de la prévention et de l'action des autorités françaises dans la lutte contre les inondations. Initialement l'usine est conçue pour affronter une montée des eaux jusqu'à 1,30 mètre, mais lorsque la digue Sud de Tianjin cède, tous les plans sont repensés. La décision est prise de poursuivre la construction de murs protecteurs, et tout à la fois de protéger les machines électriques. Le 21 août 1939, alors que les concessions japonaise et britannique sont déjà submergées depuis plusieurs heures, la concession française arrête ses turbines à minuit et cinq minutes pour les mettre à l'abri. D'astucieux systèmes de poulies et de câbles permettent de les surélever de plusieurs mètres. Les machines sont désormais protégées mais la concession tombe alors dans la pénombre, le courant ne passe plus.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Digue quai A. Boppe*, 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Digue quai de France*, 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Rapport sur les activités de l'énergie électrique de Tianjin pendant les inondations de 1939*, [date inconnue]

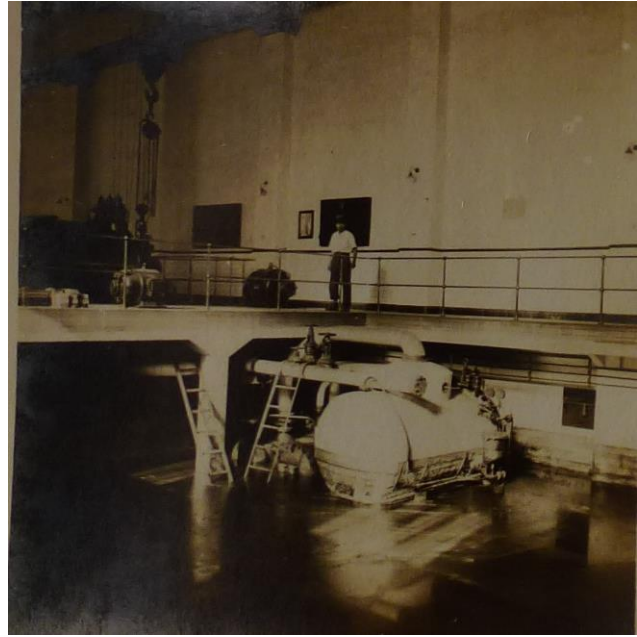
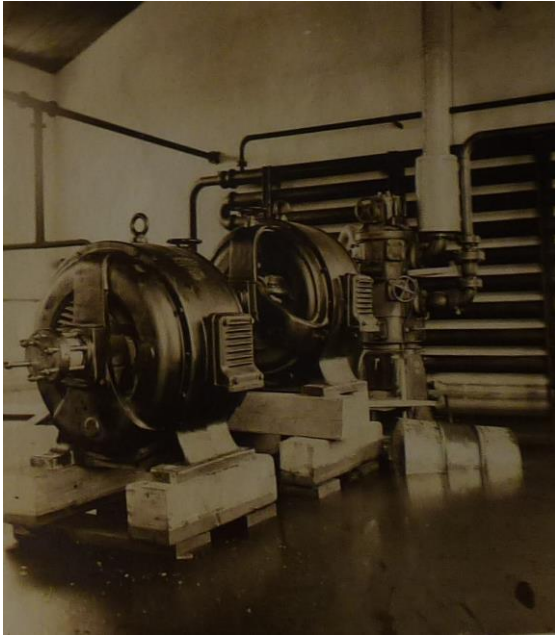


(L'usine électrique sous les eaux (Figure 20, à gauche)¹ et ses tours de refroidissements (Figure 21, à droite)²

Ce n'est pas un réel problème pour l'administration française car l'usine électrique a anticipé cette conjoncture et récupéré quelques générateurs de la compagnie des Tramways afin de pouvoir s'alimenter en électricité. Cet accord avec la compagnie permet de rétablir le courant dans la concession française, des quais à la rue de Takou, de façon presque ininterrompue. Le reste de la concession reste sans électricité car la majorité des transformateurs électriques sont sous l'eau. Les jours suivants, les employés de l'usine s'affairent à la remise en état des réseaux téléphoniques et des bâtiments officiels. L'essentiel est de préserver les communications, notamment entre les différents postes de police, le consulat, la municipalité et le reste des autorités françaises.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *L'usine électrique sous les eaux*, 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Les tours de refroidissements de l'usine électrique*, 1939



(Figure 22 : Turbine de l'usine surélevée)¹ (Figure 23 : Intérieur de l'usine l'électrique)²

Dès le 21 août, l'usine passe commande de matériels pour la réparation de toutes les installations électriques. Dès que possible, elle se hâte d'assécher les lieux pour rapidement remettre les turbines en marche. Ces dernières sont en effet les seules à pouvoir activer les pompes réparties sur la concession. L'usine rouvre ses portes le 20 septembre afin de permettre aux pompes de nettoyer les rues de la concession de leurs eaux stagnantes. La concession est de nouveau totalement éclairée le 12 octobre, après plus de deux semaines de réparations et d'efforts.

d) Désinfection de la concession

Au début du mois de septembre 1939, suite aux dégâts causés par les inondations, le consulat français commande une grande quantité de produits et de matériels pour désinfecter la concession : du bichlorure de mercure, du sulfate de cuivre en cristaux, du carbonate de soude, des bottes en caoutchouc, etc. Le coût est très élevé, il atteint 41 156,26\$³, mais le consulat entend ne pas lésiner sur l'hygiène publique, pour la sécurité de la population de sa concession. Une épidémie pourrait être désastreuse et les autorités françaises mettent tout en œuvre pour éviter une telle situation. C'est le service spécial de désinfection de la police qui

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Turbine de l'usine électrique surélevée*, 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Intérieur de l'usine électrique*, 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Lettre de la municipalité au consul français de Tianjin*, 1^{er} septembre 1939

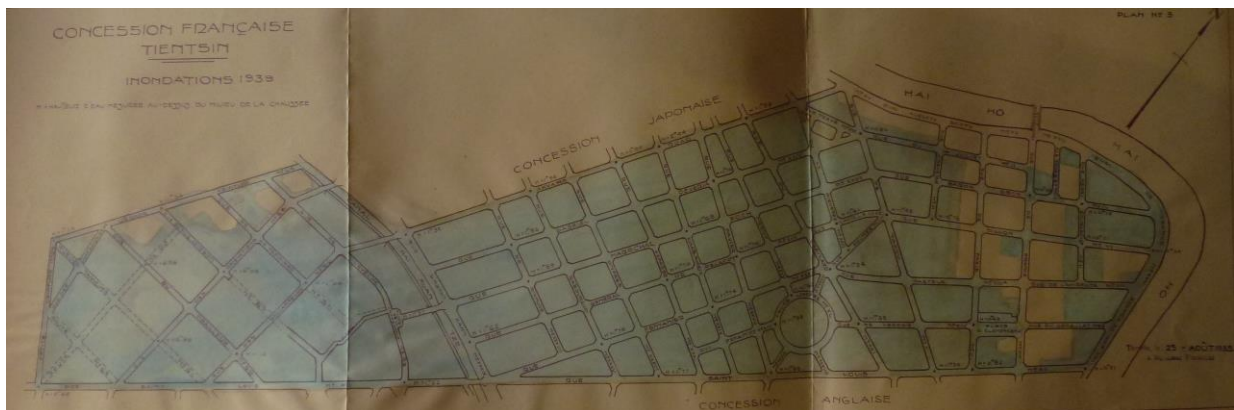
se charge de nettoyer le territoire, les bureaux, garages, magasins, maisons, terrains non bâtis, etc.

En parallèle de la désinfection, des travaux de renforcement des digues près des canaux sont engagés afin d'optimiser l'écoulement des eaux et par conséquent éviter une nouvelle crue. Le Japon et le Royaume-Uni tentent également de réparer leurs fortifications et de désinfecter leur concession.

Le 20 septembre, la majorité des rues est praticable et le 28 la concession est libérée de toutes eaux. On estime que les deux pompes installées rue G. Kahn et rue Takou ont évacué plus de 800 000 mètres cubes d'eau¹. La quantité de travail est monumentale mais la vie dans la concession redevient plus ou moins normale au début du mois d'octobre.

2) La concession sous les eaux

La situation aurait pu très mal évoluer lors des inondations car les périodes de catastrophes riment souvent avec vols, saccages, disputes ou meurtres. Des mesures sont prises pour tempérer ces risques : surveillance accrue de la concession, veille de policiers postés sur des balcons ou murets, interdiction de circulation la nuit. Cette vigilance accrue semble avoir porté ses fruits car un seul cas de maraudage est à signaler. Cependant, ce calme peut tout aussi bien être attribué à la civilité des habitants de la concession.



(Figure 24 : *Plan de la concession française sous les eaux*)²

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Rapport sur les inondations de 1939*, [date inconnue]

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Plan de la concession française sous les eaux*, 1939

Un problème est toutefois à relever. Les inondations attirent un très grand nombre de sampaniers¹ alléchés par l'appât du gain. Certains parcourent même jusqu'à 200 à 300 kilomètres pour rejoindre Tianjin. Certains n'hésitent pas à fixer la course en barque jusqu'à 100\$². Ces prix indécents conduisent le consul à légiférer leur activité. Des restrictions sont rapidement instaurées, les prix sont encadrés, des embarcadères créés, les embarcations sont enregistrées, etc. Toutefois, cette vague de sampaniers profite aussi pour partie aux autorités, car suite aux accords avec ces derniers le consul obtient des embarcations avec pilotes pour les rondes de police ou les ambulances.



(Figure 25 : *Rue Maréchal Foch*)³



(Figure 26 : *Cathédrale Saint Joseph*)⁴

Les inondations posent un grave problème sanitaire. Les eaux stagnantes dans la concession et la chaleur estivale favorisent l'émergence de germes et de maladies. Les poubelles laissées dans la rue, les cadavres, les produits chimiques, etc. ne facilitent pas l'élimination des infections. Au cours du premier mois d'inondations, la catastrophe fait 279 morts. Tous chinois, leurs décès s'expliquent par des maladies de l'appareil pulmonaire, du cœur et des vaisseaux, du tube digestif, et de causes très diverses, etc.⁵

¹ Pilotes d'embarcations à fond plat, le sampan

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Activités de la garde municipale pendant les inondations*, 30 octobre 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Rue Maréchal Foch*, 1939

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Cathédrale Saint Joseph*, 1939

⁵ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Rapport sur la situation de la concession française de Tianjin lors du 1^{er} mois des inondations*, 25 août 1939 – 24 septembre 1939

Pour endiguer tout risque d'épidémie, deux centres de vaccinations sont établis en concession française, l'un gratuit quai de France, le second payant à l'école française. On y vaccine contre le choléra, la typhoïde et les maladies para-typhoïdiques, les infections les plus courantes en temps d'inondations. Plus de 6 000 personnes sont vaccinées lors du mois de septembre 1939. Ces vaccins sont obligatoires pour tout individu voulant entrer ou sortir du territoire français, afin de protéger au mieux les populations de la ville et des régions alentour¹.



(Figure 27 : *Quai de sampaniers à Lao Si Kai*)²



(Figure 28 : *Rue Maréchal Foch*)³

Malgré ce dispositif, des malades continuent à se manifester dans les camps de réfugiés de la concession. Des hôpitaux de fortune sont ouverts dans l'école française pour les femmes et au collège Saint-Louis pour les hommes. La Young Men Christian Association (YMCA) ouvre également une clinique gratuite rue de Paris. De plus, chaque jour ou plusieurs fois par jour, des tournées sont organisées par des médecins dans les camps de réfugiés afin de soigner les malades et d'évaluer l'état sanitaire des lieux au nom du consulat. Les autorités françaises restent extrêmement attentives aux mesures sanitaires mais elles sont vite dépassées par le nombre de réfugiés sur la concession.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Rapport sur la situation de la concession française de Tianjin lors du 1^{er} mois des inondations*, 25 août 1939 – 24 septembre 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Quai de sampaniers à Lao Si Kai*, 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Rue Maréchal Foch*, 1939

3) Des réfugiés en masse

Avec le début des inondations, plus de 15 000¹ personnes viennent trouver refuge en concession française et plus de 3 500² à l'arsenal de l'Est. En majorité ce sont des paysans originaires des régions alentour de Tianjin. Ils arrivent pour la plupart avec leur bétail, ainsi le quai A. Boppe se transforme-t-il pour un temps en refuge de bêtes à cornes. Le consulat agréé cette situation pour deux raisons : la possibilité de fournir en lait de vache les hôpitaux de la concession et celle de les abattre en cas de famine.

Face à l'afflux de réfugiés, le consulat doit trouver les meilleurs moyens de leur porter secours et de leur offrir un toit sur la concession. Quinze camps y sont ouverts, dans les écoles, les buildings, les hôtels, les théâtres, dans des godowns prêtés par les japonais. Certains rescapés prennent l'initiative d'installer des camps un peu partout dans la ville mais le consulat les incite à rejoindre les camps aménagés par ses soins ou les œuvres caritatives. L'objectif est de pouvoir mieux encadrer le ravitaillement et/ou les soins pour cette population. Tous les camps n'offrent pas un accueil équitable, certains sont clairement en sureffectif et d'autres dans un état d'hygiène déplorable.

Face à l'afflux de réfugiés, l'avenir de la concession se profile de façon bien incertaine car elle n'est absolument pas préparée à l'accueil d'autant de personnes. Des œuvres caritatives en direction des nécessiteux viennent soutenir la municipalité et le consulat.

B) Gestion des secours aux réfugiés

1) Les dons

Dès les premiers jours des inondations le consulat fait un appel aux dons. La première souscription publique est une franche réussite, 71 486\$ sont récoltés. La solidarité est très forte dans la communauté internationale, les chèques affluent de Pékin (8 448\$) ou de Shanghai (10 000\$), des banques, de particuliers, d'entreprises, etc³. Une vente d'objets est

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 30 janvier 1940

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Lettre du lieutenant-colonel Onno, au consul français de Tianjin*, 17 septembre 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Le camp des réfugiés des inondations de 1940 à Lao Si Kai en concession française de Tianjin*, 1940

organisée en faveur des réfugiés et du matériel largement offert, tels des vêtements chauds, des couvertures ou des médicaments. Une seconde souscription est ouverte quelques semaines plus tard, beaucoup plus lucrative, elle atteint 118 830\$¹. Les fonds recueillis permettent de répondre aux besoins des premières semaines mais sont insuffisants pour passer l'hiver.

Pour pallier ce manque, deux loteries de bienfaisance sont organisées entre le 11 décembre 1939 et le 1^{er} mai 1940. Les billets sont mis en vente tant à Tianjin que dans d'autres villes chinoises, comme Pékin ou Shanghai. La solidarité est de nouveau au rendez-vous pour soutenir la concession française. Le montant total des gains de ces deux loteries atteint les 162 500\$, mais seuls 51% sont utilisés pour l'aide aux réfugiés, soit 88 205,94\$². Le solde est réservé à l'achat des lots et aux frais d'organisation. C'est une très grosse somme, elle s'ajoute aux souscriptions, mais elle ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins.

La municipalité contribue à hauteur de 46 915\$³. Le tribut est lourd à payer mais ce qui importe n'est pas tant l'aspect financier que le bien-être des réfugiés. Dans toute la période d'installation des réfugiés, un total de 358 706,68\$ est réuni pour la concession française.

2) Le ravitaillement

La majeure partie des dépenses pour les réfugiés consiste à l'achat de provisions et de charbon. Lors des inondations, fin août-début septembre 1939, le Japon relâche légèrement la pression de son blocus afin de permettre à la concession de mieux se protéger et d'enrichir ses réserves de vivres. Mais cela ne dure pas et le blocus revient en force les semaines suivantes.

Des milliers de sacs de farine, de riz et de charbon sont achetés sur la somme allouée aux réfugiés. Au total, le coût pour les seuls riz et farine représente plus de 90 000\$⁴. Les vivres sont distribués dans les nombreux camps de la concession. Des cuisines sont aménagées sur les quais de France près du pont international et dans les cours des godowns prêtés par les japonais. Les premières distribuent plus de 336 000 repas entre le 22 août et le

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 72, *Camp de réfugiés de Lao Si Kai du 22 septembre 1939 au 1^{er} avril 1940*, 1^{er} avril 1940

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 72, *Bilan de la loterie de Bienfaisance*, Avril 1940

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Le camp des réfugiés des inondations de 1940 à Lao Si Kai en concession française de Tianjin*, 1940

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Relevé du compte des réfugiés N°.1*, 19 mars 1940

28 octobre 1939 tandis que les secondes en préparent plus de 692 000¹. Ces chiffres ne représentent qu'une infime partie des repas concoctés pour les réfugiés sur la période car ils sont en réalité certainement beaucoup plus élevés.

Suite à la centralisation des camps en octobre 1939, la majeure partie des dépenses se résumait principalement à aider le camp de Lao Si Kai. Mais d'autres infrastructures d'aide aux réfugiés sollicitent le soutien du consulat, comme l'école des hautes études, l'école franco-chinoise ou encore l'arsenal de l'Est. Seules, ces infrastructures n'ont pas les moyens de nourrir leurs réfugiés et de leur apporter le secours attendu.

Malgré l'investissement de la concession française, le consulat peine de plus en plus à apporter son aide car le Japon freine ou bloque l'entrée des provisions. Comme nous l'avons vu plus haut, l'hiver 1939-1940 est particulièrement difficile par manque de charbon. Pour autant, la concession résiste et continue à ravitailler ses hôtes.

3) Qui se charge de la gestion ?

Lors des inondations, ce sont le consulat et la municipalité qui se chargent de la question des réfugiés. Ils coordonnent les actions, ravitaillent la concession, etc.

Au début du mois de septembre 1939, la mission catholique de Lao Si Kai propose la formation d'un comité central pour les réfugiés afin de coordonner les actions et instaurer des règles communes aux différents camps². En cette période de crise, cette idée est prise très au sérieux par les autorités de la concession mais ce n'est que le 18 octobre 1939 que le Comité des réfugiés de Lao Si Kai voit le jour, suite au regroupement de la majorité des réfugiés dans un camp situé dans ledit quartier.

Ledit comité comprend six membres : le vice-consul Mr Lebocq de Feulard en qualité de président du comité, le révérend père Ceny et Mr Tche Nien comme vices-présidents, le chef de la police française Mr des Etangs, le médecin du consulat Dr. Lataste et Mr David³.

Ce comité est chargé de l'administration, de l'entretien et de la surveillance du camp. La qualité de chef de police de Mr des Etangs l'amène à plus particulièrement s'occuper de la

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Note au sujet des secours aux réfugiés – inondations 1939*, [date inconnue]

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Lettre de la mission catholique de Lao Si Kai au consul français de Tianjin*, 5 septembre 1939

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Ordonnance consulaire*, 18 octobre 1939

sécurité, des risques incendies et du recensement dans le camp. En toute logique, le volet sanitaire et hygiène est confié au Dr. Lataste. Chaque jour il rend compte, par notes écrites, de l'état sanitaire du camp (contrôle des risques d'épidémies). Mr David est spécialement chargé de la construction des abris, de la voirie et de l'évacuation des eaux, des ordures, etc.

En parallèle, des comptes bancaires dédiés à l'aide aux réfugiés sont ouverts et tous les dons, souscriptions, gains de loteries y sont déposés. Ces comptes sont co-gérés par la Chambre de commerce chinoise de la concession française et la municipalité française entre le 22 septembre 1939 et le 15 mars 1940. Par la suite, c'est le consulat qui se charge de la gestion des comptes¹. Il délègue un certain nombre de missions dans l'aide aux réfugiés mais reste le maître d'œuvre. Dans tous les cas, il participe à sa manière au bien-être de la population.

Lorsque le niveau des eaux retrouve un niveau normal certains réfugiés regagnent leur domicile. Mais la majorité a tout perdu, sans nul endroit où aller et reste à la charge de la concession. À la fin de l'été 1939, la décision est prise de centraliser les camps pour mieux gérer leurs populations.

C) Après les inondations : octobre 1939 - avril 1940

1) Le camp de Lao Si Kai²

L'idée d'un regroupement des réfugiés en un seul camp s'est rapidement dessinée afin de prévenir les épidémies et faciliter le ravitaillement, le travail de la police et l'administration. Ce camp est installé sur l'un des terrains vides du quartier de Lao Si Kai et conçu pour l'accueil de la totalité des réfugiés de la concession. Commencés le 22 septembre 1939, les travaux s'achèvent en quelques semaines pour le voir ouvrir le 20 octobre, avec une capacité d'accueil de 13 000³ personnes. Néanmoins, certains camps subsistent encore dans la concession dont celui de la rue de Takou avec une capacité de 2 000 résidents. Ce dernier est géré par un groupe de philanthropes chinois.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Le camp des réfugiés des inondations de 1939 à Lao Si Kai*, 1940

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Le camp des réfugiés des inondations de 1939 à Lao Si Kai*, 1940

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Note au sujet des secours aux réfugiés, inondation 1939*, [date inconnue]

À son maximum, le camp atteint les 11 950 réfugiés mais ce nombre diminue au fil des semaines, des décès et des départs, pour se stabiliser à un niveau moyen de 11 000 personnes.

Pour abriter ce microcosme, décision est prise d'ériger des huttes en bambou recouvertes de terre battue, d'une valeur de 10\$. 1 936 huttes sont ainsi édifiées dont 593 à la charge de particuliers, les autres à celle de la municipalité. Leur construction est temporairement retardée par le blocus car les japonais refusent l'entrée de bambous sur la concession. Le même type d'habitat est également utilisé au camp de réfugiés de la concession britannique. Les huttes sont économes, pratiques, et surtout bien adaptées au climat de la Chine du Nord.



(Figure 29 : *Camp de Lao Si Kai*)¹



(Figure 30 : *Mat pour les repas*)²

Le camp, aussi appelé village Colin, est divisé en cinq districts, eux-mêmes composés de huit sections d'une cinquantaine de huttes. À la tête de chacune un chef de section est assigné à leur surveillance. Le rôle de ce dernier est de communiquer au chef du camp tous décès, naissances, maladies, incidents, etc. Le responsable du camp est désigné par le Comité des réfugiés de Lao Si Kai. Son devoir est de faire respecter le règlement et l'ordre sur le

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Camp de Lao Si Kai*, 1939-1940

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Mat pour les repas*, 1939-1940

camp. Des services d'hygiène, de vaccination, de soins, de police, de prévention des incendies, une morgue, etc. y sont également installés.

En sus du chef de camp et des chefs de districts et sections, le camp compte plus de 200 employés, 67 aux cuisines, 60 coolies pour la voirie et 60 coolies pour le service sanitaire, sans compter les agents de police français et les bénévoles de certaines associations.

Le plus gros défi pour les autorités françaises et surtout pour les employés du camp réside dans la distribution de la nourriture. Toute la journée, les cuisines fonctionnent à plein régime pour préparer et servir plus de 11 000 repas. Chaque district est représenté par un drapeau respectif, hissé sur un mat afin d'informer les résidents de leur tour d'accès aux repas. Le service de restauration s'effectue dans une grande cabane en bambou. Chaque adulte reçoit 1 livre de man t'eu (farine cuite à la vapeur) et un bol de soupe de riz de 500 grammes. Les enfants ont droit à la même quantité de soupe mais seulement à une demie ration de man t'eu. Les femmes enceintes ou âgées peuvent recevoir une ration mieux adaptée à leur situation si elles le désirent. La consommation en nourriture est titanesque, elle atteint chaque jour la tonne.



(Figure 31 : *Entrée du camp de Lao Si Kai*)¹ (Figure 32 : *Un réfugié ouvre une échoppe*)²

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Entrée du camp de Lao Si Kai*, 1939-1940

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Un réfugié ouvre une échoppe de savetier*, 1939-1940

Les entrées et sorties du camp sont surveillées pour tout simplement les comptabiliser mais aussi pour ne pas laisser entrer n'importe qui. Des laissez-passer sont délivrés à toutes personnes désireuses d'entrer ou sortir en toute liberté. Ce dispositif permet à certains réfugiés de trouver un emploi en dehors du camp, sur la concession française.

La vie dans le camp devient presque normale, certains habitants font commerce de produits de leur propre confection, d'autres s'entraident, etc. La solidarité est forte et les incidents paraissent ne pas trop troubler le quotidien des réfugiés.



(Figure 33 : *Fillette qui mange sa ration*)¹



(Figure 34 : *Homme devant sa hutte*)²

2) L'état sanitaire

L'état sanitaire est l'autre grand défi des autorités de la concession. C'est le docteur Lataste, médecin du consulat, qui est en charge du service médical du camp. Un certain nombre de structures sont ouvertes pour pallier les problèmes sanitaires : un dispensaire, un centre pour les malades contagieux, une clinique ophtalmologique etc. Lorsque les cas sont trop graves pour être traités sur le camp, les malades sont dirigés vers l'hôpital d'isolement ou l'hôpital général en concession française.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Fillette qui mange sa ration quotidienne*, 1939-1940

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Homme devant sa hutte*, 1939-1940

Pour maîtriser les phénomènes endémiques, une campagne de vaccination s'organise dans le camp. Des milliers de réfugiés sont vaccinés mais cela se révèle insuffisant et le camp doit affronter deux épidémies entre septembre 1939 et avril 1940. La première a lieu en novembre, c'est la rougeole. Le taux de mortalité atteint rapidement 10 à 15 décès par jour¹ mais grâce aux efforts du personnel soignant le phénomène est endigué à la mi-décembre. La seconde épidémie, la grippe, fait monter la mortalité chez les jeunes et les personnes âgées. De nouveau, la contagion est contenue grâce aux soins apportés aux malades. D'autres maladies se propagent aussi dans le camp : dysenterie, bronchite, gale, etc. La majorité s'origine dans la malnutrition car les rations ne sont pas assez riches pour permettre aux réfugiés de convenablement résister aux maladies. La nourriture se diversifie à partir du début de l'année 1940 avec pour effet de réduire le nombre d'affections.

Le camp de Lao Si Kai n'est pas le seul à être frappé de problèmes sanitaires, celui de la rue de Takou est aussi fortement touché. L'état sanitaire est évalué comme trop insatisfaisant par le médecin du consulat. La situation ne s'aggrave pas mais les réfugiés y sont à l'étroit, aux prises avec un froid mordant, le hangar ne les protège pas des intempéries, les latrines y sont très sommaires et l'écoulement vers les égouts insuffisant. Chaque matin, un médecin visite le camp et évalue l'état des malades. Les contagieux sont tant bien que mal isolés des autres jusqu'à leur évacuation vers l'hôpital, décidée le 4 janvier 1940. Le risque de voir une quelconque épidémie frapper la concession, en plein centre, terrifie les grandes instances françaises. Le déplacement de la population du camp rue de Takou vers celui de Lao Si Kai pourrait s'envisager mais le matériel nécessaire à la fabrication de nouvelles huttes fait cruellement défaut².

3) Les œuvres charitables

De nombreuses associations ou structures participent à l'aide aux réfugiés lors des inondations : la Croix rouge, le Svastika bleue, la Chambre de commerce, etc. mais ce sont principalement deux associations qui œuvrent à la vie du camp, la Young men christian association (YMCA) et sa jumelle, la Young women christian association (YWCA).

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Le camp des réfugiés des inondations de 1939 à Lao Si Kai*, 1940

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Lettre du service médical et sanitaire de la concession française de Tianjin*, 6 janvier 1940

Ces deux associations prennent part à de nombreux aspects de la vie du camp. Elles distribuent du porridge aux réfugiés et des rations supplémentaires aux enfants, personnes âgées et femmes enceintes, des rations possiblement composées de riz, de choux, patates douces, fromage, etc. selon les provisions disponibles. Plus de 3500 personnes sont ainsi nourries chaque jour¹.

L'état sanitaire est aussi un volet majeur pour ces deux associations. La YMCA fonde une clinique sur le camp pour la vaccination et les soins aux réfugiés, et la YWCA hérite de la maternité initialement dirigée par la chambre de commerce chinoise. Un orphelinat pour le possible recueil de 11 enfants âgés de 6 à 14 ans est installé dans les locaux de la YWCA. Deux huttes sont aménagées pour les personnes âgées en détresse. Pour limiter les épidémies, la YMCA fait installer une salle de bains gratuite, avec eau chaude. La santé est essentielle pour ces deux associations et la municipalité aurait vraiment été en difficulté sans leur soutien.

Le volet scolaire est également au cœur de la politique de la YMCA et de la YWCA. Une hutte de grande dimension est édifée pour y organiser des cours. Très vite les effectifs dépassent les 750 élèves. L'enseignement dispensé aux jeunes chinois s'articule autour de l'arithmétique, la gymnastique, le chant, l'hygiène, le chinois, etc. Par ailleurs, une classe de 120 femmes adultes est ajoutée au programme.

Outre l'enseignement scolaire, les deux associations proposent des apprentissages aux hommes et femmes qui le souhaitent ou les aident à trouver un travail comme domestiques, colporteurs ou rickshaw. La YWCA met en place un ouvroir pour les femmes désireuses de travailler. Plus de 120 ouvrières ont ainsi la possibilité d'apprendre un métier, et par leur travail de gagner 15 à 35 cents et un bol de bouillie par jour. Les objets fabriqués (couvertures, gants, sacs à mains, taies d'oreillers, draps, nappes, etc.) sont ensuite vendus pour participer aux frais de la communauté et à la vie du camp.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Extrait du rapport de la YWCA sur le camp de Lao Si Kai*, 15 octobre 1939 - 15 mai 1940



(Figure 35 : *Ouvroir organisé par la YWCA*)¹

La YMCA ouvre un bureau de poste pour faciliter les contacts entre les réfugiés et leurs proches.

Pour souder les liens entre réfugiés, les deux associations organisent des visites dans les huttes, des temps d'échanges, des prédications, une fête de Noël le 25 décembre (où 3 500 enfants reçoivent des cadeaux), des distributions de vêtements chauds, une pièce de théâtre le 28 décembre 1939, etc².

Il est manifeste que sans la YMCA et la YWCA, la vie du camp aurait été bien plus difficile à supporter, tant d'un point de vue sanitaire, qu'alimentaire ou social. La municipalité et le consulat soutiennent particulièrement ces initiatives qui offrent aux réfugiés un meilleur cadre de vie. Les associations sont soutenues par des dons en nature, en services divers et en argent liquide.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Ouvroir organisé par la Young Women's Christian Association*, 1939-1940

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Extrait du rapport de la YMCA sur le camp de Lao Si Kai*, [date inconnue]

4) Vers la liquidation des camps

La situation devient ingérable pour le consulat et la municipalité lorsque les fonds et les vivres commencent à manquer. L'hiver est alors passé et le départ des réfugiés peut enfin s'envisager. Au début de l'année 1940, environ 12 000 réfugiés résident encore sur le territoire français. De concert avec les autorités britanniques et japonaises, décision est prise de les faire quitter petit à petit la concession.

Le 31 mars 1940, le principe d'une évacuation quotidienne de 400 réfugiés de la concession française est entériné, via des sorties situées en concession britannique. Divisés en deux groupes et accompagnés de deux inspecteurs, 200 réfugiés doivent ainsi chaque jour rejoindre Race Road ou Victoria Road¹, les deux lieux prévus pour le départ des concessions.

Pour leur permettre de rentrer chez eux dans de bonnes conditions, les autorités du camp offrent trois jours de vivres par personne et 5\$. La YMCA leur apporte un dernier soutien avec 5\$ supplémentaires². Cette aide est précieuse, voire cruciale pour les réfugiés qui viennent de loin. Sans elle, certains pourraient avoir les plus grandes difficultés à regagner leurs terres.

L'évacuation est effective en un mois, sans réel incident. En mai 1940, les camps vidés sont démontés et le solde d'argent participe aux frais de liquidation. Les reliquats sont remis à la municipalité.

Cette période des blocus est extrêmement délicate pour la concession française et bouleverse totalement les rapports de forces. Le Japon prend peu à peu l'ascendant sur la France et le Royaume-Uni pour aboutir à une réelle supériorité à l'été 1940 suite aux accords de Juillet. Cette période est également marquée des plus grosses inondations qu'ait connues la ville en plus de cent ans. Les concessions sont submergées et le nombre de réfugiés considérable. Ce désastre imprègne fortement les esprits, de telle sorte que le maire de Tianjin commémore en 1940 l'anniversaire des inondations à travers une exposition photographique. À la suite de cette période, la concession française entre dans une ère nouvelle, une ère pilotée par le Japon.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Note de service du consulat français de Tianjin*, 29 mars 1940

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 72, *Camp de réfugiés de Lao Si Kai du 22 septembre 1939 au 1^{er} avril 1940*, 1^{er} avril 1940

Chapitre 4 : 1940-1943, Fin de la neutralité française et collaboration avec l'Empire nippon

La défaite en métropole en juin 1940 ainsi que la fin du blocus et l'instauration du régime de Vichy en juillet 1940 modifient le discours diplomatique français à Tianjin. La tension monte entre les nations installées en ville tandis que le Japon resserre son étreinte sur la région. La période de ce chapitre marque un nouveau tournant dans l'histoire de Tianjin avec l'entrée en guerre des États-Unis en décembre 1941 et la rétrocession de la concession française en 1943.

I) Tianjin, une ville divisée

A) Des relations difficiles entre les nations installées en ville

1) Avant l'entrée en guerre du Japon contre les États-Unis

Suite à l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne nazie et l'Italie fasciste en 1939, des mesures sont prises par l'autorité française de Tianjin pour suspendre tous liens avec l'ennemi. Les relations avec les citoyens allemands et italiens, ainsi que le commerce avec les maisons ennemies sont prohibés. Les troupes italiennes sont quant à elles autorisées à traverser la concession française mais exclusivement en service.

Malgré ces restrictions, la neutralité française garantit la liberté de circulation pour les citoyens ennemis sur son territoire. Ils ne sont pas expulsés et peuvent y conserver des comptes bancaires. La guerre en Europe paraît bien loin, les relations avec les nations ennemies ne disparaissent pas totalement et se maintiennent de façon officieuse.

Ces restrictions sont instaurées pour une seule année et s'interrompent avec la fondation du régime de Vichy.

Suite aux accords de juillet 1940 et à l'armistice française, le consul britannique tente un rapprochement avec le Japon. Cette nouvelle relation devient à tel point fusionnelle que le

consul britannique s'autorise parfois à s'opposer aux autorités occidentales pour défendre le Japon. Avant le conflit jamais une telle situation n'aurait été concevable. Quant au consul français, il prend certaines distances avec son ancien allier britannique car, officiellement et selon les consignes de Vichy, la France et le Royaume-Uni ne sont désormais plus alliés. Dans l'ensemble, les relations restent globalement bonnes entre les deux nations à Tianjin. Toutefois les rapports se font plus rares et le plus souvent de façon officieuse, afin de ne pas troubler l'esprit des ressortissants français.

Avec le temps, les relations entre les britanniques et les autres nations se détériorent et le 22 novembre 1941, le consul japonais avertit son homologue français que toutes les relations économiques et commerciales sont désormais strictement interdites avec le Royaume-Uni. Elles le sont également avec d'autres nations désormais sur cette liste noire : les États-Unis, les Philippines, le Canada, les états Malais, la Nouvelle-Zélande, les Pays Bas, etc.¹

2) L'entrée en guerre des États-Unis et du Royaume-Uni

Le point de rupture apparaît le 8 décembre 1941 lorsque les États-Unis et le Japon entrent en guerre suite à l'attaque de Pearl Harbor, le 7 décembre. La journée du 8 décembre est marquée d'une série de 11 incidents en concession française : arrestations de ressortissants britanniques et américains, intrusions de soldats japonais sur le territoire français, installations de mitrailleuses, fermetures forcées de locaux, etc. Six incidents de même type ponctuent également la journée du 9 décembre, trois le lendemain et un le surlendemain². L'agitation est très forte et les lendemains résonnent d'un écho funeste pour les ressortissants des nations hostiles à l'Empire du soleil levant. Au fil des mois, ces derniers sont transférés en camps de concentration dans la région de Tianjin.

Sur la concession française, les autorités tentent de supprimer de leurs locaux toutes représentations britanniques ou américaines, revues, livres, affiches, etc. Les autorités collaboratrices chinoises vont beaucoup plus loin, avec l'objectif d'éliminer toutes références à la culture ou à la langue anglo-saxonne dans la vie publique. Un grand recensement de tous les écriteaux, enseignes, inscriptions, etc., rédigés en anglais, est organisé dans les rues de la

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 20, *Lettre du consul japonais de Tianjin au consul français de Tianjin*, 22 novembre 1941

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 19 décembre 1941

ville, suivi de l'ordre pour tous leurs propriétaires de les supprimer. La France échappe à ces manœuvres car le régime de Vichy est allié à l'Allemagne nazie et par extension au Japon.

En parallèle de la guerre en Europe et dans le Pacifique, le Japon continue à intensifier son emprise sur Tianjin et la concession française.

B) Une emprise japonaise de plus en plus présente à Tianjin

1) Les postes radios, les armes et les munitions

L'enregistrement des appareils radios est une nécessité absolue pour les autorités japonaises car il leur est inconcevable d'imaginer que des civils puissent encore utiliser des appareils de diffusion ou de réception. Comme en 1937, ils réclament la remise de tous les appareils radios, même ceux de courte portée. Ils veulent tout contrôler afin d'éradiquer les poches de résistance chinoise ou étrangère et pour continuer à asseoir leur suprématie dans la région.

L'autorisation de conserver des postes radios est de nouveau accordée aux autorités françaises pour le consulat, la police, la municipalité, l'agence Havas, les centres médicaux et le C.O.C¹, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'administration de la concession française. Mais ce privilège est sur la sellette, car à terme, le but de l'empire reste bien la disparition des étrangers du territoire chinois et cette confiscation n'est qu'une étape de ce projet.

L'enregistrement et le dépôt à la police française de toutes les armes de la concession semble découler logiquement de l'état d'esprit japonais. Cette seconde mesure vise à faire obstacle à toute révolte ainsi qu'à quantifier les munitions et armes dans l'hypothèse d'une réquisition par l'armée nipponne.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 102, *Note de service du consulat de France à Tianjin*, 24 janvier 1942

2) Enfermement de la concession et de la population française

Les frontières de la concession française restent surveillées par des sentinelles japonaises, même après la fin du blocus. Les français peuvent librement circuler à Tianjin sous réserve d'être en possession d'une carte spécialement délivrée par le consulat français et tamponnée d'un visa du consulat japonais. Cette exigence permet aux japonais de continuer à contrôler les entrées et sorties de la concession. À partir du 20 juillet 1942, les restrictions de circulation s'intensifient et le passage aux postes de la concession après 22 heures est désormais soumis à la présentation d'un permis spécifiquement délivré par le bureau du commandement japonais chargé de la défense de Tianjin. Ces restrictions visent à enfermer la concession et à inciter ses habitants étrangers à la quitter.

Les militaires français sont également soumis à certaines restrictions. Ces dernières sont moins strictes que celles destinées aux civils mais elles entrent tout de même en contradiction avec le protocole de 1901. Tous les militaires doivent impérativement être munis de leur carte d'identité pour chaque entrée sur le territoire de l'ex-concession britannique (suite à sa rétrocession en 1943), avec obligation de la présenter en cas de contrôle. Par ailleurs, les soldats français doivent nécessairement se conformer aux heures d'ouverture et de fermeture des barrières.

À la demande des japonais, le consul de France décide de suspendre tous les envois de télégrammes privés (entreprises, banques, etc.) par les télégraphes militaires de la concession. Cette décision pose de gros soucis, notamment aux banques, car l'envoi de télégrammes chiffrés par la compagnie des télégraphes chinois de Chine du Nord n'est pas autorisé sans traduction. Ceci est une fois de plus un moyen pour les japonais de contrôler les communications et de s'informer des activités étrangères.

3) Une collaboration obligée ?

La collaboration franco-japonaise continue à s'intensifier dans le domaine de la propagande, de la police, des enregistrements des ressortissants étrangers, etc. Nous prendrons dans cette partie deux exemples de coopération obligée, le *joint traffic committee* et une affaire de vol en date du 30 septembre 1940.

Le *joint traffic committee* ou le comité de circulation mixte est créé à la fin de l'année 1940 à l'initiative du Japon. Il est composé de la police japonaise, gendarmerie japonaise,

police consulaire japonaise, municipalité japonaise, des résidents japonais, de la police chinoise, de la municipalité française et italienne et des services de finances et travaux des différentes municipalités. Son rôle est d'unifier les règles de circulation et de normaliser les systèmes de licence et les tarifs des véhicules¹. Suite à cette dernière décision, les automobiles civiles doivent changer leurs plaques d'immatriculation. Ces mesures peuvent paraître insignifiantes mais en réalité le Japon s'immisce ainsi dans tous les secteurs de la vie publique. La composition du comité reflète bien le désir hégémonique du Japon car plus de la moitié est d'origine japonaise ou sous sa coupe. La France n'a d'autre choix que de se plier face à son opiniâtre volonté de tout contrôler.

Le 30 septembre 1940, trois soldats japonais en civil et quatre chinois prennent le taxi vers l'arsenal de l'Est pour assister à une vente privée. À l'approche du camp militaire, le véhicule est stoppé par trois chinois qui séquestrent ses occupants dans un entrepôt, situé à deux pas de la route, et leur dérobent plus de 18 000\$. L'affaire fait grand bruit dans le petit monde nippon de Tianjin. Comment un tel événement a-t-il bien pu se produire ? L'attaque a lieu sur le territoire administré par la France mais l'entrepôt où sont retenus les sept voyageurs est en territoire chinois². La France ne peut tergiverser, elle doit collaborer avec le Japon.

Une descente de police est fixée au 3 octobre suivant, dans le Village Sud sous administration française et chez son voisin le « deuxième village »³ sous administration chinoise. L'opération est conjointement menée par les polices chinoise, nipponne et française. Un homme est retrouvé en possession de 300\$ et suspecté par la police française, mais faute de preuves il est libéré⁴. Les japonais et les chinois profitent des fouilles pour malmenés des employés de la base militaire française, dérober leur argent, les insulter et frapper en leur intimant de ne pas travailler pour les français⁵.

Les méthodes japonaises et françaises semblent bien différentes. Alors que la France seconde le Japon, les soldats impériaux exploitent la situation pour la critiquer subrepticement. En apparence, ces derniers se félicitent des efforts déployés par la France dans cette fouille mais cela ne change en rien l'antipathie japonaise à son égard.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Joint Traffic Committee*, fin 1940 – début 1941

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Télégramme du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 30 septembre 1940

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Rapport du capitaine Batz*, 5 octobre 1940

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Rapport de la police municipale française de Tianjin et du capitaine Batz*, 8 octobre 1940

⁵ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Rapport du capitaine Batz*, 5 octobre 1940

II) Tianjin et la propagande

Sans pour autant devenir un foyer propagandiste bouillonnant, Tianjin se voit, pour un temps, témoin des activités d'endoctrinement des différentes forces en présence, qu'elles soient alliées ou ennemies.

A) La propagande alliée

1) La France libre

À l'annonce de l'armistice en 1940, un certain flottement règne sur la concession française et des voix s'élèvent pour affirmer leur attachement au général de Gaulle, ce que Lucien Colin ne peut tolérer. Il réunit tous les dissidents afin de leur rappeler que seul le gouvernement de Vichy est légitime, et les menace d'arrestation pour tout manifeste anti-vichyste. Cet épisode envoie un signal fort aux potentiels fauteurs de troubles. Les partisans du général doivent se cacher ou pour le moins ne pas le crier à qui veut l'entendre.

Dans les faits, la propagande gaulliste est assez peu répandue à Tianjin. La résistance dispose bien d'un représentant dans la ville, Mr Thesmar, mais ce dernier cesse toutes ses activités après l'interdiction de toute propagande gaulliste sur la concession. Malgré l'ancienne inclination pour la France libre de Mr Thesmar, le consul se montre bienveillant à son égard¹. Lucien Colin n'est pas un fervent défenseur de Vichy, il craint seulement des représailles ou ennuis si la résistance s'installe en concession française.

Néanmoins, la concession et l'arsenal sont victimes de l'envoi de nombreux tracts et brochures de la résistance installée à Shanghai : telles les revues «Vérité sur la France²», « La France libre » ou « France Forever³ ».

C'est probablement cette propagande qui incite certains habitants de Tianjin au départ, parmi eux quelques militaires mais aussi des jeunes sans emploi. Ainsi en août 1941, deux

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 78, *Lettre de Mr. Thesmar, représentant local du général de Gaulle au consul français de Tianjin*, 6 août 1941

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Lettre du consul français de Tianjin à la police de la concession*, 31 octobre 1941

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Note de service du lieutenant-colonel Onno*, 21 août 1941

jeunes de 19 ans quittent la concession et s'embarquent pour Brazzaville et Singapour¹. Afin d'éviter de nouveaux départs dans la jeunesse française, le consul rappelle l'indivisibilité du pays et essaie de faire engager les jeunes dans les services publics de la concession, dans la police par exemple. Pour lui, c'est autant le chômage que l'appel de l'aventure qui incitent les jeunes au départ.

2) Les Alliés

La propagande alliée est plus importante que celle de la résistance française². On trouve un grand nombre de magazines, de revues, d'affiches ou de brochures dans les librairies des concessions, les salles d'attentes, etc.

Une radio clandestine américaine est installée dans la région de Tianjin. Elle diffuse ses émissions surtout en langue anglaise, et un peu en français. Les membres du gouvernement de Vichy y sont affublés de tous les noms, ainsi le maréchal Pétain est-il appelé « vieillard moribond » et Laval « triste sire » ou « sinistre individu »³.

Cette propagande s'éteint très rapidement suite à la déclaration de guerre avec le Japon, le 8 décembre 1941. Surveillée par l'empire, l'ex-concession britannique devient incapable de diffuser sa propagande ou celle de ses alliés américains ou gaullistes. La voie est ouverte à une autre propagande, celle de l'Axe et de ses alliés.

B) La propagande de l'Axe

1) Les propagandes pro-japonaise et pro-allemande

Nous avons déjà mentionné la propagande japonaise dans notre chapitre 2 mais les accords de juillet 1940 offrent de nouvelles perspectives au Japon. La concession française devient un nouvel espace à exploiter. Des films sont parfois projetés dans les cinémas français. Par exemple, le 10 septembre 1942, l'Association du nouveau peuple diffuse au

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Lettre du consul français de Tianjin à l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères*, 21 août 1941

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 12 décembre 1940

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Rapport de la police consulaire française de Tianjin*, 24 février 1941

Grand théâtre de Chine toute une série de films sur la Grande Asie, le Japon, la Chine, etc¹. Le but est d'atteindre une nouvelle population, jusqu'alors inaccessible, la population chinoise de la concession française.

En parallèle, la propagande anti-française persiste dans les journaux pro-japonais. Ceux-ci tentent toujours de dresser le Royaume-Uni contre la France et réciproquement. La manœuvre n'opère pas sur les autorités des deux pays, à l'inverse de la population plus malléable et ignorante des enjeux et discussions à huis clos entre les consuls.

L'Allemagne s'engage également dans cette course à la propagande. Son consulat transmet des pamphlets en plusieurs langues aux autorités britanniques, françaises, japonaises sur « la responsabilité des Alliés dans la crise européenne² ». Plus tard, sous le régime de Vichy, la France est même contrainte de faire circuler sur sa concession des tracts pro-allemands.

2) La propagande vichyste

La propagande vichyste est directement pilotée par l'ambassade et le consulat de France. Elle vise en premier lieu les fonctionnaires français, afin de leur re-signifier que l'État est indivisible et que malgré leur liberté de penser, ils sont tenus de rester loyaux au régime de Vichy. Toute dissidence d'un fonctionnaire serait sanctionnée d'un renvoi. Dans les faits, jamais de telles dispositions n'ont eu à être posées à Tianjin. Lucien Colin, le consul, prend toujours soin de rappeler le contexte aux contrevenants ou essaie de trouver d'autres solutions. La situation en Chine est très particulière car la métropole française et son pouvoir central sont bien loin. La gestion de la question de la dissidence au sein du personnel français est dévolue aux postes locaux, tel Tianjin, et à l'ambassade.

Les deux autres possibles relais de la propagande vichyste sont le cinéma et la presse. Les films diffusés en concession française sont tous vérifiés à Shanghai avant leur envoi. Chaque semaine, le consul de Tianjin reçoit ainsi la liste des nouveaux films autorisés en concession. Les films britanniques et américains sont censurés et il est très rare que l'un d'eux parviennent dans les salles françaises. À partir de 1940, l'ambassade décide d'allouer une somme de 1 200 francs par mois au consulat pour la diffusion de films de propagande.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Circulaire du consul français de Tianjin*, 7 septembre 1942

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 5 mars 1940

Parfois, le consulat se fait organisateur de séances, ainsi le 1^{er} novembre 1941 présente-t-il au Cercle français un film sur le Maréchal Pétain.

Le deuxième relais possible est la presse. De nouveau, ce sont le consulat et l'ambassade qui se chargent de la propagande. Chaque mois, le consulat offre 300\$ aux journaux *Peking & Tientsin Times*, pour y avoir la possibilité de faire paraître des photos ou articles de propagande¹. D'autres journaux concourent à la propagande vichyste comme le *Tientsinois*. L'agence *Havas* œuvre aussi avec le consulat français à la diffusion des informations de propagande. La presse est minutieusement surveillée et élaborée autour de la propagande.

D'autres supports deviennent également vecteurs de la propagande vichyste : la radio, les affiches, les tracts, etc. Toutefois, comme nous l'avons précédemment vu, la radio n'a plus un rôle majeur sur la fin de la période car beaucoup d'appareils ont été confisqués.

III) La rétrocession de la concession

Les années postérieures aux accords de juillet 1940 sont rythmées par une collaboration franco-nipponne de plus en plus soutenue. L'objectif du Japon n'est pourtant pas de coopérer avec les occidentaux mais bien de les faire disparaître de Tianjin, de leur enlever tout pouvoir et au final les pousser au départ. C'est en 1943 que le Japon obtient de la France la rétrocession de sa concession de Tianjin à la Chine.

A) La rétrocession, une suite logique des prétentions japonaises en Chine

1) Rumeurs

Des rumeurs de rétrocession circulent déjà depuis plusieurs années dans la concession. Dès 1939, l'ambassadeur français affirme que « l'existence [des concessions] est

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine, 14 mars 1940

incompatible avec l'édification par le Japon d'un Ordre nouveau en Asie-Orientale¹ ». L'optique d'une rétrocession semble ancrée dans les esprits japonais dès le début du conflit. Ces allégations font naître chez la population française de Tianjin la rumeur d'une telle perspective. Cette dernière se propage principalement suite aux blocus, les français prennent alors assez rapidement la mesure de l'avenir qui se dessine pour la concession. Malgré cela, le consul s'attache à affirmer toute absence de craintes. Il menace de licenciement tous fonctionnaires suspectés d'alimenter la rumeur. Le but du consul est de ne surtout pas effrayer la population et les investisseurs en concession française.

Une seconde rumeur se développe au début de l'année 1941². Selon certaines sources du consulat français, le Japon travaillerait à l'idée d'un plan de concession internationale à Tianjin. Ce nouveau territoire regrouperait les concessions japonaise, italienne, française et britannique et serait piloté de façon collégiale par le quatuor (en réalité, elle l'aurait été par le Japon).

Cette possible alternative à la rétrocession pourrait servir divers intérêts. La question de l'agitation au sein des concessions serait plus aisée à résoudre avec une unique police administrée par les nations. Le Japon pourrait ainsi plus facilement passer à l'offensive sur le territoire des anciennes concessions occidentales.

Par ailleurs, comme nous venons de le voir, la création du Nouvel Ordre en Asie ne peut se faire en présence de concessions occidentales. La perspective d'une concession internationale à la gestion collégiale, freinerait moins son établissement que le maintien des concessions étrangères. La création d'une concession internationale aurait pu être un bon compromis pour ne pas trop froisser les occidentaux par la rétrocession de leurs concessions. Tel n'a pas été le cas.

2) La rétrocession de la concession japonaise à la Chine

L'optique d'une concession internationale à Tianjin s'évanouit au début de l'année 1943, lorsque le Japon annonce la rétrocession de sa concession. L'empire en expose les

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Télégramme de l'ambassadeur de France en Chine au consul français de Tianjin*, 23 mai 1939

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 103, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 28 avril 1941

motifs dans une campagne de presse aux allures de propagande¹. L'empire y réaffirme son amitié avec le peuple chinois et sa volonté de libérer la Chine.

La rétrocession de la concession nipponne est fixée à la fin du mois de mars 1943. Le Japon signe alors un traité de rétrocession à la Chine et lui lègue l'administration de son ancien territoire à Tianjin, les services publics, les employés, etc. Il prie la Chine de respecter les propriétés de l'État nippon et de ses ressortissants ainsi que leur privilège d'exterritorialité², privilège qui leur permet d'être jugés par des instances japonaises et non chinoises.

Ce traité et cette rétrocession ne sont en réalité qu'une mascarade au service de la propagande nipponne. Ces derniers servent uniquement à montrer le chemin à la France et en réalité ne changent en rien la position du Japon dans la région. Le gouvernement local est totalement acquis à la cause nipponne, ainsi avec ou sans concession, le Japon contrôle-t-il le pays et ses institutions.

3) L'annonce de la rétrocession par la France

L'annonce de la rétrocession de la concession française de Tianjin intervient le 23 février 1943, simultanément à celle des concessions de Hankéou et Canton, à peine deux mois après celle du Japon. Elle fait l'effet d'une bombe, tous les journaux pro-japonais félicitent la France de sa décision. Tout en valorisant l'amitié franco-chinoise, cette presse s'autorise à rappeler que les concessions répondent à une logique d'un autre temps, que cette époque est révolue et que la Chine peut désormais pleinement s'administrer seule. Les instances japonaises se réjouissent également de la décision française et sont heureuses de voir la France suivre leurs pas.

En vérité, la France n'a pas vraiment le choix de conserver ou non sa concession. Elle sait qu'une rétrocession signe son passage en seconde zone mais à cette époque c'est le Japon qui dicte la loi et le futur de la Chine.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Revue de presse du « Fou Niu Sin Tou Hoei »*, 10 janvier 1943

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Lettre de l'ambassadeur de France en Chine au consul français de Tianjin*, 10 mars 1943

Les négociations pour la rétrocession tardent à démarrer et le Japon commence à s'impatienter. L'ambassadeur Henry Cosme envoie à Nankin le diplomate Robert de Boissésou afin d'engager le processus de rétrocession le 2 avril 1943.

B) Du voyage de Lucien Colin au traité de la rétrocession

1) Le traité de rétrocession

Les négociations pour la rétrocession des trois concessions commencent en avril 1943. L'ambassadeur mandate son conseiller d'ambassade Robert de Boissésou accompagné de trois consuls Mr Crépin, Mr Colin et Mr Salade. Pendant presque deux mois, les quatre hommes négocient la rétrocession des concessions avec les autorités chinoises de Nankin. Ces pourparlers donnent lieu à de multiples ébauches avant de se conclure par le traité du 18 mai 1943¹.



(Figure 36 : *Lucien Colin, Robert de Boissésou et Geneviève Colin*)²

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Accord concernant la rétrocession par la France de ses droits administratifs sur les concessions de Tianjin, Canton et Hankeou*, 18 mai 1943

² (Collection Madame de Boissésou) In, BENSACQ-TIXIER, Nicole, *La France en Chine de Sun Yat-sen à Mao Zedong, 1918-1953*, Rennes, PUR, 2014, p.410

Ce dernier prévoit les grandes mesures de la rétrocession des trois concessions, dont la date de mise en œuvre est fixée au 5 juin 1943. Ses grands articles garantissent à la Chine la remise à titre gratuit des routes, ponts, quais, systèmes d'égouts, canalisations de drainage, digues et autres ouvrages publics ainsi que leurs équipements; la vente des bâtiments municipaux et des terrains municipaux non bâtis ; le respect de la liberté des ressortissants français sur le territoire de l'ex-concession ; le respect des intérêts immobiliers et financiers de l'État français et de ses ressortissants ; la conservation de la totalité du personnel municipal chinois ; le respect par la nouvelle administration chinoise des contrats passés par la municipalité avant le 23 février 1943.

Le principe d'exterritorialité français n'est pas aboli par le traité de rétrocession, le consul conserve ses prérogatives judiciaires et son droit de police. Un français ne peut être arrêté par un policier chinois sans l'accord préalable du consul. Ce point est essentiel car il permet à la France de ne pas être totalement démunie face à la Chine et au Japon.

Suite à la signature du traité à Nankin, le consul Lucien Colin rentre à Tianjin pour préparer les dernières formalités avant la rétrocession.

2) La cérémonie de rétrocession

La cérémonie de rétrocession a lieu le 5 juin 1943 à l'hôtel municipal de Tianjin. De très nombreux convives y participent, le maire de Tianjin, des attachés délégués par le Comité exécutif de la Chine du Nord, l'ambassadeur français, le consul de France, le secrétaire général de la municipalité française, le consul japonais, le chef d'État-major nippon, etc.

Le protocole est très strict et minutieusement chronométré. Le consul français ouvre la cérémonie par une courte allocution avant de saluer les drapeaux chinois et français. S'en suit la lecture du traité de rétrocession par le consul français puis par le maire de la ville. L'ensemble est lu à haute voix afin que les modalités de rétrocession soient bien entendues de chaque témoin. Le consul et le maire présentent ensuite leurs remerciements à leurs collaborateurs. La cérémonie se conclut par un champagne d'honneur puis par trois cris solennels « Vive la Chine, vive la France¹ ».

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Projet du cérémonial de la rétrocession du 5 juin 1943*, [Date inconnue]

C'est au cours de cette cérémonie que le maire de Tianjin reçoit les documents d'inventaire de la concession française.

Le soir un dîner est offert au consulat français à une partie des invités tandis que le lendemain la mairie de Tianjin reçoit à dîner les commissions françaises et chinoises.

Suite à la rétrocession de la concession, une question se pose : que faire des anciennes institutions françaises ? Le consulat négocie avec les États français et chinois pour optimiser le futur de ces dernières. Certaines sont données à la Chine ou laissées à l'État français tandis que d'autres sont offertes au Centre français.

C) Le devenir des institutions françaises de Tianjin et de leur personnel

1) Dons à la Chine

Comme nous l'avons vu précédemment, la France lègue à la Chine un certain nombre d'institutions et de matériel. Le consulat et l'ex-municipalité abandonnent tous les ouvrages publics à titre gratuit et certaines institutions à titre onéreux. La valeur totale des biens légués atteint, selon une évaluation d'avril 1943, plus de 23 709 500 FRB\$¹. Ce montant est à nuancer car ils sont cédés à un prix moyen alors que leur réelle valeur a très largement augmenté au fil des années. La France laisse donc à la Chine un patrimoine d'une valeur considérable. C'est un coup très dur pour la municipalité française.

La municipalité chinoise accepte de soutenir financièrement des organismes initialement aidés par la municipalité française. Cette aide est essentielle à leur survie, le consulat ne peut se permettre leur disparition. Leur préservation permet à la France de maintenir une petite influence et à la Chine de profiter de l'expertise française. L'hôpital général de Lao Si Kai, l'école franco-chinoise, le collège Saint-Louis, l'association de l'amicale franco-chinoise, le dispensaire Notre Dame des Victoires et la ligue anti-cécité se

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Lettre de [expéditeur inconnu] au directeur des affaires d'Europe et d'Amérique*, 17 avril 1943

voient ainsi offrir une subvention totale de 122 000FRB\$ par an¹. Répartie entre les différentes institutions, cette somme est assez mince mais elle correspond à celle jadis allouée par la municipalité française.

Le consulat est très attentif à l'avenir des anciennes institutions de l'ex-concession. Il ne souhaite en aucun cas les voir disparaître, et en contrepartie de la rétrocession impose leur sauvegarde à la municipalité chinoise.

2) Conservation du patrimoine français

Pour pallier la rétrocession de la concession et la disparition du patrimoine français, le consul décide, en accord avec la Chine, de la réorganisation de certaines institutions françaises.

Un certain nombre d'institutions sont ainsi affiliées au Centre français afin d'en préserver le contrôle par le consulat et l'ambassade. Le Centre français a été créé en 1933 par le consul de l'époque. Doté d'une personnalité morale, le rôle du Centre est exactement celui qui lui a été donné en 1933, à savoir l'accueil des institutions françaises pour pallier une potentielle disparition de la concession².

À la suite de la rétrocession une dizaine d'institutions y sont rassemblées : l'école française, le laboratoire Pasteur, la société de bienfaisance, la chambre de commerce, le cimetière français, la bibliothèque, le cercle français, l'association franco-chinoise et les divers services du Centre français. À cette liste, on peut ajouter la caserne centrale de la police dont la conservation est négociée avec la Chine et un terrain d'une valeur de 700 000\$.

Le maintien de ces institutions sous le giron français a pour but de préserver l'influence française dans la ville mais certains de ces organismes ont des missions plus précises. Celle du laboratoire Pasteur est de continuer à soigner la rage dans la région. Sa direction souhaite à long terme le céder à la Chine mais elle sait que cette dernière n'y est pas encore prête. L'intégration de la caserne centrale de la police sert à accueillir des familles françaises de Tianjin. Elles y sont hébergées pour un loyer plus modeste qu'en territoire

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Lettre du ministre des affaires étrangères au conseiller de l'ambassade de France en Chine*, mai 1943

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Télégramme de l'ambassadeur de France en Chine au Président Laval*, 24 juin 1943

chinois, directement payé au consulat. Les temps deviennent difficiles, ainsi le consulat cherche-t-il des solutions pour loger et aider ses administrés !

La municipalité française décide de léguer à l'État français la caserne Contal et le terrain de l'amirauté au nord du consulat. Le but de la manœuvre est de créer un îlot français sur l'ex-concession. Outre ce don, la France lègue à l'armée et à l'État un certain nombre de mobilier en tout genre, dont des automobiles.

Malgré les multiples dons à la Chine, la France conserve à Tianjin un socle représenté par son consulat. Ce dernier devient l'unique représentant de la France dans la région. Suite à la rétrocession, le consulat a pour mission de faire respecter les accords de Nankin du 18 mai 1943. Il pilote aussi et finance les différents pôles français de la ville comme le Centre français. Mais pour le consulat les temps deviennent difficiles. Il lui faut demander de l'argent au gouvernement de Vichy et ces aides peinent à arriver à destination.

Outre le consulat, la France conserve sa police consulaire. Celle-ci est essentielle car le régime d'exterritorialité de la France n'a pas pris fin avec le traité de rétrocession. Un français ne peut être arrêté sans ordre exprès du consul français et uniquement par la police consulaire. Cette dernière travaille de concert avec le Centre français, la police chinoise et la police nipponne. Elle compte 3 agents français et quelques employés chinois.

La France préserve un certain nombre d'institutions sous son administration. Tout comme l'État, le Centre français garantit une certaine influence française dans la région. Malgré la rétrocession de la concession, la France conserve une petite base installée à Tianjin.

3) La liquidation du personnel

Il reste à régler le problème du personnel de la municipalité française. En avril 1943, les employés forment un ensemble de 62 français, 1 199 chinois et un russe¹. Comme nous l'avons vu précédemment, la totalité des employés chinois doit être réintégrée dans la nouvelle administration chinoise mais la question des employés français n'est pas réglée.

Le consul négocie avec la municipalité de Tianjin l'engagement de 40 français à la mairie de la ville, sur un poste adapté à leurs compétences, avec un salaire équivalent à celui

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Lettre de [expéditeur inconnu] au directeur des affaires étrangères d'Europe et d'Amérique*, 17 avril 1943

d'un chinois de même rang. Au 24 juin 1943, 33 anciens fonctionnaires français obtiennent ainsi un emploi au sein de l'administration chinoise¹. Avec le temps, il est possible que le plafond des 40 embauches ait été atteint. Les autres ex-fonctionnaires peuvent avoir trouvé un nouvel emploi dans le privé comme experts techniques ou tout simplement avoir décidé de partir. Mais la situation mondiale complique tous voyages vers la métropole, d'autant que les communications avec cette dernière sont coupées depuis quelques temps déjà, privant ainsi les anciens fonctionnaires de possibilité de contact avec leurs familles.

Avant sa dissolution, la municipalité dépense des sommes considérables pour le licenciement de ses fonctionnaires, les congés non utilisés, les primes et les frais de rapatriement. Celles-ci se chiffrent en millions de \$FRB et sont lourdes à assumer pour la municipalité². Après plusieurs semaines de calcul sur les meilleurs moyens de gérer la situation, chaque ancien fonctionnaire se voit attribuer son dû. À l'exception de deux ou trois cas, l'ensemble des règlements se déroulent sans accroc.

4) Un nouveau consul : Georges Cattand³

Né en 1902 à Plainpalais dans le canton de Genève, d'un père sans emploi mais d'un grand-père président du tribunal de Dôle, Georges Cattand mène avec succès des études de droit à Paris jusqu'au doctorat. Il passe ensuite les concours de la fonction publique et intègre le consulat de Shanghai en 1929. Cattand ne parle pas chinois, mais ses excellents états de service lui permettent d'être nommé secrétaire archiviste à Shanghai. Il y est promu chancelier en 1933 puis vice-consul la même année. La vie en Chine et le conflit sino-japonais sont difficiles à vivre pour lui et sa famille, mais il y prolonge sa carrière et occupe alors différents postes, au cabinet juridique de la concession française à Shanghai ou comme consul adjoint.

En 1943, il participe aux négociations de rétrocession de la concession de Shanghai en qualité d'expert juridique. C'est en novembre de la même année qu'il est nommé consul de Tianjin, il est en effet tout qualifié pour conduire la liquidation de la concession. Il ne prend

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Télégramme de l'ambassadeur de France en Chine au président Laval*, 24 juin 1943

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 3 février 1943

³ BENSACQ-TIXIER, Nicole, *Dictionnaire biographique des diplomates et consuls en Chine, 1918-1953*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2013

son poste qu'en janvier 1944 et ne réside qu'une seule année à Tianjin, le temps de gérer la rétrocession.

Les années suivantes, il occupe différents postes à travers le monde, consul à Milan, conseiller et secrétaire aux affaires étrangères, conseiller détaché à l'ambassade de Taipei, ministre plénipotentiaire puis ambassadeur extraordinaire à Manille, représentant permanent de la France auprès de l'Office européen des Nations Unies à Genève, etc. Il ne prend sa retraite qu'en 1967, suite à une longue carrière couronnée de nombreux succès. Malgré ses lacunes linguistiques, Cattand sait se faire apprécier pour ses qualités d'expert juridique. Ce sont ces compétences qui lui permettent de gravir aussi rapidement les échelons.

Les années 1940-1943 marquent un grand tournant pour la France à Tianjin. Elle y perd une partie de son indépendance suite aux accords de juillet 1940 puis le droit d'administrer sa concession en 1943. La France ne perd pas toute représentation dans la ville, mais les années qui suivent deviennent de plus en plus difficiles pour les autorités françaises, les ressortissants et les militaires.

Chapitre 5 : 1943-1945, La fin de la présence française à Tianjin ?

Suite à la rétrocession de sa concession, la France ne devient qu'une ombre à Tianjin. Pourtant, malgré la rétrocession, le Japon continue à resserrer son étreinte car son but n'est pas atteint, à savoir rayer à terme les Occidentaux du territoire chinois. Les années 1943-1945 témoignent de cette situation. La France se voit poussée dans ses retranchements, la vie est difficile et la guerre dans le Pacifique ne fait qu'aggraver la situation.

I) La France dans une position délicate

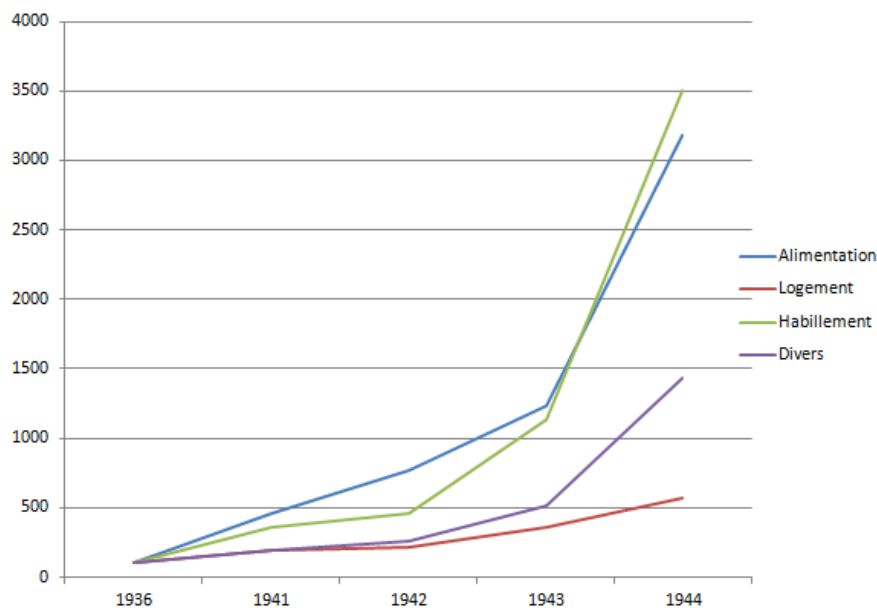
A) Le coût de la vie

1) La montée des prix depuis 1937

À Tianjin la guerre a un très fort impact sur la vie quotidienne. En juillet 1937, les combats sont désastreux pour la ville et sa population et les blocus modifient les habitudes de vie. C'est pourtant un autre aspect de la guerre que nous développerons dans cette courte partie, la montée des prix à Tianjin et dans sa concession française.

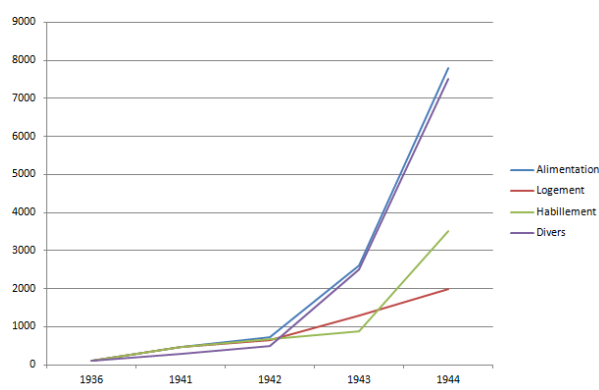
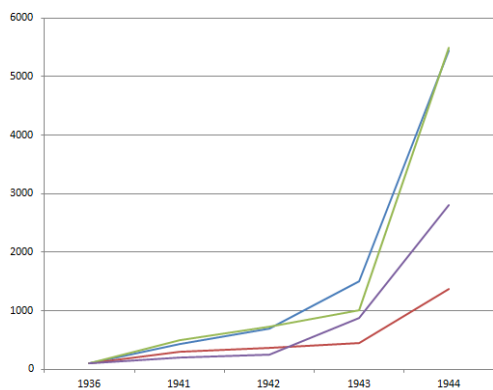
Depuis le début de la guerre les prix ne cessent d'augmenter. Si l'on choisit un indice du coût de la vie équivalant à 100 points pour l'année 1936, on constate qu'il s'accroît de façon astronomique dans les années du conflit. Pour l'alimentation des européens, cet indice passe de 455,72 points en 1941 à 3 180 pour l'année 1944. Dans le secteur de l'habillement l'indice atteint 3 500 points en 1944 et 570 pour le logement.¹ Cette augmentation des prix et du niveau de vie est considérable et place les européens de la concession dans une situation délicate, pourtant ils ne sont pas les plus impactés.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 46, *Indice du cours de la vie à Tianjin par le consulat français*, 16 février 1944



(Figure 37 : *Indice du coût de la vie pour les européens à Tianjin*)

La population chinoise de la ville est considérablement touchée par la montée du coût de la vie. Si l'on se base sur le même indice de 100 points pour l'année 1936, le coût de l'alimentation et du logement passent respectivement en 1944 à 5 450 et 1 370 points pour les classes chinoises moyennes et à 7 800 et 2 000 points pour les classes ouvrières.¹



(*Indice du coût de la vie pour les classes moyennes chinoises à Tianjin* [Figure 38 à gauche] et pour les classes ouvrières chinoises [Figure 39 à droite])

Pour mieux se représenter cette hausse des prix, nous pouvons en illustrer l'impact avec des exemples de la vie courante sur de véritables produits. Pour un européen, le prix d'une pièce de pain passe de 0,10 CNC\$ en 1936 à 0,34 FRB\$ en 1943, soit 0,13 CNC\$ après conversion. Toutefois, cette conversion n'est qu'à titre indicatif car nous basons le calcul de

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 46, *Indice du cours de la vie à Tianjin par le consulat français*, 16 février 1944

cette opération sur 100 CNC\$ pour 40 FRB\$, à savoir le taux de change accordé à la France par le Japon en 1942¹ et le cours du FRB\$ a très bien pu fluctuer au fil des mois et des années. Le sac de farine passe de 4,05 CNC\$ en 1936 à 33,48 FRB\$ (13,40 CNC\$) en 1943, le poulet de 0,50 CNC\$ à 6 FRB\$ (2,40 CNC\$), la pièce de bœuf de 0,22 CNC\$ à 3 FRB\$ (1,2 CNC\$), etc.²

Pour la population chinoise, les augmentations sont majeures au regard de leurs bas niveau de vie. Le riz passe de 0,18 CNC\$ en 1936 à 0,95 FRB\$ en 1943 (0,38 CNC\$), le sac de farine de 4,05 CNC\$ à 36,26 FRB\$ (14,50 CNC\$), le poulet de 0,50 CNC\$ à 3,50 FRB\$ (1,40 CNC\$), le loyer mensuel moyen de 7 CNC\$ à 30 FRB\$ (12 CNC\$) pour les classes moyennes³ et de 2,50 CNC\$ à 15 FRB\$ (6 CNC\$) pour les classes ouvrières⁴.

Malgré ces conversions quelque peu approximatives, l'augmentation sur certains produits de première nécessité, telle la farine, est manifeste. Entre les mois de juin 1943 et juin 1944, les denrées alimentaires voient leurs prix s'élever en moyenne de 233,47%. Le coût des médicaments augmente jusqu'à 50% par suite de pénurie. Et certains produits deviennent introuvables, tel le tabac⁵. C'est à une véritable crise des prix à laquelle Tianjin doit faire face.

Les raisons de cette crise sont multiples, le conflit sino-japonais, l'acharnement des occidentaux à conserver l'ancien dollar chinois (CNC\$) puis le passage à la nouvelle monnaie (FRB\$), la pénurie alimentaire, les blocus, les inondations, le pseudo-immobilisme économique de la ville (ses habitants achètent moins, donc les prix augmentent pour pallier ce manque), etc. De plus en plus de chinois quittent le territoire de la concession puis de l'ex-concession française pour s'installer là où les loyers sont plus bas et la nourriture moins chère.

Face à la hausse des prix, les différents consuls décident de fixer des règles, comme l'équité des prix entre la concession et la cité chinoise pour certains produits⁶, la limitation des marges de bénéfices, etc. Malgré ces efforts les prix continuent leur ascension⁷. La France

¹ CF Chapitre 2, « Le blocus économique »

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 46, *État comparatif du cours de la vie des européens à Tianjin*, 15 mars 1943

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 46, *État comparatif du cours de la vie de la classe moyenne chinoise à Tianjin*, 15 mars 1943

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 46, *État comparatif du cours de la vie de la classe ouvrière chinoise à Tianjin*, 15 mars 1943

⁵ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 46, *Fiche de renseignement relatif au rationnement de la population chinoise par le consul français*, 13 juillet 1944

⁶ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 20, *Proclamation du consul français*, 10 juin 1942

⁷ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 20, *Ordonnance consulaire*, 3 février 1942

résiste difficilement à la situation mais soutient comme elle le peut ses ressortissants et la population chinoise sous son administration.

2) Le ravitaillement suite aux blocus

Le ravitaillement pose toujours un problème à la France car les denrées parviennent difficilement à Tianjin. Le consul français réussit à négocier avec le concours de son homologue japonais le ravitaillement de ses ressortissants. Le Japon permet ainsi l'entrée de 9 930 livres de farine par mois à destination de la population française. En sus de la farine, le consulat réussit à importer des rations de riz, de pommes de terre, de sucre, de lait, de viande, de beurre, d'huile et d'œufs. Ces vivres sont certes rationnés mais ils permettent aux français de la ville de vivre très convenablement¹. À partir de 1944, la France reçoit également une aide du consulat suisse pour le ravitaillement car l'assistance nipponne ne suffit plus.

Pour la farine, denrée la plus recherchée, la décision est prise d'allouer à chaque français 30 livres de farine par mois et 15 livres aux enfants de moins de 11 ans. L'achat de cette farine s'effectue par l'intermédiaire d'une entreprise privée qui a reçu pour consigne d'en limiter la vente à 30 livres par personne. À charge ensuite aux particuliers de livrer directement leur farine aux boulangers pour la fabrication de leur pain. Cette solution est adoptée afin d'éviter toute ambiguïté avec les japonais sur la provenance de la farine. En effet, avant ce procédé certains français se fournissaient en pain chez des boulangers étrangers en plus de leur ration mensuelle.

Malgré ces mesures de rationnement et les accords pris avec le Japon, le ravitaillement de la communauté française reste soumis à certaines difficultés, notamment pour le charbon. C'est la North China Coal Marketing Co. qui approvisionne le consulat et la communauté française en charbon à la fin de la période du conflit. En juin 1944, l'entreprise décide d'en stopper l'acheminement pour la France. Elle se justifie par son refus de livrer les établissements publics, alors même que la communauté allemande reçoit toujours normalement ses livraisons². Une fois de plus, on peut se demander si la France à Tianjin n'est pas visée par quelques velléités japonaises mais la situation semble se stabiliser dans les semaines qui suivent.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 20, Note de service du consulat, 23 janvier 1943

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 20, *Lettre du consul français de Tianjin au consul japonais*, 28 juin 1944

3) La tentative de déplacement de la population française de Tianjin vers l'arsenal de l'Est

Comme nous venons de le constater, le coût de la vie s'intensifie au fil des années et la recherche d'un logement sur le territoire de l'ex-concession française est de plus en plus laborieuse. À la fin de la guerre, les loyers s'envolent vers des tarifs trop élevés pour une partie de la population française et le consulat n'a plus les moyens financiers d'aider individuellement chaque foyer à se loger. Au début de l'année 1944 une idée se dessine, celle du relogement à l'arsenal de l'Est des civils qui le souhaitent.

L'information est relayée oralement, suite à une réunion avec les ressortissants, afin de ne pas donner au projet une dimension trop officielle. En effet, même si le déplacement de la population française paraît indispensable aux yeux de l'autorité française, celui-ci pourrait être perçu par les japonais ou les autorités chinoises comme une tentative de recréer un embryon de concession au sein de l'arsenal.

Le statut de l'arsenal est singulier en ce sens que l'État français est propriétaire du terrain. Cela rend le projet de déplacement particulièrement intéressant. L'État pourrait proposer des loyers à des prix tout à fait corrects et la vie à l'intérieur du camp n'y serait soumise à aucune loi dictée par les chinois et les japonais. La population pourrait s'y occuper de jardins potagers et d'une basse-cour « au lieu de rester inactive »¹. Elle pourrait également profiter des travaux réalisés par l'État français sur la base, pour l'amélioration de l'eau, l'électricité et le téléphone, et bénéficier des services du médecin militaire et d'une école. Tout est réuni pour offrir aux nouveaux potentiels habitants une vie normale.

Un règlement est établi par l'autorité militaire afin de ne pas trop bouleverser la vie du camp de l'arsenal. Ce dernier est divisé en deux parties, l'une destinée aux militaires et interdite aux civils (sauf en cas d'urgence ou accompagné d'un gradé ou d'un membre de sa famille) l'autre destinée aux civils, interdite aux militaires (sauf en service). Sur le territoire de l'arsenal, c'est l'autorité militaire qui dicte sa loi. En cas de fautes graves, elle prévient le consul que son commandant peut procéder à l'expulsion du fauteur de troubles, avec son autorisation préalable. De plus, aucun civil n'est autorisé à emprunter les services de transport de l'arsenal, ainsi le consul fait-il le choix de louer une automobile et deux mulets pour les déplacements vers la ville.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 78, *Projet de circulaire par le consul*, mai 1944

Au mois de mai 1944, 16 civils sont installés à l'arsenal¹. Le consul a prévu l'installation d'une dizaine de familles, pourtant en août de la même année l'on compte 80 civils à l'arsenal². Le projet du consul est donc une franche réussite mais pour combien de temps ?

La vie à Tianjin devient de plus en plus délicate au fil du temps, pour l'alimentation, le logement, etc. mais un autre secteur est particulièrement touché par le conflit sino-japonais et l'installation nipponne : l'éducation.

B) La situation des écoles françaises de Tianjin

1) L'école municipale française

Le cas de l'école municipale de la concession française est un bon révélateur de l'état de la France à Tianjin au cours du conflit sino-japonais. De fait, la situation de l'école se détériore au même rythme que la place de la France dans la ville. Florissante en 1937, la situation de l'école est très défavorable à la fin de la guerre.

L'école est créée en 1933 car les structures scolaires alors existantes ne suffisent plus à l'accueil de tous les élèves. À cette époque, la concession abrite 60 enfants français de moins de 13 ans³. En 1938, l'école doit trouver de nouveaux locaux car le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter.

En 1937, une annexe à l'école municipale est installée à l'arsenal de l'Est pour les enfants de militaires français. Le consul juge trop dangereux le passage des enfants en zone de guerre. Pour mémoire, au début du conflit, les enfants de l'arsenal sont scolarisés en concession française. Et pour la rejoindre, ils doivent traverser une zone de plusieurs kilomètres potentiellement soumise aux attaques de bandes armées. À l'arsenal, c'est Mme Costantini, épouse de sous-officier mais surtout institutrice, qui se charge des cours. Elle enseigne déjà à l'école maternelle de l'arsenal depuis sa création en 1936.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 78, *Lettre du général Eissautier au conseiller de l'ambassade de France en Chine*, 14 mars 1944

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 78, *Lettre du consul français de Tianjin au chargé d'affaire de France en Chine*, 11 août 1944

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 87, *Lettre du consul français de Tianjin au Chargé d'affaire de France en Chine*, 31 août 1944

Avec la diminution des troupes à l'arsenal de l'Est, la rétrocession de la concession et la migration d'une partie de la population vers d'autres écoles, le nombre d'élèves de l'école municipale diminue considérablement. Le recrutement de nouveaux enseignants devient très complexe et la situation de l'école impossible à gérer. À la rentrée 1944-1945, l'école compte 26 français et 14 étrangers, on est bien loin des 81 élèves de la rentrée 1938-1939¹. Faute de rentrée d'argent, le maintien de l'école n'est plus rentable. Par conséquent, les frais de scolarité explosent entre l'année 1943-1944 et l'année 1944-1945. Le coût des cours préparatoires passent de 35\$ à 100\$, les cours moyens de 40\$ à 115\$ et les cours supérieurs de 50\$ à 140\$². Depuis quelques années déjà, les frais de scolarité ne sont plus honorés par la moitié des parents. Même les plus grosses fortunes françaises de la ville sont concernées, tels Mr Ullman, riche propriétaire d'un magasin d'horlogerie-bijouterie et de diverses affaires en ville ou encore Mr de Coulhac, ancien secrétaire général de la municipalité française. En raison de la situation, la majorité des enseignants de l'école font défection au fil des années. En 1944, l'école ne compte plus que son directeur Mr Tomasini et trois institutrices non qualifiées dont deux jouissent d'une réputation plus que défavorable. L'une d'elle, Mme Falandry est qualifiée par le consul de personnage à « l'inépuisable faconde et [à] l'esprit aussi faux que révolté »³.

Au regard de la situation, le consulat n'a d'autre choix que de fermer l'école municipale avant la rentrée scolaire de 1944. Les garçons sont dirigés vers le collège Saint-Louis et les filles vers le pensionnat Saint-Joseph. Néanmoins, des cours complémentaires de mathématiques, de sciences, de littérature, etc. sont dispensés aux élèves qui le désirent par l'ancien directeur de l'ex-école municipale. Mais la situation financière de ce dernier devient très instable et ses conditions de vie se précarisent considérablement. Sans surprise, les trois institutrices sont licenciées, seule Mme Vacher « la plus recommandable »⁴ est mise à la disposition du pensionnat Saint-Joseph.

À l'arsenal de l'Est, l'annexe de l'école municipale continue à exister, surtout depuis le déplacement de la population de l'ex-concession vers ce dernier. En 1944, l'école compte 4

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 87, *Lettre du consul français de Tianjin au Chargé d'affaires de France en Chine*, 31 août 1944

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 88, *Lettre du directeur de l'école municipale française de Tianjin au consul français de Tianjin*, 15 février 1944

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 87, *Lettre du consul français de Tianjin au Chargé d'affaires de France en Chine*, 31 août 1944

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 87, *Lettre du consul français de Tianjin au Chargé d'affaires de France en Chine*, 31 août 1944

enfants de civils et 18 enfants de militaires¹. Deux femmes y dispensent les cours, Mme Plunet et Mlle Pierrini. L'école reçoit toujours des subventions du consulat car l'arsenal a besoin de l'établissement. Toutefois la situation reste précaire.

Comme nous venons de le voir, l'évolution de l'école municipale est intimement liée à celle de la présence française à Tianjin, selon un schéma plus ou moins similaire. La guerre et les événements qui en découlent placent l'école dans une situation de plus en plus critique qui la mène à une mort définitive en 1944. Seule l'annexe de l'arsenal y survit. Les locaux de l'école continuent à accueillir les cours complémentaires et abritent désormais le laboratoire Pasteur, anciennement installé dans les locaux de l'hôpital de Lao Si Kai.

2) Les écoles de missionnaires français

Les écoles françaises de missionnaires empruntent leurs propres voies et bien qu'elles perdurent après la fermeture de l'école municipale, elles n'en sont pas moins impactées. Pour ces dernières, la guerre a également des répercussions néfastes. Nous prendrons ici l'exemple de l'école franco-chinoise de Lao Si Kai et de l'école des hautes études de l'industrie et du commerce car nous manquons de sources pour le pensionnat Saint-Joseph et le collège Saint-Louis.

L'école franco-chinoise est créée en 1894 par les frères lazaristes de la concession française à destination des jeunes chinois de la ville. Au fil des années, l'école gagne en réputation et atteint les 1 300 élèves en 1945². Son succès est à ce point important que la direction de l'établissement doit chaque année refuser de nouvelles inscriptions. Ce succès ne reflète pourtant pas la situation de l'école, qui en réalité se trouve dans une position financière très précaire. Suite à la rétrocession, la municipalité française n'a plus la charge d'attribuer des subventions à l'école, c'est le rôle de la municipalité chinoise. Or, ces aides financières tardent souvent à arriver et se montrent par ailleurs rapidement insuffisantes pour couvrir toutes les charges de l'école. Elle parvient néanmoins à recueillir de nouveaux fonds grâce à un appel auprès des anciens élèves.

Suite à la rétrocession de la concession française et outre ces soucis financiers, l'école rencontre un nouveau problème, celui de la nouvelle administration chinoise. Cette dernière

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 90, *Lettre du colonel Onno au consul français de Tianjin*, 12 janvier 1944

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 87, *Rapport sur l'école franco-chinoise de Lao Si Kai*, [date inconnue]

engage de profondes modifications pour effacer toute son essence religieuse et française. La municipalité chinoise exige son changement de nom, afin d'en gommer la connotation française. Elle entreprend de réorganiser son conseil d'administration en évinçant les étrangers et religieux pour des « notables chinois honnêtes ayant l'amour pour l'instruction »¹ ; de modifier son règlement afin qu'il corresponde aux nouvelles attentes du gouvernement collaborateur et aux japonais ; de supprimer toutes références à la religion catholique dans la vie de l'établissement ; d'interdire les manuels français et les préparations d'entrée dans les universités françaises ; de changer le personnel de l'école vers un nouveau, non catholique et qualifié (selon les critères chinois) ; etc.²

L'école parvient à survivre malgré les difficultés mais la guerre et ses incidences modifient totalement son essence et son fonctionnement par la destruction de toutes références à la France et à la religion. Pour l'école des hautes études, ces changements sont moins visibles mais les difficultés restent néanmoins bien réelles.

Fondée en 1923 par des frères jésuites, l'école des hautes études est principalement réservée aux jeunes chinois. Ils y préparent un diplôme équivalent au baccalauréat français. Ces jeunes sont destinés à intégrer les universités françaises en métropole ou des universités étrangères. Là encore, le succès de l'école est fulgurant car le nombre d'élèves atteint plus de 1 750 toutes classes confondues en 1944³. Pourtant, comme pour l'école franco-chinoise, les finances sont au plus bas. Son projet de devenir une véritable université est interrompu et les étudiants partis à l'étranger aux frais de l'école sont rappelés. Les subventions de la municipalité chinoise parviennent avec parcimonie, pour autant l'école résiste et réussit à se maintenir.

Le collège Saint-Louis et le pensionnat Saint-Joseph sont destinés à la population occidentale et la mairie chinoise demande (elle incite fortement) au consul français d'y refuser l'inscription de nouveaux étudiants chinois. Dans toute la ville, le dessein de l'administration chinoise, pilotée par le Japon, est d'éradiquer toute éducation occidentale auprès des jeunes chinois. L'éducation française à Tianjin est particulièrement mise à mal après la rétrocession de la concession. En effet, seule l'école municipale française reste alors sous contrôle de

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 87, *Traduction d'une lettre de la mairie de Tianjin au Comité de l'école franco-chinoise de Lao Si Kai*, août 1943

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 87, *Traduction d'une lettre de la mairie de Tianjin au Comité de l'école franco-chinoise de Lao Si Kai*, août 1943

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 90, *Progression du nombre d'élèves du collège secondaire et des cours universitaires de l'école des hautes études de Tianjin de sa fondation à 1944*, 1944

l'État français, les autres passent sous administration chinoise. La situation est moins perturbée dans les établissements destinés aux occidentaux car la Chine n'a pas à s'immiscer dans leur système éducatif. Comme nous l'avons vu, ce sont surtout les établissements ouverts aux jeunes chinois qui voient leur situation se transformer.

3) La place de la langue à l'école

Un autre élément vient accentuer la crise de l'éducation française à Tianjin, celui de la place de la langue française à l'école. Initialement les écoles françaises dispensent leur cours en français mais cette pratique tend à se marginaliser au fil des années. Une réalité vient percuter de plein fouet les autorités françaises et les écoles françaises de la ville : la prédominance, parmi les langues étrangères en Chine, de l'anglais sur le français. C'est l'anglais qui est employé dans la rue, les lieux publics ou les commerces. Le français n'est répandu que dans des cercles plus restreints.

Lors de la période étudiée dans ce mémoire (1937-1945), seule l'école municipale fait du français sa langue principale. L'école franco-chinoise l'utilise également mais la majorité des cours est dispensée en chinois. Les autres établissements, même français, privilégient l'anglais. Dans les écoles étrangères, le français reste souvent obligatoire mais au second rang. Au collège Saint-Louis, tous les élèves ont le français en seconde langue et au pensionnat Saint-Joseph 263 élèves sur 327 le pratiquent¹ mais toujours en seconde langue.

À sa création, l'école des hautes études dispense ses cours en français mais comprend très vite que cette langue n'est pas la plus adaptée en Chine. Elle modifie sa politique linguistique vers l'anglais, ce qui concourt en partie à son succès. Malgré cela, l'école des hautes études pense que la France ne perd rien dans le fait que sa langue soit reléguée en seconde place. La perspective que les établissements français viennent à l'imposer pourrait être mal perçue par la population chinoise. Même en seconde place, son usage permet à la France de préserver une certaine influence et son capital sympathie.

La place du français à Tianjin ne doit donc pas être perçue comme une défaite. Le français y reste une langue importante, utilisée par les communautés française et belge. Par ailleurs, aux yeux des chinois, la langue française reste toujours plus attirante que le russe, l'allemand ou l'italien.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 86, *Note sur le français à l'école*, [date inconnue]

À la suite des événements de juillet 1937 et à l'intrusion nipponne, une nouvelle langue tente de se faire une place dans ce grand *melting pot* de cultures, le japonais. Comme nous l'avons déjà constaté, les japonais essaient de faire disparaître toutes influences étrangères en Chine. Cette volonté passe également par un contrôle de l'apprentissage des langues. Suite aux accords de juillet 1940 et à la rétrocession de 1943, le Japon lance une série d'opérations visant à détrôner les langues occidentales par la sienne. Les écoles chinoises ou destinées aux jeunes chinois sont particulièrement visées. Pour l'école franco-chinoise, le changement intervient dès le mois d'août 1943. La mairie de Tianjin demande à ce que l'enseignement du japonais soit ajouté aux programmes scolaires. Le japonais prend alors une place considérable, par exemple 6 heures par semaine à l'école franco-chinoise en cours moyen et de 2 à 3 heures en cours primaire¹. Il y a fort à penser que la situation soit similaire dans toutes les écoles chinoises.

Depuis l'installation de l'Occident à Tianjin, une guerre d'influence se tient entre les langues. Les grandes puissances bataillent pour l'hégémonie de leur langue afin d'optimiser leurs activités commerciales et leur influence dans la région. Pendant longtemps, l'anglais est restée la première langue étrangère parlée à Tianjin, suivie du français. Mais le début du conflit sino-japonais et le départ des britanniques voient diminuer l'influence de l'anglais au profit de la langue japonaise.

4) L'éducation française à Tianjin, entre bonnes volontés et lacunes

Le consul français repère certaines lacunes chez les jeunes français de la concession. La plupart est trop peu instruite de l'Histoire de France, de sa littérature, de sa langue, etc. La majorité des 16-22 ans n'est pas titulaire du baccalauréat mais d'un diplôme « pompeusement » appelé « examen de Cambridge »², dont le niveau ne dépasse pas celui du certificat d'études primaires. Le consulat tente au maximum de leur donner un travail dans les services municipaux de la concession. Pour autant, le vœu d'amener la plus grande majorité des jeunes à un meilleur niveau scolaire reste fort. À cet effet, dès 1937, une classe supérieure spéciale est ouverte pour les y préparer. Mais comme nous l'avons vu précédemment, la

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 87, *Traduction d'une lettre de la mairie de Tianjin au Comité de l'école franco-chinoise de Lao Si Kai*, août 1943

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 86, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 14 octobre 1942

situation des écoles françaises de la ville se dégrade au fil du conflit. Et les cours complémentaires mis en place pour pallier les lacunes du système éducatif se révèlent insuffisants.

La situation est peu favorable aux jeunes de Tianjin dès le début du conflit et ce dernier ne fait que l'aggraver. Les candidats au brevet élémentaire doivent rejoindre Shanghai pour passer l'examen. Le trajet est bien problématique sous l'occupation nipponne et le consul fait organiser les examens de 1938 à Tianjin. Mais en raison des défaillances du système scolaire et d'une plus courte année scolaire (l'année débute en octobre et non en septembre), 10 candidats sur 15 échouent¹. Le problème persiste et les jeunes qui souhaitent étudier en métropole en sont empêchés par la guerre.

Malgré la bonne volonté du consulat et du monde enseignant, le niveau scolaire des jeunes français se détériore alors que le conflit perdure.

II) La volonté japonaise de faire disparaître la France de Tianjin

Le Japon a une réelle volonté de faire disparaître la France de Tianjin, nous l'avons déjà constaté au fil de ce mémoire. Les événements s'accélérent à la fin du conflit, d'abord par de petites réformes sur le statut des religieux ou les permis de voyage, puis par la suppression totale de l'administration française en mars 1945.

A) Pression sur la France et les français

1) Réforme et statut des missions

Avant le conflit et pendant presque toute sa durée, le statut des missions catholiques est soumis à un règlement de 1928. Ce dernier est explicite : les missions étrangères doivent obtenir l'accord des autorités locales pour s'installer ; leur superficie ne doit pas dépasser les besoins des missionnaires; la mission ne doit pas avoir un but lucratif et toutes les transactions

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 88, *Télégraphe du consul français de Tianjin au ministre de l'éducation à Paris*, 27 juillet 1938

doivent être rapportées au gouvernement local¹. Les règles sont strictes car la Chine de l'époque ne souhaite pas se faire déborder par des missionnaires peu scrupuleux. De plus, ce règlement stipule que les propriétés achetées par des missionnaires à l'intérieur des terres n'ont qu'une reconnaissance de bail à perpétuité. Toutefois, les missions de Tianjin ne sont pas soumises à cette dernière règle.

En 1944, le gouvernement collaborateur chinois décide d'encadrer les missions catholiques sous l'appellation « temples et pagodes »². Les missions ne sont alors plus soumises à leur régime spécial mais reléguées au niveau de toutes les autres religions. Les administrations locales sont chargées de la distribution des titres de propriétés, avec l'ordre de ne pas en délivrer de façon abusive. C'est un moyen clair de limiter l'implantation de nouvelles missions étrangères ou l'agrandissement des anciennes. Les ventes et transferts de propriétés sont également soumis à l'approbation des autorités locales et c'est principalement cette dernière mesure qui pose problème aux missions. À plusieurs reprises, des missions catholiques sont empêchées de vendre leurs propriétés, sans véritable raison. Sous la pression du consulat ou de l'ambassade de France, les transactions aboutissent parfois, mais avec parcimonie. De plus en plus fréquente, l'application de ces mesures illustre bien la volonté de la Chine collaboratrice de stopper toutes initiatives des missions afin de les paralyser.

En parallèle, les missions sont très surveillées par les chinois, l'école des hautes études est régulièrement persécutée par les autorités chinoises et japonaises pour sa pseudo-amitié avec le gouvernement de Chongqing. C'est surtout le ravitaillement des missions qui est contrôlé. Les autorités chinoises les soupçonnent de revendre les sacs de vivres à leur profit, ce qui est interdit. Le consulat doit lui-même se porter garant de l'approvisionnement des missions. Les autorités locales sont à l'affût de la moindre faille afin de pouvoir les incriminer, même sous de faux prétextes. Les missions sont peu à peu poussées au départ et/ou à la ruine.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 40, *Règlement gouvernant les missionnaires étrangers en Chine*, 22 juillet 1928

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 40, *Instructions du gouvernement provincial du Hopei*, 10 février 1944

2) Le « régime des permis »¹

À la fin de l'année 1944, un régime spécifique aux permis de voyage est établi par les autorités japonaises. Ce dernier vise tous les étrangers sans exception mais en vertu du protocole de 1901, le consul de Tianjin obtient que les militaires et leurs familles ne soient pas soumis à cette réglementation.

Les permis sont délivrés à partir de décembre 1944 par la police chinoise, sous l'œil attentif du Japon. Officiellement, aucune limite n'est posée quant à leur nombre, cependant les autorités chinoises reçoivent l'ordre de ne pas trop en délivrer. D'une validité d'un mois, ils ne sont renouvelables qu'une fois dans l'année. Tout ceci concourt à limiter les déplacements. La tentative d'enfermer les populations étrangères et de les inciter de façon implicite au départ est de nouveau manifeste.

Ce n'est pas la première fois que le Japon contrôle les voyages des Occidentaux dans le pays. Déjà en 1940, des japonais fouillent les bagages de hautes autorités religieuses lors d'un voyage entre Pékin et Tianjin² et en 1938 des agents russes à la solde des japonais contrôlent l'identité des européens dans les trains³. Ce régime des permis paraît novateur en 1944, mais dans les faits, la circulation des Occidentaux est contrôlée par les autorités nipponnes depuis le début du conflit.

3) Le recensement des propriétés françaises

Suite à la rétrocession de la concession française, le gouvernement local chinois procède à un grand recensement des propriétés françaises de la ville. Les objectifs sont multiples, pouvoir les répertorier afin de bien les respecter (celles de l'État et des particuliers), pouvoir les incorporer au système foncier chinois et mieux les contrôler.

Le Japon procède également à des recensements. En 1943, il s'enquiert près du consulat français du nombre précis d'employés et de moteurs électriques dans les usines et ateliers français de Tianjin.⁴ Cependant, les recensements sont parfois beaucoup moins

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Lettre du consul français de Tianjin au Chargé d'affaires de France en Chine*, 2 février 1945

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 21, *Lettre de [émetteur inconnu] à l'ambassadeur du Japon en Chine*, 16 février 1940

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 103, *Lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 3 mars 1938

⁴ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 22, *Circulaire du consulat français de Tianjin*, 20 août 1943

protocolaires. Ainsi en mars 1944, six policiers s'introduisent chez un chef de bataillon du C.O.C pour l'interroger, lui, sa femme et leur boy, au sujet des habitants de leur immeuble et sur leurs relations. Ils désirent également connaître le montant de la solde perçue par le chef de bataillon et le nom de l'école fréquentée par sa fille. Des pratiques similaires sont menées chez d'autres locataires français du même immeuble¹. Ces interrogatoires n'ont pas tant vocation à obtenir des renseignements que de mettre les français sous pression.

Au début de l'année 1945, le Japon passe à la vitesse supérieure. Il se sent de plus en plus en danger sur le front Pacifique et tente le tout pour le tout afin de faire disparaître la France de l'Asie.

B) Le coup de force du 10 mars 1945 et ses répercussions

1) La journée du 10 mars 1945

Le 10 mars 1945 vers 3 heures 30 du matin, des troupes japonaises se postent autour du bloc d'immeubles délimité par les rues de France, du consulat, de l'amirauté et les quais afin de cerner le consulat et la caserne Contal. Mr Blot, un agent du consulat français, logé dans les locaux, se lève pour s'assurer qu'aucun japonais ne pénètre dans son enceinte. En pleine nuit, l'incompréhension est totale. Le consul G. Cattand est joint en urgence mais les militaires nippons lui empêchent tout accès aux locaux.

Une heure plus tard, des chars se postent face aux grilles du consulat, pour prêter main forte aux soldats nippons. La démonstration de force est proportionnelle à la surprise des français. Au même moment, le colonel Onno, commandant du bataillon mixte d'infanterie coloniale de la Chine du Nord, est reçu dans les bureaux du général japonais responsable de la région de Tianjin. Ce dernier lui intime l'ordre de désarmer les soldats de la caserne Contal, mais le colonel Onno a reçu pour consigne du consul français de ne rien faire sans l'accord du général, commandant supérieur du corps d'occupation en Chine ou de l'ambassade.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 80, *Lettre du chef de bataillon Magnien au colonel commandant d'arme de Tianjin*, 24 mars 1944

Ce n'est qu'à 7 heures du matin, que le consul et ses collaborateurs sont autorisés à franchir les portes du consulat. Tous les documents secrets sont alors détruits afin qu'aucun ne tombe aux mains des japonais.

À 8 heures, le consul et le colonel Onno se rencontrent pour la première fois de la journée. Ce dernier informe le consul que la livraison des armes de la caserne Contal est en cours.

À 9 heures, la situation s'éclaircit enfin. G. Cattand contacte le consul japonais qui le prie de le rejoindre dans ses bureaux. Son vice-consul Mr Lebocq de Feularde et lui-même sont escortés au consulat du Japon. Ce n'est qu'une fois installés dans le bureau du consul que celui-ci informe les deux français des décisions prises :

- En collaboration avec les autorités chinoises, le Japon ne reconnaît plus les fonctions des autorités françaises à Tianjin et décide ainsi de leur suppression.
- Les postes émetteurs détenus par les autorités françaises doivent être remis aux autorités japonaises.
- Les ressortissants français restent libres mais doivent limiter au maximum leurs contacts avec les ressortissants des autres Puissances. Leur privilège d'exterritorialité n'est plus reconnu, ainsi en cas de faute seraient-ils arrêtés et emprisonnés.

Le consul japonais stipule également qu'au regard des anciennes relations amicales entre les deux pays, les français restent libres : leur vie privée ne serait pas entravée mais seulement plus étroitement surveillée¹.

Ce coup de force intervient suite aux événements du 9 mars 1945 en Indochine. Le Japon y prend totalement le contrôle des administrations françaises de la région. Les troupes nipponnes interviennent dès la nuit suivante en Chine, bien avant que les autorités françaises aient eu vent des événements de la veille. Les communications sont en effet très perturbées entre la Chine et le reste du monde. L'ambassade n'est informée des mesures prises par le Japon que quelques heures seulement avant le consulat de Tianjin.

À Tianjin, dans l'hypothèse d'une suspension des activités du consul ou de ses collaborateurs par des contraintes extérieures ou en dehors de leur volonté, trois personnes

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 102, *Procès verbal des événements du 10 au 13 mars dressé par le consul français de Tianjin*, 13 mars 1945

sont désignées par le consul dans le but de gérer les intérêts de la communauté française : Mr Fuyet, inspecteur de la banque de l'Indochine et directeur de l'agence de la banque de Tianjin, Mr Veron le directeur de l'agence locale de la banque franco-chinoise et Mr Santucci, médaillé militaire et attaché auxiliaire au consulat de France à Tianjin. Cette disposition est prise dès l'année 1944 et mise en application suite au coup de force du 10 mars 1945.

2) La suite des événements du 10 mars 1945

Les jours qui suivent sont ponctués de quelques incidents entre la police chinoise et certains français de la ville. Mr Fuyet, sa famille, et Mme Collet une ressortissante française, sont ainsi consignés à domicile et placés sous surveillance japonaise. La situation se détend grâce à l'intervention officieuse du chef de la police consulaire française. En parallèle, les japonais effectuent toujours des interrogatoires au domicile de certains résidents français au sujet de leurs propriétés ou passeports. Le désarmement de l'arsenal se poursuit ainsi que le démontage des appareils de radiodiffusion.

C'est dans ce climat de tension qu'intervient une affaire qui aurait pu faire grand bruit et mettre à mal la France à Tianjin. Quelques temps avant le coup de force japonais, le lieutenant-colonel Le Gac, chef du service des transmissions des forces de terre française en Chine à l'arsenal de l'Est, enterre sans le déclarer aux japonais un poste émetteur TSF, avec assez de carburant pour le faire fonctionner en cas d'urgence. Informé de la supercherie et pris de panique, le colonel Onno décide d'avertir le consul par téléphone. Ce dernier tente de le raisonner car il anticipe la probable mise sur écoute des lignes téléphoniques par les japonais. Ses efforts sont vains, et il ne parvient pas à empêcher Onno de parler. Les japonais sont désormais informés du subterfuge. Les autorités françaises n'ont d'autre choix que de livrer l'appareil. Le colonel Onno est fortement réprimandé par le consul pour son attitude irresponsable. Onno s'explique, il a craint d'être fusillé par les japonais pour le geste de son subordonné le lieutenant-colonel Le Gac. Ce dernier dépose ensuite plainte contre son supérieur pour trahison, celle de l'avoir contraint à livrer aux japonais du matériel de haute valeur et de lui avoir fait du chantage. Et en effet, Onno lui confirme que faute de remise de sa part de l'appareil aux forces nipponnes, il l'aurait dénoncé à ces dernières et aurait probablement été exécuté¹.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 102, *Procès verbal des événements du 12 mars 1945*, 13 mars 1945

La tension est très vive à Tianjin, notamment au sein du corps de l'armée. L'autorité française n'est plus officiellement reconnue en Chine occupée et le statut de ses forces armées est également aboli. Suite au coup de force du 10 mars 1945, les militaires français en Chine redeviennent de simples civils au regard des autorités nipponnes.

C) La situation de l'armée française

1) Réquisition de l'arsenal de l'Est

Suite aux blocus et face à l'insistance des autorités japonaises, l'armée française décide de réaffecter une partie des troupes de l'arsenal de l'Est en décembre 1939. La majorité des troupes quitte alors les lieux. En 1945, seule une petite partie reste encore mobilisée à Tianjin.

Le Japon convoite la base militaire française depuis quelques temps déjà. Suite au coup de force du 10 mars 1945 et au désarmement des forces armées françaises, il exige la réquisition de l'arsenal pour y installer plus de 800 soldats. La requête est courtoise mais intransigeante, sans équivoque, l'autorité française n'a pas à discuter ou à négocier¹.

Depuis le déplacement d'une partie de la population française vers l'arsenal, ce dernier compte plus d'une centaine d'habitants. L'autorité nipponne propose de les reloger dans des hôtels et des villas situées à Peitaiho sur la côte ou sur des terrains français à Chan Hai Kouan. Une partie de la population pourrait également l'être à la caserne Contal.

À partir de la fin mars 1945, l'arsenal de l'Est devient une coquille vidée de la France et remplacée par le Japon. La tentative de relogement de la population française à l'arsenal était une bonne idée mais dans les faits n'a duré qu'une seule année.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 78, *Entretien entre [représentant français inconnu] et le lieutenant Sakamoto du quartier général des troupes nipponnes de la Chine du Nord*, 26 mars 1945

2) Le village Sud

Le village Sud est une localité chinoise située sur le territoire de l'arsenal de l'Est. Il est donc géré par l'autorité militaire française qui délègue son administration à un groupe de notables chinois désignés par ses soins. Pendant de longues années, la mairie chinoise de Tianjin ignore cet état de fait. C'est à partir de la rétrocession, en 1943, que la Chine s'intéresse réellement au village afin d'y installer une police et d'y procéder au recensement de la population. Pour elle, il est plus que légitime que le village Sud soit rétrocédé car les résidents sont des citoyens chinois. Mais l'autorité militaire française ne conçoit pas les choses ainsi et s'y oppose.

À partir de décembre 1939 et suite au départ de la majorité des troupes de l'arsenal, il est décidé de constituer une police afin de protéger le village et d'y faire régner l'ordre. Onze policiers sont ainsi nommés, chacun est placé sous la responsabilité de deux notables du conseil d'administration du village. Sa sécurité est ainsi assurée pendant près de six années mais la réquisition de l'arsenal par les troupes nipponnes et le départ des français modifient totalement la situation.

3) La caserne Contal

La caserne Contal est également convoitée par les autorités japonaises afin d'y loger des troupes. D'autre part, cette dernière est attenante au consulat français et cette occupation en optimiserait la surveillance. À plusieurs reprises et par des voies détournées, l'autorité nipponne essaie de visiter la caserne ou de l'acquérir mais la réponse française reste invariablement négative. La France estime avoir payé un tribut assez élevé après la rétrocession de 1943 pour devoir de plus léguer la caserne. Par ailleurs, cette dernière sert de logement à un certain nombre d'anciens militaires et ressortissants français.

III) La libération de Tianjin

Le coup de force japonais et la suppression de l'autorité française en Chine ne dure que quelques mois car la fin de la guerre se profile rapidement. Suite aux bombardements atomiques d'Hiroshima et Nagasaki, respectivement les 6 et 9 août 1945, l'empereur Hirohito prononce le 15 août un discours radiophonique qui marque la reddition du Japon. Dans

l'attente de l'arrivée de l'armée américaine, Tianjin revient aux mains des nations qui y sont installées.

A) Reprise en main de la ville par les occidentaux

1) Le comité de sauvegarde des intérêts et biens étrangers

Le jour de l'allocution de l'empereur nippon, le consul français Georges Cattand prend l'initiative d'organiser une « défense passive »¹ afin de protéger les biens et les ressortissants étrangers de Tianjin. Une réunion est organisée entre différents représentants occidentaux pour planifier cette défense et décider de la marche à suivre.

Les réunions du comité de sauvegarde des intérêts et biens étrangers se déroulent au consulat de France et sont placées sous la présidence de Georges Cattand. Ce dernier y invite Mr Joerg, consul suisse, Mr Engstorm, consul suédois, Mr. Selesneff, délégué du comité des résidents soviétiques de Tianjin, Mr Haesaerts, directeur de la compagnie des tramways et d'électricité de Tianjin et représentant belge, Mr Blot, consul de France et Mr Lebocq de Feularde, vice-consul de Tianjin. À la session du 16 août 1945, le comité s'agrandit et accueille Mr Christopherson, chef de service à la Kailan Mining Administration et représentant britannique et Mr Youg, ingénieur chimiste et représentant des États-Unis. Par la suite, le consul danois est également convié aux discussions du comité².

Les décisions du comité sont simples, les différents pays désignent le vice-consul français, Mr Lebocq de Feularde comme intermédiaire de toutes leurs réclamations près du consul nippon, Mr Kondo. Le consul Cattand invite également les étrangers à rester calmes et à respecter un couvre-feu de 22 heures en soirée. Il envisage également la mise en place d'un corps de volontaires pour la protection de la ville en cas d'urgence³.

Ce comité n'a qu'un pouvoir restreint mais il place de nouveau les Occidentaux au centre de cet échiquier qu'est Tianjin. Dans les faits, le Japon est toujours la première puissance de la ville mais son rôle bascule, il devient une force fantôme dépossédée de sa liberté.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Lettre de Georges Cattand à un ressortissant britannique*, 16 août 1945

² CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Procès verbal de la réunion du 16 août 1945 des représentants étrangers à Tianjin*, 16 août 1945

³ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Procès-verbal de la réunion du 15 août 1945 des représentants étrangers à Tianjin*, 15 août 1945

2) Récupération des biens étrangers

Suite à la reddition du Japon, l'entraide entre les différentes nations de Tianjin devient davantage décomplexée et ouvertement assumée. Le consulat français aide un certain nombre de ressortissants étrangers à récupérer leurs biens détournés par les japonais. En effet pendant tout le conflit, le Japon n'a pas hésité à imposer des loyers très bas ou trop bas pour que les propriétaires puissent couvrir leurs frais. Cela en a conduit certains à la vente de leurs biens. Le Japon a aussi régulièrement usé de procédés déloyaux pour faire passer les ressortissants japonais en tête de file, même quand d'autres acheteurs proposaient des prix plus élevés. De nombreux locaux ont également été réquisitionnés lors de l'internement des ressortissants étrangers dans les camps de concentration nippons.

Ce sont tous ces biens réquisitionnés ou volés que les étrangers souhaitent récupérer. À cet effet, les ressortissants britanniques, américains ou belges ne peuvent plus trouver appui auprès de leurs consulats car ils n'existent plus. Ils doivent nécessairement s'adresser à des puissances tiers telles la France ou la Suisse. Pour la France, le régime de Vichy n'existe plus depuis le mois d'août 1944, ce qui signifie qu'elle n'est plus officiellement ennemie avec le Royaume-Uni, les États-Unis, la Belgique, etc. Malgré cela, la situation est très différente en Chine car cette dernière est soumise au Japon. Et dans le contexte, la France n'est pas en droit d'aider ouvertement des puissances ennemies à l'Empire. En réalité, les diplomates français à Tianjin ne sont pas pro-vichystes ou pro-japonais. Ils soutiennent donc comme ils le peuvent les ressortissants étrangers. La fin du conflit leur permet enfin d'apporter une assistance ouverte et sans retenue.

La France n'est pas la seule à aider les puissances ennemies au Japon car des consulats, par exemple celui de la Suisse, deviennent garants des biens des ressortissants britanniques pour la durée du conflit. Par cette entraide internationale, l'on peut une nouvelle fois constater la situation particulière qui règne au sein du microcosme de Tianjin.

3) Récupération des biens français

Suite à la reddition du Japon, l'ambassade de France demande aux autorités militaires japonaises la suppression des mesures prises au 10 mars 1945, la restitution ou le remboursement des biens et propriétés des autorités et particuliers français (armes, munitions, matériel de guerre, émetteurs et récepteurs radios, etc.) et l'évacuation des terrains militaires

occupés par les militaires japonais tel l'arsenal de l'Est. Les autorités françaises se réservent également le droit de réclamer des indemnités pour les préjudices causés par les autorités japonaises.

Par ailleurs, la France demande la libération de tous les français emprisonnés par les forces japonaises suite à l'abrogation du droit d'exterritorialité le 10 mars. Seul un français est incarcéré à Tianjin dans cette période de fin de conflit, Mr Michaud, ingénieur chimiste, accusé de sabotage économique par les japonais¹.

Les armes et le matériel radiophonique sont rendus à la France ainsi que l'arsenal, mais ce dernier est alors prêté aux États-Unis pour l'hébergement de ses troupes après leur arrivée en ville.

La récupération rapide du matériel de guerre a pour but de constituer un corps de volontaires pour soutenir les militaires français restés à Tianjin, pour défendre la ville. Cependant ce corps n'est pas suffisant et les autorités étrangères doivent encore dépendre de l'armée nipponne pour assurer la sécurité de la ville.

B) La protection de la ville

1) L'armée japonaise

Aux lendemains de la reddition nipponne la situation est calme dans la ville, mais des combats éclatent dans les faubourgs dans la nuit du 20 au 21 août 1945. Seules les communications avec Pékin sont maintenues mais le trafic ferroviaire est totalement coupé.

Pour éviter tous débordements, la France réfléchit à un dispositif de protection, la création d'un corps de volontaires, composé d'infirmiers et aide-soignants ainsi que de membres du corps volontaire français. Ces derniers seraient soutenus par les forces du bataillon mixte d'infanterie coloniale de Tianjin mais un gros problème se manifeste. Les japonais tardent à restituer les armes aux autorités françaises. Sans armement, le corps de volontaires n'est donc d'aucune utilité.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 107, *lettre du consul français de Tianjin à l'ambassadeur de France en Chine*, 15 septembre 1945

La décision est donc prise d'instaurer la loi martiale et de laisser la protection de la ville aux troupes nipponnes, soutenues par la police chinoise. Il s'agit en effet de la seule force capable de se charger de la protection de la ville.

2) Protection de la ville contre les bombardements

Tianjin est depuis plusieurs années préparé à une attaque aérienne. Les concessions anticipent des bombardements depuis le début du conflit. Des abris sont aménagés dans certains établissements publics comme l'école municipale et des exercices sont parfois effectués pour préparer la population au danger.

À la fin du conflit, cette défense anti-aérienne est notamment maintenue par les japonais pour protéger ses intérêts et positions. Les États-Unis profitent de leur position géographique proche de la Chine sur la fin de la guerre pour bombarder Tianjin le 30 juillet 1945. La gare est totalement détruite et l'incendie est visible depuis le consulat de France¹. Les autorités françaises craignent que des bombes atteignent le territoire de l'ex-concession et tuent ou blessent l'un de ces habitants, mais les bombardements restent ciblés et aucun mort français n'est à déplorer.

Ces deux dernières années de conflit sont très difficiles pour les français de Tianjin, entre un coût de vie extrêmement élevé et une pression de plus en plus forte des japonais qui conduisent le consulat à abandonner ses prérogatives administratives et sa base militaire. À partir du printemps 1945, la France ne représente plus rien à Tianjin, toutefois la fin du conflit en août de la même année lui donne l'occasion de redorer son blason quand elle prend la tête du renouveau occidental de la ville avant l'arrivée de l'armée américaine.

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 101, *Lettre du consul français de Tianjin au chargé d'affaires de France en Chine*, 30 juillet 1945

Conclusion

Les troupes américaines arrivent à Tianjin quelques semaines après la reddition nipponne du 15 août 1945. L'armée japonaise est alors libérée de son obligation de protéger la ville et remplacée par l'armée américaine, logée à l'arsenal de l'Est. Le soulagement est immense mais la situation reste toutefois compliquée pour la population car le coût de la vie grimpe en flèche.

La capitulation du Japon a lieu le 2 septembre 1945, au large de Tokyo, à bord de l'USS Missouri. À Tianjin, la cérémonie de reddition de l'armée nipponne en Chine du Nord se déroule le 3 octobre suivant, puis à Pékin deux jours plus tard. Cette dernière a lieu dans l'immense palais d'hiver. Les vainqueurs attendent en haut des marches du palais tandis que les vaincus avancent péniblement, têtes baissées au milieu de la foule qui les hue et leur crache dessus. Ce n'est qu'à leur arrivée au sommet des marches que l'acte de reddition est officiellement signé. La cérémonie est suivie d'une parade de l'armée chinoise. Des chars d'assauts livrés par les japonais défilent le long des rues. Un soldat chinois pose fièrement à la tourelle de chaque char, la mitraillette et le poing sur la hanche, mais dans les chars, les conducteurs sont japonais car aucun chinois n'aurait été en mesure de les piloter¹.

La fin du conflit restaure le statut de la concession française de Tianjin tel qu'il était avant-guerre. L'administration du territoire revient aux mains des autorités françaises mais assez rapidement des négociations entre le gouvernement nationaliste et la France s'installent. La Chine ne souhaite pas le retour du système impérialiste d'avant-guerre et sollicite la rétrocession à plus ou moins long terme de toutes les concessions françaises. La France a beaucoup perdu lors du conflit en Chine et le temps de reconstruction de son administration se profile comme très long. Par ailleurs, refuser la demande de rétrocession mettrait inéluctablement la France en froid avec le pays, ce qui n'est bien évidemment pas souhaitable. L'attention des autorités françaises se portent désormais vers leur colonie d'Asie, l'Indochine. Des troupes chinoises occupent la partie Nord du Tonkin et la rétrocession des concessions

¹ BENSACQ-TIXIER, Nicole, *La France en Chine de Sun Yat-sen à Mao Zedong, 1918-1953*, Rennes, PUR, 2014, p.473-474

françaises à la Chine permettraient d'influer les négociations pour le retour de cette région sous l'autorité française.

L'acte de rétrocession est signé le 28 février 1946 par le nouvel ambassadeur de France en Chine, Jacques Meyrier, et le ministre des affaires étrangères chinois, Wang Shiji. Le texte prévoit, la rétrocession des concessions de Tianjin, Shanghai, Hankou et Canton, le renoncement de la France à ses droits sur le quartier diplomatique de Pékin et l'abandon du privilège de l'exterritorialité. Les français conservent malgré tout le droit d'acquérir et de posséder des biens immobiliers en Chine ainsi que d'y voyager, résider et pratiquer le commerce. Les tribunaux français doivent fermer. Tous le personnel administratif de la concession doit être limogé. Cela pose un problème car bon nombre d'entre eux se retrouvent ainsi sans emploi. Contrairement à 1943, il n'existe en 1946 pas d'accord avec les autorités chinoises pour le réengagement des employés français. Malgré tout, la situation à Tianjin se résout assez facilement à l'inverse de Shanghai.

À Tianjin, un comité de liquidation est mis en place pour gérer la rétrocession de la concession, sous la responsabilité de Roger Meffreys, consul suppléant de la ville, du président de la Chambre de commerce française et d'un homme d'affaires Mr Ullman. Ces derniers ont pour consigne de conserver certains bâtiments comme le consulat, l'immeuble de l'ancien collège français, l'école municipale française, la caserne Contal, la caserne rue Dillon ou le terrain Pasteur. À terme, la caserne rue Dillon est finalement rendue à la Chine, mais les autres restent bien la propriété de l'État français.

En parallèle des négociations de rétrocession, le 18 septembre 1945, le général Zinovi Pechkoff, le prédécesseur de Meyrier décide de rapatrier tous les membres du C.O.C en Indochine. Le départ des troupes tarde à se concrétiser, elles ne quittent en effet le sol chinois qu'en juin 1946.

Un autre problème reste en suspens, la question de l'épuration des agents au service de Vichy en Chine. La question est très délicate pour la Chine car à la fin de la guerre l'autorité française dans le pays est restée plusieurs années totalement coupée de la métropole. Sans consignes du ministère, cette dernière est restée seule maîtresse de ses décisions.

Pendant la durée du conflit, la collaboration avec le Japon est obligatoire et sans conditions, quels que soient les agents français, peu importe leur rang. Il n'y a aucune échappatoire. Néanmoins, nous avons pu le constater à Tianjin, même si le consul et ses

agents suivent les consignes du ministère pour la propagande ou les relations avec les nations ennemies, les agents n'en restent pas moins relativement indépendants. Les autorités françaises continuent à aider de façon officieuse leurs anciens alliés comme le Royaume-Uni et se montrent fermes mais bienveillantes à l'égard des dissidents au régime de Vichy. Aucun consul de Tianjin n'est profondément pro-vichyste mais les événements les conduisent à suivre la mouvance. Sans la capitulation de la France en juin 1940, et sans l'alliance entre le régime de Vichy et l'Allemagne nazie (et par extension avec le Japon), la situation en Chine aurait été totalement différente. La France aurait probablement subi le même sort que les britanniques : départ des autorités du pays, internement en camps de ses ressortissants, etc. Au regard de la situation très particulière de la France en Chine, aucun agent français n'est inquiet, à l'exception de l'ancien ambassadeur Henry Cosme révoqué à la fin du conflit avant que cette décision ne soit annulée en 1953.

Georges Cattand quitte son poste à Tianjin en novembre 1945, il est remplacé le mois suivant par Joseph Siguret. En septembre 1946, l'ambassadeur Meyrier contacte Paul Viaud, consul à Canton, pour procéder à une enquête dans le but de fermer les consulats jugés inutiles en Chine. Le poste de Tianjin est quant à lui conservé.

Les années suivantes sont marquées par la guerre civile. Au fil des mois, les troupes communistes conquièrent le pays. Face au nouveau gouvernement communiste et à ses multiples pressions sur la France, cette dernière n'a d'autre choix que de fermer ses postes diplomatiques. Les postes situés au centre du pays sont les premiers à disparaître, avec les institutions culturelles. Tianjin est prise par les communistes à partir du 15 janvier 1949. Joseph Siguret, l'actuel consul de la ville est un homme d'expérience. Il assiste à la capitulation de l'armée nationaliste et demande à quitter son poste seulement quelques jours après les événements. Il lègue la gérance du consulat à son associé Roger Meffreys.

Face aux pressions exercées par les instances communistes sur les diplomates français, la question de la reconnaissance du nouveau gouvernement chinois devient un enjeu essentiel pour la conservation des postes, des biens et des intérêts français en Chine et en Indochine. La tension est très vive chez les diplomates mais le gouvernement français persiste à refuser toute reconnaissance du gouvernement communiste. Au début de l'année 1950, l'état se resserre sur les pays n'ayant pas reconnu le gouvernement communiste. Les consuls ne sont plus reconnus et de nouvelles lois viennent étrangler les étrangers. La Chine communiste commence à saisir les biens et les propriétés françaises pourtant protégés par le traité de

rétrocession de 1946. À Tianjin le coup de force s'opère le 12 juillet 1950. Tous les immeubles et casernes françaises de la ville sont réquisitionnés. La situation est identique pour toutes les propriétés françaises du pays.

Les derniers consulats du pays ferment leurs portes à partir du mois de juillet 1950. Au début de l'année 1951, il ne reste en Chine que les postes de Kunming, Shanghai, Nankin, Hankou et Tianjin. Pour autant, celui de Kunming ferme très rapidement, dès janvier, suivi peu après par les postes de Nankin et Hankou. Les autres restent en place mais les agents français sont rapatriés et seuls sont laissés à l'ambassade de Pékin et aux consulats de Shanghai et Tianjin, le chef du poste et un agent de carrière (deux pour Shanghai).

Au début de l'année 1951, Tianjin ne compte plus que 112 français et les entreprises encore en place fonctionnent au ralenti. Les établissements scolaires tenus par des religieux, comme l'école des hautes études (renommé Université Jingu), le collège Saint-Louis ou le pensionnat Saint-Joseph, continuent à fonctionner malgré les nouveaux règlements et les difficultés croissantes. Le jeune consul Charles Malo (successeur de Meffreys), tente au mieux de protéger les intérêts français de la ville mais la situation semble désespérée. « Tianjin donne maintenant une impression de grande tristesse, comparée à l'intense activité industrielle et commerciale qui animait cet important port de Chine du Nord avant la guerre civile »¹. Le poste de Tianjin ferme ses portes à la fin du mois d'octobre 1951, après plus de 90 ans d'existence.

Le poste de Shanghai ferme quelques mois plus tard, au début de l'année 1952. Il ne reste plus en Chine que le bureau de l'ambassade à Pékin, occupé par Léon Jankélévitch. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1953 qu'il est autorisé à quitter son poste. Son départ marque la fin d'un siècle de présence française en Chine. Un siècle mouvementé, marqué par de nombreux conflits mais aussi par une collaboration internationale exceptionnelle, notamment à Tianjin, ville devenue au fil des années un véritable microcosme bouillonnant de cultures et de langues étrangères, une concentration de nombreuses nations alléchées par ce grand gâteau qu'est la Chine.

La France, installée à Tianjin depuis 1861, prend une place de plus en plus importante dans la vie de la cité. En 1937, la concession française est la plus prospère et la plus peuplée de la ville et l'autorité de son consul est, avec son homologue britannique, la plus respectée.

¹ BENSACQ-TIXIER, Nicole, *La France en Chine de Sun Yat-sen à Mao Zedong, 1918-1953*, Rennes, PUR, 2014, p.680

Pourtant un élément vient perturber la pérennité du système instauré par les européens : le conflit sino-japonais. Suite à l'occupation du Nord de la Chine et de Tianjin par le Japon, l'Empire du soleil levant ne cesse de multiplier les actions visant à éliminer l'influence des Occidentaux dans la région. Le Japon réussit à mettre la France en difficulté sans toutefois parvenir à la faire disparaître. Ce sont les communistes qui, bien des années plus tard, réussissent à rayer la France de l'Empire du milieu.

Un sujet comme la place de la France à Tianjin lors de l'occupation japonaise de la ville entre 1937 et 1945 atteint assez rapidement ses limites. La première d'entre elles est la pauvreté des sources bibliographiques. À l'heure actuelle, peu d'historiens ont travaillé sur la ville. Le domaine de recherche est encore assez jeune et cela peut poser quelques soucis de compréhension des événements qui secouent la période.

Il est donc nécessaire de devoir se fier aux sources primaires mais ces dernières peuvent être mélangées et parfois incomplètes. La reconstitution des faits devient alors un véritable casse-tête. L'autre problème des sources tient également à la multiplicité des acteurs. Pour appréhender parfaitement l'histoire de Tianjin, il faudrait consulter les documents du consulat, de l'ambassade de France à Pékin et à Shanghai, de l'armée française, du ministère des affaires étrangères, de certains particuliers mais aussi des autres postes étrangers en place à Tianjin (Royaume-Uni, Japon, Italie, etc.). Cette dernière contrainte pose divers problèmes, celui de la barrière de la langue, du temps nécessaire, des frais de déplacements à l'étranger, etc. À cette période, la ville a en effet une histoire interconnectée très complexe. Pour bien comprendre le foisonnement des événements qui agitent la ville, il est restrictif de se limiter à un seul centre d'archives. Il importe de croiser des sources de différents fonds, tant en France qu'à l'étranger.

C'est principalement cette multiplicité des possibles sources qui pose problème pour un travail de Master. À mon sens, un tel sujet mériterait bien plus qu'un mémoire. Le temps me manque et le travail que je présente ici ne peut dépeindre tous les tenants et aboutissants de l'histoire de la ville à l'époque. J'ai tenté au mieux de comprendre, de représenter, d'expliquer l'histoire de la France à Tianjin et comment cette dernière a réussi à résister à l'occupant nippon. Dans mon travail, la France peut paraître quasi exclusivement confrontée à des situations désastreuses et les périodes de calme et de sérénité peuvent sembler inexistantes. Il s'agit d'un problème inhérent aux archives. Sans doute était-il plus naturel

pour les contemporains de cette époque de relater les épisodes de crises (riches en rebondissements) plutôt que les périodes de quiétude. Pour représenter la vie quotidienne, il m'aurait fallu disposer de journaux ou lettres privées mais la dimension chronophage d'une telle entreprise était incompatible avec le temps qui m'était imparti. Je pense que le type d'archives que j'ai utilisé a probablement influencé mon point de vue et mon analyse des événements.

Toutefois, j'espère que mon travail pourra, à son échelle, servir à de futurs travaux de recherche sur cette cité à l'histoire florissante et complexe qu'est Tianjin.

Sources du Centre des Archives Diplomatiques de Nantes

CONCESSION FRANÇAISE DE TIENTSIN

691PO/1/6

Administration générale

Dossier général : historique, implantation, services municipaux, travaux d'urbanisme. [1910-1948]

Organisation de la concession

Règlement organique de la concession et règlements municipaux. [1910-1918]

691PO/1/7

Règlement organique de la concession et règlements municipaux : modifications [1919-1939]

Règlement organique de la concession et règlements municipaux : services de la municipalité.

691PO/1/9

Conseil d'administration municipale

Élections municipales. [1910-1930]

Conseil, commission, comité d'administration municipale. [1931-1942]

691PO/1/19

Défense de la concession

Réquisition de la Troupe ; corps des volontaires²⁰ ; armement de la Garde municipale ; passage de troupes étrangères sur la concession ; ravitaillement ; évacuation des résidents ; réfugiés sur la concession, patrouilles, application de la loi martiale ; plans de défense et divers. [1909-1943]

691PO/1/20

Défense passive : liste des Français de Tientsin [1940-1945]

Bombardements aériens, terrorisme, manifestations, exode des Japonais

en 1938. [1926-1938]

Sûreté de la concession

Rapports avec les autorités chinoises et d'autres polices (coopération, conflits...) ; contrôle économique ; ravitaillement. [1923-1944]

691PO/1/21

Conflit sino-japonais

Relations avec les autorités japonaises ; blocus des concessions ; accord franco-japonais de juillet 1940 ; ravitaillement en charbon. [1938-1940]

691PO/1/22

Seconde guerre mondiale - Rétrocession de la concession

Rétrocession de la concession : voyage du consul Lucien COLIN à Nankin, négociations avec les autorités chinoises, cérémonial de rétrocession, commission de liquidation, comité provisoire d'administration municipale. [1939-1947]

Rétrocession de la concession : inventaires des services français et du Centre français, propriétés immobilières. [1943-1948]

Traité franco-chinois du 28 février 1946. [1946-1948]

MISSIONS ET AFFAIRES RELIGIEUSES

691PO/1/40

Protection et propriétés des missions. [1909-1919] et [1920-1951]

Passeports des missionnaires : dossier de principe. [1931-1936]

691PO/1/42

Recensements des missions, enquêtes chinoises. [1904-1929]

Troupes japonaises lors du conflit sino-japonais : incidents, violences, meurtres de religieux. [1937-1939]

Musulmans en Chine. [1937]

Missions des Jésuites à Tcheli Sud-Est, Hsien Hsien, King Hsien, Ho Kien Fu; bombardement de Hsien Hsien en 1937. [1921-1943]

Affaires particulières et contentieuses impliquant des religieux ou des missions. [1908-1913]

691PO/1/43

Missions lazaristes à Tcheli, Marynen, Cho Chow, Yong Ping Fu. [1926-1951]

Missions franciscaines au Chan Tong : Tchefou, Tsingtao, Weihai Wei, Lin Tao. [1921-1950]

Bouddhistes : dossiers nominatifs : ESCOFFIER, MAURO-CERRUTI, FABRE [1937-1938]

Missions étrangères non protégées [1921-1939]

COMMERCE - INDUSTRIE - INFRASTRUCTURES

691PO/1/46

Affaires commerciales - Chambres de commerce

Affaires commerciales : correspondance avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère du Commerce, les autres postes et représentations en Asie, renseignements économiques. [1910-1948]

Affaires commerciales : correspondance, renseignements économiques; marché du riz indochinois, intérêts français à Tsingtao, dossier nominatif : FORMÉ-BÉCHERAT, agent commercial à Tientsin. [1910-1951]

691PO/1/47

Affaires commerciales : correspondance, renseignements économiques, "Foire d'échantillons française" à Tientsin de 1923 ; foires chinoises ; crise du coton de 1923 ; projet de création d'une Bourse française à Tientsin; Bourses chinoises. [1919-1925]

691PO/1/48

Affaires commerciales : crise commerciale de 1921.

Affaires commerciales : correspondance et renseignements ; relations commerciales avec l'Indochine ; liste des traités de commerce avec la Chine (1934) ; débouchés pour l'industrie automobile ; commerce français à Tsingtao. [1926-1950]

691PO/1/49

Affaires commerciales diverses. [1920]

Ouverture de nouveaux ports au commerce. [1914]

Chambre de commerce française de Chine. [1916-1930] et [1931-1950]

691PO/1/50

Autres Chambres de commerce étrangères, Chambre de commerce chinoise, Chambre générale de commerce. [1916-1923] et [1924-1948]

Autres organismes d'expansion économique. [1919-1920]

"Foire d'échantillons" et foires-expositions : Hanoi, Saïgon, Paris. [1924-1940]

Missions commerciales françaises à Tientsin. [1931-1951]

TRANSPORTS MARITIMES ET FLUVIAUX

691PO/1/71

Inondations de 1939

Dossier général : compte-rendu et documentation. [1939]

Dossier général : secours et assistance aux réfugiés (camp de Lao Si Kai, aide alimentaire...), mesures sanitaires, autres conséquences. [1939-1941]

691PO/1/72

Aide aux réfugiés : comptabilité. [1939-1940]

FORCES MILITAIRES EN CHINE

691PO/1/77

Corps d'occupation en Chine (C.O.C.)

Fonctionnement. [1921-1929]

Commandement supérieur, état-major et officiers, transmission des courriers et des télégrammes, gestion des personnels militaires, dispositif et effectifs du C.O.C, inspections, transport de plis et de marchandises, déplacements et exercices militaires. [1915-1950]

691PO/1/78

Tribunal militaire ; médecins militaires ; circulation et logements à l'Arsenal de l'Est ; lignes téléphoniques militaires ; "village sud" de l'Arsenal de l'Est. [1924-1944]

Propriétés de l'Amirauté, Arsenal de l'Est, statut administratif des terrains militaires, intendance. [1881, 1882,1904] et [1910-1947]

Route militaire entre Tientsin et l'Arsenal de l'Est. [1914-1943]

691PO/1/79

"Petit atlas" des sites et installations du C.O.C : 54 plans relatifs à l'Arsenal de l'Est, l'Amirauté, les postes de Pékin, Tongkou, Shan Hai Kuan, Chin Wang Tao. [Sans dates]

Légion étrangère : recrutements. [1921-1933]

Cimetières militaires. [1921-1946]

Administration des officiers hors-cadre. [1908-1920]

Occupation militaire française en Chine : questions juridiques, poste de Tongkou, infractions chinoises aux accords et protocoles. [1902,1910,1915] et [1921-1946]

Installations voisines de l'Arsenal de l'Est : projet d'aérodrome chinois. [1931-1937]

Incidents avec les troupes japonaises. [1937-1938]

691PO/1/80

Réclamations contre le C.O.C : accidents, incidents et litiges impliquant des militaires français. [1911] et [1922-1946]

Recrutements pour le C.O.C ; instruction professionnelle des militaires ; déserteurs [1922-1937], [1933-1938] et [1915-1921]

ENSEIGNEMENT FRANÇAIS EN CHINE

691PO/1/85

Examens et établissements d'enseignement (collège français de Tamingfou, institut franco-chinois de Shanghai, école Jeanne d'Arc de Tientsin, école de l'Arsenal de l'Est) [1921-1945]

691PO/1/86

Alliance française ; École des hautes Études industrielles et commerciales de Tientsin [1923-1927]

Enseignement français en Chine : dossier général, collecte de renseignements [1924-1948]

Collège Saint-Louis de Tientsin : dossier général [1923-1951]

École de Tamingfou : dossier général [1917-1918]

691PO/1/87

École municipale franco-chinoise de Tientsin (Lao Si Kai) : dossier général [1905- 1948]

Pensionnat Saint-Joseph de Tientsin : dossier général [1931-1943]

Couvent du Saint-Esprit à Tsingtao : dossier général [1930-1941]

École française de Tientsin : personnel enseignant [1932-1950]

691PO/1/88

École française de Tientsin : dossier général [1931-1948]

Certificat d'études primaires : dossier de principe [1927-1943]

Sessions du certificat d'études primaires : organisation, épreuves, copies, résultats. [1933-1934]

691PO/1/90

Sessions du certificat d'études primaires : organisation, épreuves, copies, résultats. [1944-1947]

Sessions du brevet élémentaire : organisation, épreuves, résultats. [1946-1948]

Collège français de Shanghai : session de 1945 du baccalauréat [1941,1945]

École des hautes Études industrielles et commerciales [1944-1951]

Cours de français de la Chambre de commerce française de Tientsin [1923-1936]

École de l'Arsenal de l'Est [1944-1945]

Enseignement du français aux Japonais [1942-1943]

691PO/1/91

Enseignement des langues étrangères [1922]

Écoles étrangères : écoles anglaise, américaine, russe, allemande [1923-1948]

Écoles et autres établissements d'enseignement chinois [1909-1948]

Enseignement supérieur français aux Chinois : équivalence du Baccalauréat, association de patronage, bourses d'études, accueil en France et en Indochine. [1919-1948]

**SITUATION POLITIQUE EN CHINE - PRÉSENCE JAPONAISE -
SECONDE GUERRE MONDIALE - ACTION DES PUISSANCES
ÉTRANGÈRES - CONFLIT SINO-JAPONAIS**

691PO/1/99

Situation politique et militaire : dossier général. [1937-1942]

Étude de HOU YONG LING "Huit ans de guerre en Chine - 1937 à 1945". [1946-1950]

691PO/1/100

Situation politique et militaire : dossier général. [1945-1951]

Présence et interventions japonaises en Chine du Nord : incidents de Moukden, Mandchoukouo, incidences pour le camp français de Shan Hai Kuan, affaires du Jehol. [1931-1942]

La seconde guerre mondiale et l'après-guerre

La concession après le déclenchement de la seconde guerre mondiale ; entrée en guerre de l'Italie. [1939-1942]

691PO/1/101

La concession pendant la seconde guerre mondiale : propagande française, relevés des films d'actualités, propagande et activités contre le régime de Vichy, action en faveur des soldats (fourniture de lainages...). [1939-1942]

La concession pendant la seconde guerre mondiale et l'immédiat après guerre : dossier général, coopération avec les Japonais, Croix-Rouge française, Croix-Rouge internationale, dommages et réparations de guerre. [1941-1946]

691PO/1/102

La concession pendant la seconde guerre mondiale : alertes aériennes et service médical d'assistance, protection des propriétés françaises, appareils radio des particuliers, conflit d'autorité entre le chef d'état-major et un officier du C.O.C., ressortissants étrangers. [1942-1945]

Dommages de guerre, réclamations : dossier général. [1945-1951]

691PO/1/103

Action des puissances étrangères en Chine

Activité et propagande communiste russe. [1921-1925]

Action des grandes puissances étrangères : actions japonaise, allemande, britannique, américaine, italienne, russe, belge. [1921-1946]

691PO/1/104

Conflit sino-japonais de 1937, opérations militaires : bulletins de renseignement, revues de presse. [juin-septembre 1937]

ADMINISTRATION CONSULAIRE ET INTÉRÊTS FRANÇAIS EN CHINE DU NORD - AGENCES CONSULAIRES - PERSONNEL ET LOCAUX DU CONSULAT - FÊTES ET CÉRÉMONIES

691PO/1/107

Fonctionnement du consulat¹¹⁴ : activités, circonscription consulaire, inspections, locaux, coût de la vie à Tientsin. [1921-1951]

Agence consulaire à Tsingtao : dossier général (création, recrutement et rémunération des agents consulaires, instructions...) [1928-1951]

691PO/1/110

Locaux du consulat : dossier général (propriété du terrain, construction, aménagement, plans...). [1873-1948]

Locaux du consulat et autres propriétés du Gouvernement français dans la circonscription consulaire (immeubles, terrains, cimetières) : rétrocessions aux Chinois (sites militaires), régime de propriété, revendications chinoises, déclarations et taxes chinoises, réparations et entretien, frais de service. [1862-1951]

DOCUMENTATION

691PO/1/398

Album photographique sur la concession française de Tientsin : 63 photographies. [1930-1935]

Bibliographie

Histoire de la Chine :

BERGÈRE, Marie-Claire, *Histoire de Shanghai*, Paris, Fayard, 2002

Sous la direction de BERGÈRE, Marie-Claire, BIANCO, Lucien, DOMES, Jürgen, *La Chine au XXe siècle : d'une révolution à l'autre 1895-1949*, Paris, Fayard, 1990

BIANCO, Lucien, *Les origines de la Révolution chinoise : 1915-1949*, Paris, Gallimard, 1967

CHANCEL, Claude, LIU LE GRIX, Libin, *Le grand livre de la Chine*, Paris, Eyrolles, 2013

ÉLISSEEFF, Danielle, *Histoire de la Chine*, Monaco, Édition du Rocher, 1997

FAIRBANK, John K., GOLDMAN, Merle, *Histoire de la Chine : Des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 2010

Guillermaz Jacques, « *Chine* » : *dictionnaire de la deuxième guerre mondiale*

PÉRÈS, Rémi, *Chronologie de la Chine au XXe siècle, Histoire des faits économiques, politiques et sociaux*, Paris, Vuibert, 2001

ROUX, Alain, *La Chine au 20^e siècle*, Sedes, Pais, 1998

WANG, Nora, *L'Asie Orientale : du milieu du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1993

Histoire du Japon :

ADDAB, Fabrice, *Histoire du Japon: 1868-1945*, Paris, Armand Colin, 1992

COLLECTIF, *Le Japon: des samouraïs à Fukushima*, Paris, Fayard, 2011

GRAVEREAU, Jacques, *Le Japon au 20^e siècle*, Édition du Seuil, Paris, 1993

HÉRAIL, Francine (dir.), *Histoire du Japon des origines à nos jours*, Paris, Éditions Hermann, 2009

LUCKEN, Mickael, *Les Japonais et la guerre : 1937-1952*, Paris, Fayard, 2013

REISCHAUER, Edwin O., *Histoire du Japon et des Japonais : des origines à 1945*, Paris, Seuil, 1946, réédition 1973

SOUYRI, Pierre-François, *Nouvelle Histoire du Japon*, Paris, Perrin, 2010

Histoire de la France en Chine :

BENSACQ-TIXIER, Nicole, *Dictionnaire biographique des diplomates et consules en Chine, 1918-1953*, Rennes, Presse Universitaire de Rennes, 2013

BENSACQ-TIXIER, Nicole, *La France en Chine de Sun Yat-sen à Mao Zedong, 1918-1953*, Rennes, PUR, 2014

BROSSOLET, Guy, *Les Français de Shanghai: 1849-1959*, Paris, Belin, 1999

DÉTRIE, Muriel, *France-Chine : quand deux mondes se rencontrent*, Gallimard, Paris, 2004

JULIEN, Lionel, *Le conflit sino-japonais et la diplomatie française en Chine 1937-1939*, Maitrise, Rennes 2, 1995

LIHUA, Zheng, YANG, Xiaomin, *La confiance et les relations sino-européennes*, Paris, L'Harmattan, 2010

SESMAISONS, François, WEBER, Jacques, *La France en Chine, 1843-1943*, Paris, l'Harmattan, 2013

WEBER, Jacques, *La France en Chine, 1843-1943*, Nantes, Ouest, 1997

Histoire des missions chrétiennes en Chine :

BARBARIN, Philippe, ÉTÈVENAUX, Jean, *Histoire des missions chrétiennes*, Saint-Augustin, Saint-Maurice, 2004

CHARBONNIER, Jean, *Histoire des chrétiens de Chine*, Paris, Desclée, 1992

DE MÉNOVILLE, Corinne, *Les Aventuriers de Dieu et de la République*, Paris, Les Indes savantes, 2007

SOETENS, Claude, *L'Église catholique en Chine au XXe siècle*, Paris, Beauchesne, 1997

YOUNG, Ernest P., *Ecclesiastical colony : China's Catholic Church and the French religious protectorate*, New York, Oxford University Press, 2013

Histoire de Tianjin :

BORS, André, *Inventaires des archives du consulat de France à Tientsin : 1861-1952*, Nantes, Centre des archives diplomatique de Nantes, 1999

CHABAILLE, Fleur, *La concession française de Tianjin : une histoire connectée de l'expansion des concessions étrangères en Chine (1846-1946)*, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 2015

De Tientsin à Tianjin : Internationalisation et patrimonialisation des concessions (1860-2030) [Numéro thématique de *Outre-mers : revue d'histoire*], No 382-383, 2014

GOTTELAND, Mathieu, *Les forces de l'ordre japonaises à Tianjin 1914-1940 : un point de vue français*, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes, 2015

GOTTELAND, Mathieu, La France et le Japon à Tianjin, 1937-1940 : De la neutralité à la collaboration, *Academia*, https://www.academia.edu/7639685/La_France_et_le_Japon_%C3%A0_Tianjin_1937-1940_De_la_neutralit%C3%A9_%C3%A0_la_collaboration [page consulté le 10 juillet 2017]

PASTERNAK, Burton, *Marriage and fertility in Tianjin, China : fifty years of transition*, Honolulu, East-West Population Institute, East-West Center, 1986

SALABERT, Juliette, *Tianjin, deux parcours découverte : les trésors de la concession française*, Tianjin, Alliance française de Tianjin : Association mémoire de Tianjin, 2013

SPICQ, Delphine, *L'avènement de l'eau à Tianjin: 1900-1949*, Saarbrücken, éditions universitaires européennes, 2012

SPICQ, Delphine, *La politique de l'eau et l'hydraulique urbaine dans la plaine du Nord de la Chine : le cas de Tianjin, 1900-1949*, Lille, Atelier national de Reproduction des Thèses, 2004

Tien-Tsin : Le développement de la guerre en Extrême-Orient [La Documentation permanente], Vol. 27, 1939

Annexes

Photographies

Concession française de Tianjin¹



(Banque de Chine)



(Banque de l'Indochine)



(Banque franco-chinoise)



(Bureau de la compagnie des eaux)

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 398, *Album photographique sur la concession française de Tientsin, 1930-1935*



(Bureau de poste)



(Bureau des télégraphes)



(Concession française, Est)



(Concession française, Nord)



(Concession française, Ouest)



(Concession française, Sud)



(Marché de la concession)



(Pont international)



(Rue de France)



(Rue du Chaylard)

La concession française sous les eaux (1939)¹



(Rue du Chaylard)



(Rue Favier)



(Rue maréchal Foch)



(Hôtel municipal de la concession française)

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Photographies de la concession française lors des inondations d'août 1939, 1939*



(Poste de Lao Si Kai)



(École municipale française)

Camp de réfugiés de Lao Si Kai¹



(Chefs de districts du camp)

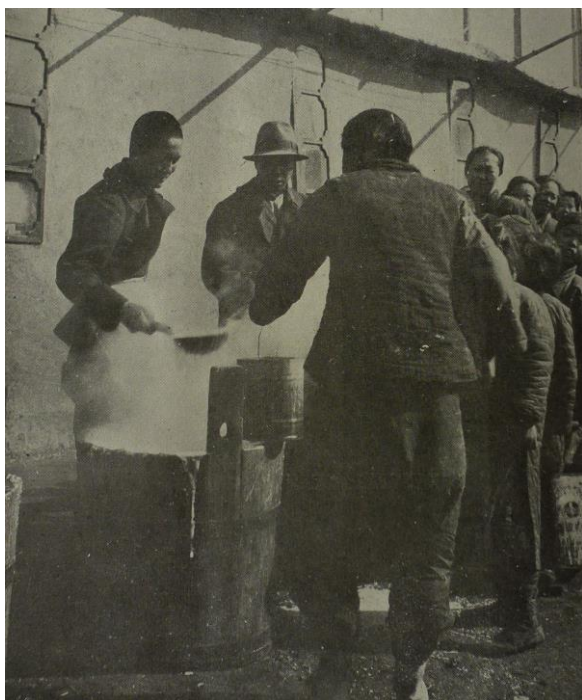
¹ CADN , Fond de Tianjin, 691PO 1 71, *Le camps de s réfugiés des inondations de 1939 à LSK dans la concession française de Tianjin, 1940*



(Deux jeunes réfugiés)



(Deux réfugiés)



(Distribution de soupe)



(Trois jeunes réfugiés)

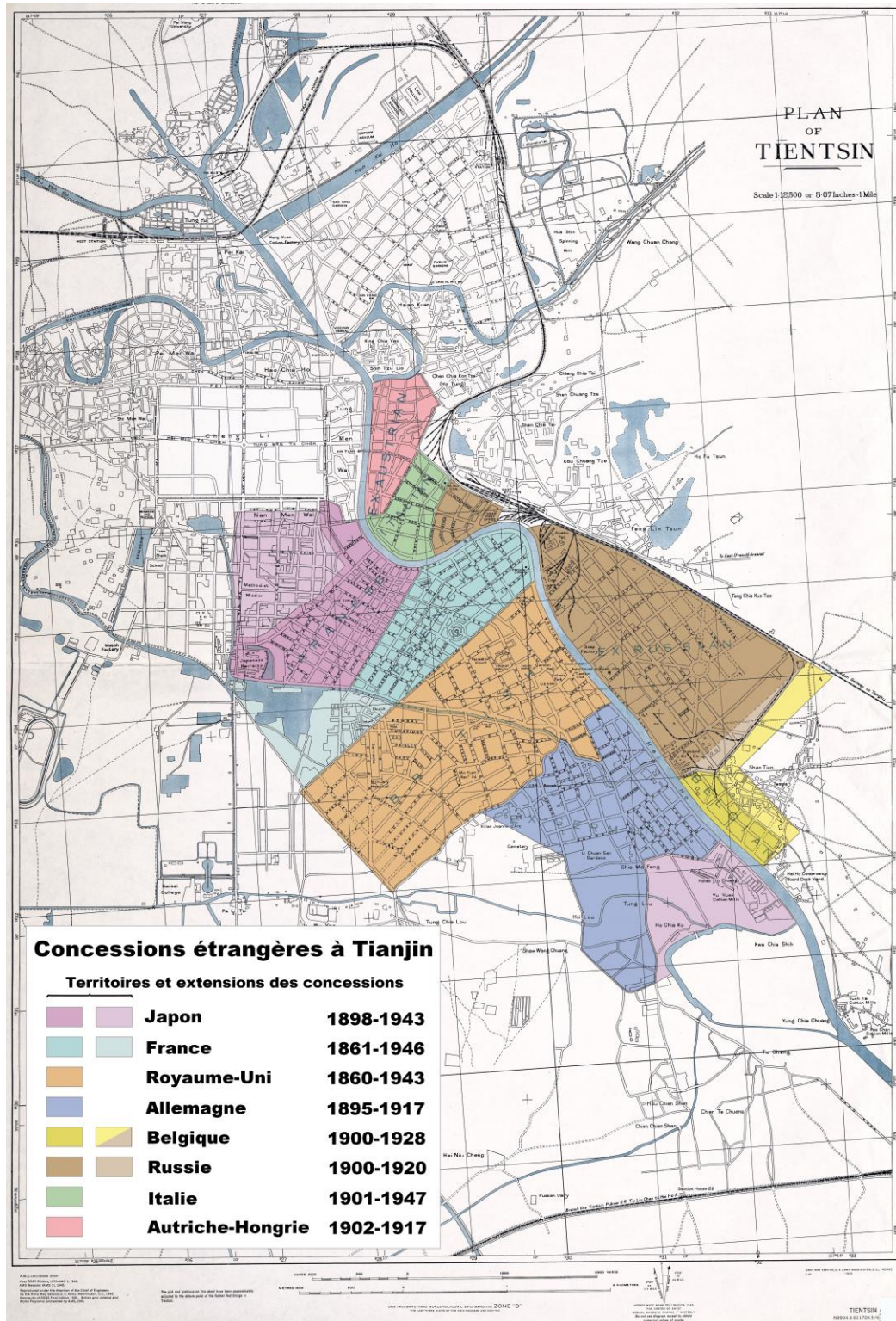


(Un réfugié)



(Maternité du camp)

Cartes et plans



(Carte de Tianjin et de ses concessions)¹

¹ Source : University of Texas Perry-Castaneda Library map collection, Auteur : United States Army Map Services, 1942, modifié par Maximilian Dörrbecher puis par Corentin François



(Plan de la concession française de Tianjin, annotée)¹

¹ CADN, Fond de Tianjin, 691PO 1 26, *Plan de la concession française de Tianjin*, 1944, modifié par Corentin François

Index des noms

-B-

BLANCHET Mr (secrétaire général de la municipalité française de Tianjin) p. 34

BLOT Michel (agent du consulat de Tianjin) p. 136, 141

BOISSÉSON (Barbara de Labelotterie de) Robert (chargé d'affaires de France en Chine) p.115

BOYCOTT Mr (professeur de l'école des hautes études) p. 79

-C-

CALDWELL J.D (consul américain de Tianjin) p. 72

CATTAND Georges (consul français de Tianjin) p. 10, 120, 121, 126, 127, 128, 135, 136, 137, 138, 141, 148

CENY Mr (révérend père, vice-président du comité central pour les réfugiés) p.95

Chan Tsung Shun (étudiant chinois de l'école des hautes études) p. 79

Chiang Kai Shek (nationaliste chinois) p. 4, 26, 47

CHRÉTIEN Mr (sergent du COC) p. 43, 44

CHRISTOPHERSON Mr (chef de service à la Kailan Mining Administration) p. 141

Cixi (impératrice douanière de Chine) p.15, 24

COLIN Lucien (consul français de Tianjin) p. 68, 75, 76, 81, 83, 84, 91, 105, 107, 107,

109, 110, 111, 113, 115, 116, 118, 119, 125, 132

COLLET Mme P. 138

COSME Henry (ambassadeur de France en Chine) p. 115, 148, 149,

COSTANTINI Mme (institutrice française à Tianjin) p.127

CRÉPIN Pierre (consul français) p. 115

-D-

DAVID Mr (membre du comité central pour les réfugiés) p.95, 96

DE COULHAC Mr (secrétaire général de la municipalité française de Tianjin) p.128

DE GAULLE Charles (général français) p. 109

DE LAGRÉNÉ Théodore (diplomate français) p. 16

DE VIENNE Monseigneur (Vicaire apostolique) p. 35

DES ETANGS Charles (chef de la police de la concession française de Tianjin) p. 95

DUXIU Chen (secrétaire général du parti communiste chinois) p. 25, 26

-E-

EDAN Benoît (consul français de Tianjin) p. 17

ENGSTORM Mr (consul suédois de Tianjin) p. 141

-F-

FALANDRY Mme (institutrice française à Tianjin) p. 128

FERRER Mr (caporal du COC) p. 43, 44

FUYET Mr (inspecteur de la banque de l'Indochine et directeur de l'agence de la banque de Tianjin) p. 138

-G-

GLAUSER Mr (directeur de la banque fédérale) p. 82

GORDON Charles (militaire britannique) p. 23

GUIZOT François (ministre des affaires étrangères français) p. 16

-H-

HAESAERTS Mr (directeur de la compagnie des tramways et d'électricité de Tianjin) p. 141

HERSEY John (écrivain né à Tianjin) p. 41

Hirohito (empereur japonais) p. 140

Hong Xiuquan (insurgé chinois) p. 23

HORIUCHI Mr (consul japonais de Tianjin) p. 65

-J-

JANKÉLÉVITCH Léon (ambassadeur de France en Chine) p.149

JOERG Mr (consul suisse de Tianjin) p. 141

-K-

Kang Youwei (lettré chinois) p.24

KOBAYASHI Mr (agent de liaison japonais) p. 61

KONDO Mr (consul japonais de Tianjin) p. 141

Kouo Tchen Lien (agent nationaliste) p. 54

-L-

LATASTE Dr. (médecin du consulat français de Tianjin) p. 95, 96, 99

LAVAL Pierre (homme d'État français) p. 110

LEBOCQ de FEULARD Mr (vice-consul français de Tianjin) p. 95, 137, 141

LE GAC (lieutenant-colonel du COC) p. 138

LÉPISSIER Charles (consul français de Tianjin) p. 33, 34, 41, 42, 46, 49, 53, 54, 55, 56, 58, 61, 63, 65, 70, 74, 84, 133

Liou P'ei Tch'en (commandant d'armée à la solde des japonais) p.51

-M-

MALO Charles (consul français de Tianjin) p.149

Mao Zedong (leader communiste chinois) p. 4, 26

MEFFREYS Roger, (agent du consulat français de Tianjin) p. 147, 148, 149

MEYRIER Jacques (ambassadeur de France en Chine) p. 147, 148,

MICHAUD Mr (ingénieur chimiste français) p. 143

MONTIGNY Charles (consul français) p. 18

-N-

NAGGIAR Paul-Émile (ambassadeur de France en Chine) p. 17

Nguyen Van Thoai (soldat du COC) p. 44

-O-

ONNO Mr (colonel du COC) p. 136, 137, 138

-P-

PECHKOFF Zinovi (ambassadeur de France en Chine) p. 147

PÉTAIN Philippe (homme d'État français) p. 110, 112

PIERRINI Mlle (institutrice française à Tianjin) p. 129

PLUNET Mme (institutrice française à Tianjin) p. 129

Puyi (empereur chinois) p. 24, 25, 28, 51

-R-

RICCI Matteo (religieux italien) p. 20

-S-

SALADE Pierre (consul français) p. 115

SANTUCCI Mr (attaché auxiliaire au consulat de France à Tianjin) p. 138

SELESNEFF Mr (délégué du comité des résidents soviétiques de Tianjin) p. 141

SENIN Mr (professeur de l'école des hautes études) p. 79

SIGURET Joseph (consul français de Tianjin) p. 148

SUN Monseigneur (religieux chinois) p. 21

Sun Yat Sen (leader nationaliste chinois) p. 15, 24, 25, 26

-T-

TASHIRO Mr (consul japonais de Tianjin) p. 65

Tchang Lien Kouri (agent de la municipalité française) p. 58

Tche Nien Mr (vice-président du comité central pour les réfugiés) p. 95

THESMAR Michel (représentant de la France libre à Tianjin) p. 109

TOMASINI Mr (directeur de l'école municipale française de Tianjin) p. 128

-U-

ULLMAN Mr (homme d'affaire de Tianjin) p. 128, 147

-V-

VACHER Mme (institutrice française à Tianjin) p. 128

VERON Mr (directeur de l'agence locale de la banque franco-chinoise) p. 138

-W-

Wang Kai Che (veuve d'un général chinois) p. 51

Wang Tchou Lin (président de la Chambre de commerce) p. 51

WEBER Mr (soldat du COC) p. 43

-Y-

Yoshiko Kawashima (Kin Pi Hoei, agent à la solde des japonais) p. 51

YOUNG Mr (ingénieur chimiste) p. 142

Yuan Shikai (militaire chinois) p. 25

Table des Figures

Figure 1 : Représentation diplomatique française en Chine au début du 19 ^e siècle	17
Figure 2 : Plan de la concession française de Tianjin.....	31
Figure 3 : Vue aérienne de l'Est de la concession française de Tianjin.....	31
Figure 4 : Consulat de France de Tianjin.....	32
Figure 5 : Hôtel municipal de la concession française de Tianjin.....	34
Figure 6 : Cathédrale Saint Joseph.....	35
Figure 7 : École Saint Louis.....	37
Figure 8 : École municipale française.....	37
Figure 9 : Pensiomat Saint Joseph.....	37
Figure 10 : Laboratoire Pasteur.....	38
Figure 11 : Cercle français.....	38
Figure 12 : Porte rue Saint Louis.....	40
Figure 13 : Porte rue Gaston Khan.....	40
Figure 14 : Consignes du commandement japonais à l'entrée du pont international.....	48
Figure 15 : Consignes du commandement japonais à l'entrée de Lao Si Kai.....	48
Figure 16 : Carte du boulevard circulaire lors du blocus des concessions.....	72
Figure 17 : Barrage rue Akiyama.....	86
Figure 18 : Digue quai A. Boppe.....	87
Figure 19 : Digue quai de France.....	87
Figure 20 : L'usine électrique sous les eaux.....	88
Figure 21 : Tours de refroidissements de l'usine électrique.....	88
Figure 22 : Turbine de l'usine surélevée.....	89
Figure 23 : Intérieur de l'usine l'électrique.....	89
Figure 24 : Plan de la concession française sous les eaux.....	90
Figure 25 : Rue Maréchal Foch.....	91
Figure 26 : Cathédrale Saint Joseph.....	91
Figure 27 : Quai de sampaniers à Lao Si Kai.....	92
Figure 28 : Rue Maréchal Foch.....	92
Figure 29 : Camp de Lao Si Kai.....	97
Figure 30 : Mat pour les repas.....	97

Figure 31 : Entrée du camp de Lao Si Kai.....	98
Figure 32 : Un réfugié ouvre une échoppe.....	98
Figure 33 : Fillette qui mange sa ration.....	99
Figure 34 : Homme devant sa hutte.....	99
Figure 35 : Ouvroir organisé par la YWCA.....	102
Figure 36 : Lucien Colin, Robert de Boisséson et Geneviève Colin.....	115
Figure 37 : Indice du coût de la vie pour les européens à Tianjin.....	123
Figure 38 : Indice du coût de la vie pour les classes moyennes chinoises à Tianjin.....	123
Figure 39 : Indice du coût de la vie pour les classes moyennes chinoises à Tianjin.....	123

Table des matières

Remerciements	3
Avertissement	4
Abréviations et sigles	5
Sommaire	6
Introduction	7
Chapitre 1 : De l'installation des Grandes Puissances au conflit sino-japonais : la Chine et Tianjin	13
I) L'installation occidentale en Chine	13
A) Des Guerres de l'opium au « Break up of China ».....	13
1) La première Guerre de l'opium : 1839-1842.....	13
2) La seconde Guerre de l'opium : 1858-1860	14
3) Un demi-siècle de traités inégaux et de guerres	15
4) La Révolte des Boxers et le Protocole de 1901	15
B) La France en Chine	16
1) La présence française en Chine	16
a) L'installation diplomatique française en Chine.....	16
b) Shanghai	18
2) Une occupation militaire : Le Corps d'Occupation français en Chine	19
3) Implantation des missions religieuses occidentales en Chine	20
II) De la Chine des Qing à la Seconde Guerre Mondiale	21
A) Des Qing à la République de Chine.....	22
1) La Chine des Qing	22
a) Un Empire en difficulté	22
b) Un Empire en révolte.....	23
c) Un Empire réformiste ?	23
2) De la Révolution à la République.....	24

3) Le Guomindang et les Communistes.....	25
B) L'intrusion japonaise.....	26
1) Le Japon sur la voie de l'industrialisation	26
2) De la première guerre sino-japonaise à l'incident de juillet 1937.....	27
III) Tianjin et sa concession française.....	28
A) Caractéristiques de la ville	28
1) Une grande ville fluviale	28
2) La présence étrangère à Tianjin.....	29
B) La France et la concession française de Tianjin	30
1) Description de la concession française.....	30
2) L'administration de la concession	32
a) Le consulat.....	32
b) Charles Lépissier, un nouveau consul	33
c) La municipalité	34
2) Les institutions françaises à Tianjin	35
a) Les missions chrétiennes	35
b) Les écoles	36
c) les œuvres françaises de Tianjin.....	37
Chapitre 2 : 1937-1938, Un début de conflit mouvementé.....	39
I) Les événements de juillet 1937 et leurs répercussions.....	39
A) La défense de la concession française	39
1) Fermeture de la concession.....	39
2) Quels acteurs pour protéger la concession ?.....	41
a) La police	41
b) Le recours à l'armée	41
c) Le corps des volontaires	42
B) L'armée française face au conflit sino-japonais	43
1) L'incident de la gare de l'Est.....	43
2) La mort du tirailleur annamite	44

3) La suite des événements	44
C) La concession française, un refuge en période de troubles.....	45
1) Quels réfugiés ?	45
2) Ravitaillement et limitation des prix en concession française ...	46
II) Agitation dans la concession française	47
A) La neutralité française.....	47
1) Le principe de la neutralité	47
2) La mise en œuvre de la neutralité.....	48
B) L'agitation en concession française	50
1) Des assassinats.....	50
2) Des attentats.....	52
3) Des actions politiques	53
4) L'affaire des faux billets.....	54
III) Des relations franco-japonaises difficiles.....	55
A) Incidents avec les autorités japonaises.....	55
1) Survol des territoires français et exercices de tirs japonais.....	55
2) Intrusion d'agents japonais en territoire français	56
3) La concession française, un territoire conquis : une perspective japonaise.....	57
4) Altercations avec l'armée impériale nipponne	59
5) Une surveillance japonaise des territoires français	60
6) Des relations officielles animées de bonnes volontés	61
B) La propagande anti-française	62
1) La concession française, une administration anti-japonaise ?....	62
2) Entre information et désinformation	63
3) La neutralité en ligne de mire	63
C) La crise de septembre 1938.....	64
1) Des origines à la crise	64
2) Un clivage japonais.....	65
3) Plans d'évacuation des concessions	66

Chapitre 3 : 1938-1940, Le temps des blocus.....	68
I) Les blocus	68
A) Les origines des blocus	68
1) Le blocus économique	68
2) Prétentions japonaises en Chine	70
B) Le blocus de décembre 1938 - février 1939.....	71
1) Mise en place	71
2) Circulation	73
a) des personnes... ..	73
b) ...des objets	73
3) Une victoire des Occidentaux ?.....	74
4) Un nouveau consul, Lucien Colin	75
C) Le blocus de juin 1939 - juillet 1940	76
1) Le ravitaillement.....	76
a) Approvisionnement alimentaire	76
b) Approvisionnement en charbon.....	77
2) Circulations en concession française.....	79
a) Circulation des personnes	79
b) Exode chinois et japonais de la concession.....	80
c) La situation des affaires commerciales en concession française	81
3) Agitation politique.....	82
4) Les accords de juillet 1940	82
5) La France entre deux feux	84
II) Les inondations de 1939	85
A) Le temps des inondations : août-septembre 1939.....	85
1) De la crue à la décrue.....	85
a) Une crue historique.....	85
b) La défense de la concession	85
c) Protection de l'usine électrique	87

d) Désinfection de la concession	89
2) La concession sous les eaux	90
3) Des réfugiés en masse.....	93
B) Gestion des secours aux réfugiés	93
1) Les dons	93
2) Le ravitaillement	94
3) Qui se charge de la gestion ?	95
C) Après les inondations : octobre 1939 - avril 1940	96
1) Le camp de Lao Si Kai	96
2) L'état sanitaire	99
3) Les œuvres charitables.....	100
4) Vers la liquidation des camps	103
Chapitre 4 : 1940-1943, Fin de la neutralité française et collaboration avec l'Empire nippon.....	104
I) Tianjin, une ville divisée	104
A) Des relations difficiles entre les nations installées en ville.....	104
1) Avant l'entrée en guerre du Japon contre les États-Unis	104
2) L'entrée en guerre des États-Unis et du Royaume-Uni.....	105
B) Une emprise japonaise de plus en plus présente à Tianjin	106
1) Les postes radios, les armes et les munitions	106
2) Enfermement de la concession et de la population française...	107
3) Une collaboration obligée ?.....	107
II) Tianjin et la propagande	109
A) La propagande alliée	109
1) La France libre	109
2) Les Alliés	110
B) La propagande de l'Axe	110
1) Les propagandes pro-japonaise et pro-allemande	110
2) La propagande vichyste	111
III) La rétrocession de la concession	112

A) La rétrocession, une suite logique des prétentions japonaises en Chine	112
1) Rumeurs.....	112
2) La rétrocession de la concession japonaise à la Chine.....	113
3) L'annonce de la rétrocession par la France	114
B) Du voyage de Lucien Colin au traité de la rétrocession	115
1) Le traité de rétrocession.....	115
2) La cérémonie de rétrocession	116
C) Le devenir des institutions françaises de Tianjin et de leur personnel	117
1) Dons à la Chine.....	117
2) Conservation du patrimoine français.....	118
3) La liquidation du personnel	119
4) Un nouveau consul : Georges Cattand	120
Chapitre 5 : 1943-1945, La fin de la présence française à Tianjin ?.....	122
I) La France dans une position délicate	122
A) Le coût de la vie.....	122
1) La montée des prix depuis 1937	122
2) Le ravitaillement suite aux blocus	125
3) La tentative de déplacement de la population française de Tianjin vers l'arsenal de l'Est.....	126
B) La situation des écoles françaises de Tianjin	127
1) L'école municipale française.....	127
2) Les écoles de missionnaires français	129
3) La place de la langue à l'école.....	131
4) L'éducation française à Tianjin, entre bonnes volontés et lacunes.....	132
II) La volonté japonaise de faire disparaître la France de Tianjin	133
A) Pression sur la France et les français	133
1) Réforme et statut des missions	133

2) Le « régime des permis ».....	135
3) Le recensement des propriétés françaises.....	135
B) Le coup de force du 10 mars 1945 et ses répercussions	136
1) La journée du 10 mars 1945	136
2) La suite des événements du 10 mars 1945	138
C) La situation de l'armée française	139
1) Réquisition de l'arsenal de l'Est.....	139
2) Le village Sud.....	140
3) La caserne Contal	140
III) La libération de Tianjin.....	140
A) Reprise en main de la ville par les occidentaux.....	141
1) Le comité de sauvegarde des intérêts et biens étrangers	141
2) Récupération des biens étrangers	142
3) Récupération des biens français	142
B) La protection de la ville.....	143
1) L'armée japonaise.....	143
2) Protection de la ville contre les bombardements.....	144
Conclusion.....	145
Sources du Centre des Archives Diplomatiques de Nantes.....	151
Bibliographie.....	159
Annexes.....	163
Photographies	163
Concession française de Tianjin.....	163
La concession française sous les eaux (1939).....	167
Camp de réfugiés de Lao Si Kai.....	168
Cartes et plans	171
Index des noms.....	173
Table des Figures.....	177
Table des matières	179

Résumé : *La France à Tianjin (1937-1945)*

Située à 120 kilomètres de Pékin, Tianjin est l'un des premiers ports ouverts aux occidentaux suite à la Seconde guerre de l'opium. Au fil des années et de l'installation de nombreuses concessions étrangères en son sein, la ville s'agrandit et prospère au point de devenir le centre économique de la Chine du Nord et le troisième pôle économique du pays. En 1937, le Japon déclare la guerre à la Chine, Tianjin passe sous contrôle nippon dès le début du conflit. Cet événement marque le début d'une longue série d'incidents qui mettent à mal la suprématie occidentale. Il convient donc de réfléchir sur la place prise par la France lors de l'occupation japonaise de Tianjin. Les réflexions développées au cours de ce mémoire retracent les principaux épisodes de la crise vécues par la France : la prise de la ville en juillet 1937, l'agitation politique en concession française, les blocus économiques et militaires des concessions étrangères, les inondations de 1939, la rétrocession de la concession, la reddition nipponne d'août 1945, etc. Au-delà de ces événements, ce travail traite également de la situation politique, militaire, économique, culturelle et religieuse de la France à Tianjin et ouvre des pistes de réflexions sur l'histoire contemporaine de la ville.

Mots clés : Tianjin, Tientsin, Chine, Concession française, Concessions étrangères, France en Chine, Conflit sino-japonais, Seconde Guerre Mondiale, 1937-1945,